



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 JUIN 2025

Rapport d'activité du premier semestre 2025

« La performance économique des métiers de VINCI au premier semestre 2025 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents. En dépit d'un environnement macroéconomique et géopolitique agité, le Groupe affiche une progression de son chiffre d'affaires tirée par les concessions et les services à l'énergie - en particulier à l'international - ainsi qu'une hausse des résultats opérationnels dans tous ses métiers tant en valeur qu'en marge.

Le résultat net s'établit à un niveau proche de celui du premier semestre 2024, malgré l'alourdissement significatif de la fiscalité sur les bénéfices des entreprises mis en place en France pour 2025.

Le Conseil d'Administration a ainsi décidé de maintenir inchangé le niveau de l'acompte sur dividende au titre de l'exercice en cours.

Les concessions d'infrastructures gérées par VINCI affichent des hausses de trafic solides, tant dans les aéroports du réseau que sur les autoroutes en France et à l'international.

L'intégration des dernières acquisitions réalisées par VINCI Airports (Édimbourg, Budapest) et par VINCI Highways (Northwest Parkway à Denver aux États-Unis, Via Cristais au Brésil) s'effectue de manière très satisfaisante.

De son côté, VINCI Autoroutes a conclu avec le concédant un accord portant sur les investissements relatifs au bon état du réseau Escota à la fin du contrat de concession en février 2032.

Enfin, le Groupe a participé au travail de réflexion engagé par le ministère des Transports dans le cadre de la conférence Ambition France Transports, portant notamment sur le financement des infrastructures de mobilité après la fin des contrats de concessions autoroutières existants.

Les services à l'énergie ont continué de bénéficier de tendances de marchés très favorables, dans les infrastructures de production et de transport d'électricité, dans les data centers, dans la numérisation des process industriels et dans les services aux bâtiments, mais aussi dans les activités liées aux enjeux de défense et de souveraineté.

Dans ce contexte, l'activité de VINCI Energies et de Cobra IS a été bien orientée, particulièrement en Europe où la présence du Groupe s'est encore renforcée grâce à l'acquisition de nouvelles sociétés à forte implantation locale. Cette croissance vertueuse s'accompagne d'une nouvelle progression des marges opérationnelles.

Dans la construction, où les situations de marché sont plus contrastées selon les pays et les secteurs d'activité, l'accent est mis sur la sélectivité en matière de prises de commandes et sur l'excellence opérationnelle sur les chantiers. Conjuguée à une croissance externe ciblée sur les expertises et les zones géographiques les plus porteuses, cette stratégie s'est traduite par une amélioration de la marge opérationnelle de VINCI Construction alors que son chiffre d'affaires s'est légèrement contracté. Dans la promotion immobilière, toujours marquée par une baisse de la demande en France tant dans le logement que dans le non-résidentiel, VINCI Immobilier a confirmé le retour de ses résultats en territoire positif.

Le carnet de commandes, à un très haut niveau, continue de progresser du fait d'un montant de prises de commandes toujours supérieur à l'activité. Les prises de commandes dans les activités de fonds de commerce - lesquelles constituent la très grande majorité du chiffre d'affaires du Groupe dans les services à l'énergie et la construction - restent bien orientées. VINCI peut ainsi aborder l'avenir avec sérénité sans dévier de sa politique de sélectivité privilégiant la marge au volume.

En matière de croissance externe, les principales opérations finalisées ou annoncées depuis le début de l'année ont concerné VINCI Energies, notamment en Allemagne, ainsi que VINCI Construction qui a finalisé l'acquisition d'une entreprise britannique. Parmi les autres faits marquants, on peut citer le closing financier par Cobra IS du premier partenariat public-privé (PPP) dans le domaine de la transmission électrique en Australie, et l'entrée en exploitation de nouvelles centrales photovoltaïques au Brésil, portant à 1,2 GW la capacité totale de production d'énergie renouvelable.

L'excellente performance d'ensemble des entreprises de VINCI au premier semestre 2025 atteste à nouveau de la force du modèle « multi-local » du Groupe et de son organisation très décentralisée, de sa capacité à s'adapter rapidement aux évolutions de marché et de sa résilience.

Animé par une vision de long-terme, VINCI est paré pour faire face aux aléas et continuer à réaliser une performance globale associant réussites financières et extra-financières. »

Pierre Anjolas

Directeur général de VINCI

Chiffres clés

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2025	1 ^{er} semestre 2024	Variation 1 ^{er} semestre 2025/2024	Exercice 2024
Chiffre d'affaires ^(*)	34 852	33 775	3,2 %	71 623
Chiffre d'affaires réalisé en France ^(*)	14 911	14 855	0,4 %	30 197
% du chiffre d'affaires ^(*)	42,8 %	44,0 %		42,2 %
Chiffre d'affaires réalisé à l'international ^(*)	19 942	18 920	5,4 %	41 426
% du chiffre d'affaires ^(*)	57,2 %	56,0 %		57,8 %
Résultat opérationnel sur activité	4 140	3 871	6,9 %	8 997
% du chiffre d'affaires ^(*)	11,9 %	11,5 %		12,6 %
Résultat opérationnel courant	3 960	3 712	6,7 %	8 850
Résultat opérationnel	4 026	3 640	10,6 %	8 783
Résultat net part du Groupe	1 896	1 995	(5,0 %)	4 863
% du chiffre d'affaires ^(*)	5,4 %	5,9 %		6,8 %
Résultat net dilué par action (en euros)	3,34	3,46	(3,5 %)	8,43
Dividende par action (en euros)	1,05 ^(**)	1,05	-	4,75
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	6 129	5 673	8,0 %	12 689
% du chiffre d'affaires ^(*)	17,6 %	16,8 %		17,7 %
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(1 317)	(1 391)		(2 708)
Cash-flow opérationnel	672	1 136	(464)	8 261
Investissements de développement (concessions et PPP)	(626)	(774)	149	(1 453)
Cash-flow libre	46	361	(315)	6 808
Capitaux propres part du Groupe	28 615	28 599		29 947
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	32 420	33 222		34 032
Endettement financier net	(23 336)	(23 366)		(20 415)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Acompte sur dividende au titre de 2025 qui sera versé le 16 octobre 2025

Les comptes du premier semestre 2025 font ressortir une progression du chiffre d'affaires s'accompagnant d'une hausse des résultats opérationnels. Le résultat net part du Groupe ressort en contraction limitée malgré l'alourdissement de la fiscalité des sociétés mis en place en France pour 2025. Le cash-flow libre est légèrement positif, malgré une saisonnalité de la trésorerie d'exploitation traditionnellement négative sur la première partie de l'année.

Le chiffre d'affaires consolidé du premier semestre 2025 s'élève à 34,9 milliards d'euros, en hausse de 3,2 % (croissance organique : + 1,2 % ; impacts des changements de périmètre : + 2,5 % ; variations de change : - 0,5 %).

L'Ebitda s'élève à 6,1 milliards d'euros soit une marge sur chiffre d'affaires de 17,6 % (5,7 milliards d'euros et 16,8 % du chiffre d'affaires au premier semestre 2024).

Le résultat opérationnel sur activité (ROPA) progresse de 6,9 % à 4,1 milliards d'euros (3,9 milliards d'euros au premier semestre 2024). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires s'élève à 11,9 % (11,5 % au premier semestre 2024).

Le résultat opérationnel courant (ROC), incluant l'impact des paiements en actions (IFRS 2), la contribution des participations consolidées par mise en équivalence et d'autres éléments opérationnels courants, ressort à près de 4,0 milliards d'euros (3,7 milliards d'euros au premier semestre 2024).

Le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à 1,9 milliard d'euros (2,0 milliards d'euros au premier semestre 2024), soit une baisse limitée, en dépit de l'alourdissement de la fiscalité des sociétés en France en 2025. Celui-ci a pesé pour 297 millions d'euros au premier semestre 2025¹. Le recul du résultat net par action² est moindre (3,34 euros contre 3,46 euros au premier semestre 2024, soit -3,5 %), du fait

¹ Le résultat net part du Groupe du premier semestre 2025 est impacté par la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises instaurée en France. L'application des principes comptables IFRS conduit à reconnaître, dès le premier semestre 2025, une charge d'impôt complémentaire de 297 millions d'euros représentant environ 70 % de la charge estimée pour l'ensemble de l'exercice 2025.

² Après prise en compte des instruments dilutifs

de la politique de rachat d'actions mise en œuvre par VINCI. À fiscalité constante, le résultat net part du Groupe du premier semestre 2025 se serait élevé à 2 193 millions d'euros, en hausse de 10 % et le résultat net par action à 3,86 euros, en hausse de 12 %.

Le cash-flow opérationnel (avant prise en compte des investissements de développement dans les concessions) s'établit à 672 millions d'euros, en baisse de 464 millions d'euros par rapport à celui du premier semestre 2024 (1 136 millions d'euros).

Après prise en compte des investissements de développement dans les concessions, le cash-flow libre du premier semestre ressort légèrement positif à 46 millions d'euros (361 millions d'euros au premier semestre 2024) étant rappelé que l'essentiel du cash-flow libre du Groupe est généré au deuxième semestre du fait de l'impact défavorable de la saisonnalité de l'activité en début d'année.

Après prise en compte des investissements financiers réalisés au premier semestre, des dividendes payés et des rachats d'actions, l'endettement financier net consolidé s'élève à 23,3 milliards d'euros au 30 juin 2025 en augmentation de 2,9 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2024 et quasiment stable sur un an (23,4 milliards d'euros au 30 juin 2024).

VINCI conserve au 30 juin 2025 une liquidité très importante dont une trésorerie nette gérée de 11,0 milliards d'euros et une ligne de crédit bancaire confirmée non utilisée d'un montant de 6,5 milliards d'euros pour VINCI SA, à échéance janvier 2030.

Les prises de commandes du semestre de VINCI Energies, Cobra IS et VINCI Construction représentent 31,9 milliards d'euros au premier semestre 2025, niveau nettement supérieur à l'activité de la période tant pour les services à l'énergie (15,6 milliards d'euros vs 13,7 milliards d'euros) que pour VINCI Construction (16,3 milliards d'euros vs 15,2 milliards d'euros).

Au total, le carnet de commandes au 30 juin 2025 atteint 71,3 milliards d'euros. En augmentation de 6 % sur un an, il représente en moyenne plus de 14 mois d'activité. La part de l'international dans le carnet ressort à 71 %, (70 % au 31 décembre 2024).

1. Faits marquants de la période

1.1 Principales variations de périmètre

VINCI Construction

VINCI Construction a finalisé au cours du premier semestre 2025 les acquisitions de :

- FM Conway Limited. Entreprise de premier plan dans le domaine des travaux publics en Angleterre avec un chiffre d'affaires annuel d'environ 700 millions d'euros, les expertises de FM Conway englobent les travaux routiers, le génie civil ainsi que la production d'enrobés et de liants. Son intégration renforcera la présence de VINCI Construction sur l'important marché du sud-est de l'Angleterre.
- Hub Foundation (Massachusetts, États-Unis), entreprise spécialisée dans les fondations et travaux du sol. Présente dans les États du Nord-Est américain, elle réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 65 millions d'euros.
- Peters Bros Construction Ltd (Colombie-Britannique, Canada), entreprise de travaux routiers et de production d'asphalte. Basée dans la vallée de l'Okanagan, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 57 millions d'euros en 2024.

VINCI Energies

VINCI Energies a finalisé l'acquisition de 16 nouvelles entreprises au premier semestre 2025, qui représentent un chiffre d'affaires en année pleine d'environ 90 millions d'euros, essentiellement à l'international, principalement dans les secteurs d'activité suivants :

- Building solutions : huit acquisitions pour un chiffre d'affaires en année pleine de 37 millions d'euros ;
- Industrie : cinq acquisitions pour un chiffre d'affaires en année pleine de 38 millions d'euros.

Cobra IS

Cobra IS a annoncé en mai 2025 la cession de sa participation de 50 % dans la société brésilienne Mantiqueira Transmissora, titulaire du partenariat public-privé (PPP) de la ligne à haute tension éponyme, pour un montant d'environ 130 millions d'euros. L'acquéreur est le fonds d'infrastructures canadien Brookfield, qui portera ainsi sa détention dans la société à 100 %. L'exploitation et la maintenance de cette ligne jusqu'en 2046 resteront assurées par Cobra IS.

Ces opérations sont mentionnées dans les notes aux comptes consolidés (note A2 - Évolution du périmètre de consolidation).

1.2 Succès commerciaux

Services à l'énergie et construction

Les prises de commandes des métiers des services à l'énergie et de la construction se sont élevées à 31,9 milliards d'euros au premier semestre 2025. Le recul de 2 milliards d'euros sur un an s'explique par un effet de base élevé. Outre deux commandes d'une valeur de 2,5 milliards d'euros enregistrées par Cobra IS début 2024 – pour la réalisation de plateformes offshore de conversion d'énergie électrique

Rapport d'activité du premier semestre

en Allemagne – le Groupe avait remporté plusieurs autres importants contrats au premier semestre 2024. De leur côté, les prises de commandes des affaires de fonds de commerce – qui constituent le cœur de l'activité de ces métiers – progressent de 2 %.

Parmi les contrats remportés par le Groupe depuis le début de l'année, les plus significatifs sont les suivants :

VINCI Energies

- Contrat de conception et construction Centre Manche 1&2 comprenant deux stations HVDC terrestres de 1,2 GW chacune, situées dans la Manche et le Calvados, en consortium avec VINCI Construction.
- Construction d'une nouvelle sous-station de grande envergure de 400 kV, pour le compte de Svenska Kraftnät, l'opérateur national du réseau de transport d'électricité en Suède.
- Fourniture et installation des systèmes mécaniques (chauffage, ventilation, système d'extinction incendie) sur les 14 km et douze stations de la nouvelle ligne de métro M6 de Bucarest en Roumanie.
- Construction d'une nouvelle ligne de transport d'électricité de 2x400 kV sur une distance de 52 km, comprenant 172 pylônes en République tchèque.

Cobra IS

- Réalisation de sept lignes de transmission électrique haute tension sur une distance de 738 km au Brésil pour Engie Brasil.

Par ailleurs, Cobra IS, au sein du consortium Acerez – constitué également du constructeur espagnol Acciona et du distributeur d'électricité australien Endeavour Energy – a finalisé en avril le *closing* financier du premier PPP dans le domaine de la transmission électrique en Australie. D'une durée de 35 ans, ce PPP recouvre le financement, la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance de plus de 240 km de lignes de transmission de 330 kV et 500 kV, de huit sous-stations électriques et de leur connexion à des parcs de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque et éolien terrestre).

Il s'inscrit dans le cadre de l'une des premières zones d'énergie renouvelable (REZ) – combinant production et stockage d'électricité – choisies par le gouvernement de Nouvelle-Galles du Sud, avec l'ambition de se substituer aux centrales électriques au charbon qui arrivent en fin de vie.

VINCI Construction

- Réalisation de l'accès fluvial à Port 2000 au Havre (France).
- Renouvellement du contrat pluriannuel de services routiers du Hertfordshire au Royaume-Uni.
- Contrat pour l'amélioration et l'extension d'un réseau de distribution d'eau dans la région de Kampala en Ouganda.
- Contrat en conception-construction pour la modernisation et l'extension d'une station de traitement des eaux usées à Canberra en Australie.
- Construction d'une section autoroutière sur la Gold Coast en Australie.
- Construction d'une nouvelle section de la rocade de contournement est de Prague et travaux de modernisation du nœud ferroviaire de la plus grande gare de fret d'Europe centrale en République tchèque.

Production d'énergie renouvelable

Dans la production d'électricité renouvelable, Cobra IS suit sa feuille de route :

- deux nouvelles fermes photovoltaïques ont été mises en service en mai 2025 au Brésil, pour une capacité totale de 0,6 GW, portant la capacité en opération du portefeuille de Cobra IS à 1,2 GW ;
- 2,5 GW en construction, dont : en Espagne, pour une capacité de 1,3 GW, aux États-Unis pour une capacité de près de 0,3 GW et au Brésil pour une capacité de 0,8 GW, avec un objectif de démarrage de l'exploitation dans ces trois pays en 2026. Il s'y ajoute une capacité de 0,1 GW d'éolien terrestre en Equateur avec un objectif de démarrage de l'exploitation en 2027.

VINCI Highways

VINCI Highways a repris le 10 mars 2025 l'exploitation d'un tronçon de près de 600 km de l'autoroute BR-040 (Via Cristais) au Brésil dans le cadre d'un contrat de concession de 30 ans. Celui-ci lui avait été attribué en septembre 2024 par l'Agence Nationale des Transports Terrestres du Brésil (ANTT).

Cette autoroute à péage relie Belo Horizonte, capitale de l'État du Minas Gerais, à Cristalina, ville située au sud de l'État de Goiás, desservant la capitale fédérale Brasília.

VINCI Autoroutes

VINCI Autoroutes a inauguré en juin l'élargissement à 2x3 voies de l'autoroute A57 sur 7 km à l'est de Toulon. Ce projet complexe réalisé en milieu urbain a été intégralement financé par sa filiale Escota pour un montant de 300 millions d'euros. Cet aménagement permet de fluidifier le trafic dans l'agglomération toulonnaise tout en améliorant la sécurité des déplacements et en favorisant le développement des transports collectifs et de la multimodalité.

1.3 Opérations de financement

Nouveaux financements

Au cours du premier semestre 2025, VINCI et ses filiales ont levé avec succès un montant total de 3,5 milliards d'euros de nouveaux financements pour une maturité moyenne de 5,6 ans à un coût moyen de 3,54 %.

Les principales opérations sont les suivantes :

- en janvier, VINCI a réalisé un placement privé de 300 millions d'euros à échéance janvier 2027 et dont le taux après couverture ressort à 2,55 % ;
- en février, VINCI a procédé au placement d'obligations convertibles couplées à des achats de calls, donc sans effet dilutif pour l'actionnaire de VINCI, d'un montant de 400 millions d'euros et d'une maturité de cinq ans. Un placement complémentaire d'un montant de 150 millions d'euros a été réalisé en mai 2025 ;
- Cofiroute a émis en mars une obligation de 650 millions d'euros à 8 ans, assortie d'un coupon de 3,125 % ;
- VINCI a réalisé un placement privé à 3 ans pour 300 millions d'euros avec un coupon de 2,625 % en avril ;
- en mai, VINCI a réalisé un placement privé de 300 millions d'euros à 18 mois et dont le taux après couverture ressort à 2,19 % ;
- en juin, VINCI a réalisé, sous format privé, un *tap* sur une souche obligataire existante à maturité janvier 2029 pour 200 millions d'euros dont le coupon était à l'origine de 1,625 % ;
- l'aéroport Londres Gatwick a émis en juin un emprunt obligataire de 750 millions d'euros à échéance juin 2035, assorti d'un coupon annuel de 3,875 %. Comme pour l'émission inaugurale en euros d'octobre 2024, cette opération, intégralement convertie en livres sterling, a également été réalisée sous la forme d'un *Sustainability-Linked Bond*, signe de l'engagement de la filiale de VINCI Airports à réduire ses émissions de CO₂. Cette opération a permis de remonter un dividende de 356 millions d'euros aux actionnaires de la plateforme.

Remboursements d'emprunts

En janvier, Lima Expressa a remboursé un crédit relais de 1 195 millions de pesos péruviens (environ 310 millions d'euros), mis en place en 2019.

En février 2025, Cofiroute a remboursé un emprunt obligataire de 650 millions d'euros émis en 2016 et VINCI SA un emprunt obligataire de 500 millions d'euros émis en 2023.

En mars, ASF (Autoroutes du sud de la France) a remboursé un emprunt obligataire de 100 millions d'euros émis en 2013, puis au deuxième trimestre, un emprunt de 55 millions d'euros auprès de la Banque Européenne d'Investissements.

Ces différentes opérations ont permis au Groupe de réduire le coût moyen de sa dette et d'optimiser sa maturité moyenne par rapport à l'échéancier des remboursements à venir.

La dette financière brute long terme du Groupe ressort à 34,3 milliards d'euros au 30 juin 2025 (33,5 milliards d'euros au 31 décembre 2024). Logée principalement chez VINCI Autoroutes, VINCI Airports et VINCI SA, sa maturité moyenne est de 5,8 ans (5,9 au 31 décembre 2024 et 6,1 ans au 30 juin 2024) et son coût moyen s'établit à 4,4 % (5,1 % au premier semestre 2024 et 4,9 % sur l'ensemble de l'année 2024). La part à taux fixe est de 52 %.

Notations de crédit

L'agence Moody's, en mai 2025, a confirmé sa confiance dans la qualité de la signature du Groupe et maintenu ses notations (long-terme : A3, court-terme : P-2, perspective stable). Les notations de VINCI par Standard & Poor's sont également inchangées (long-terme : A-, court-terme : A2, perspective stable).

1.4 Autres faits marquants

Nominations de dirigeants et gouvernance

Le Conseil d'administration du 17 avril 2025 a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de président et de directeur général à compter du 1^{er} mai 2025. Depuis cette date, Xavier Huillard est président du Conseil d'Administration et Pierre Anjolas directeur général de VINCI.

Le 13 février 2025, Sabine Granger a été nommée directrice générale de VINCI Autoroutes et Rémi Maumon de Longevialle a été nommé directeur général de VINCI Airports. Ils rapportent à Nicolas Notebaert – directeur général Concessions de VINCI et ont intégré le comité exécutif de VINCI en mai 2025.

Le 11 juillet 2025, Thierry Mirville a été nommé directeur financier adjoint de VINCI à effet du 1^{er} octobre 2025. Il rapportera à Christian Labeyrie, directeur général adjoint et directeur financier de VINCI. Cette nomination s'inscrit dans la perspective du départ à la retraite de Christian Labeyrie qui interviendra en 2026.

2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du premier semestre 2025 s'élève à 34,9 milliards d'euros, en hausse de 3,2 % à structure réelle et de + 1,2 % à structure comparable par rapport à celui du premier semestre 2024. Les variations de périmètre ont un impact positif sur le chiffre d'affaires de 2,5 % et les variations de change un impact négatif de - 0,5 %.

Le chiffre d'affaires des **concessions** ressort à 5,7 milliards d'euros, en hausse de 7,7 % à structure réelle (5,7 % à structure comparable).

Le chiffre d'affaires des **services à l'énergie (VINCI Energies et Cobra IS)** s'établit à plus de 13,6 milliards d'euros, en hausse de 6,2 % par rapport au premier semestre 2024 (4,2 % à structure comparable).

Le chiffre d'affaires de la **construction (VINCI Construction et VINCI Immobilier)** s'élève à près de 15,7 milliards d'euros, en légère baisse par rapport au premier semestre 2024 (- 0,8 % à structure réelle et - 2,8 % à structure comparable).

À l'international (57 % du total), le chiffre d'affaires s'établit à 19,9 milliards d'euros, en progression de 5,4 % à structure réelle et de 1,9 % à structure comparable. Les variations de périmètre concernent essentiellement l'intégration de l'aéroport d'Édimbourg par VINCI Airports, les dernières acquisitions de VINCI Highways, de VINCI Energies et de VINCI Construction. Les variations de change ont un impact négatif de 1,0 % (appréciation de l'euro par rapport à de nombreuses autres devises, en particulier sud et nord-américaines et des dollars australiens et néo-zélandais). La croissance organique ressort à + 8,3 % dans les concessions, + 5,2 % dans les services à l'énergie et - 3,5 % dans la construction.

En France (43 % du total), le chiffre d'affaires se stabilise à 14,9 milliards d'euros (+ 0,3 % à périmètre constant) par rapport au premier semestre 2024. La croissance organique ressort à + 4,1 % dans les concessions, + 2,1 % dans les services à l'énergie et - 2,1 % dans la construction.

Chiffre d'affaires par pôle

	1 ^{er} semestre 2025	1 ^{er} semestre 2024	Variation 2025/2024	
			Réelle	Comparable
<i>(en millions d'euros)</i>				
Concessions	5 748	5 337	7,7 %	5,7 %
VINCI Autoroutes	3 171	3 079	3,0 %	3,0 %
VINCI Airports	2 253	2 033	10,8 %	7,8 %
Autres concessions	324	226	43,6 %	22,8 %
Services à l'énergie	13 650	12 857	6,2 %	4,2 %
VINCI Energies	10 050	9 551	5,2 %	2,4 %
Cobra IS	3 600	3 306	8,9 %	9,7 %
Construction	15 665	15 793	(0,8 %)	(2,8 %)
VINCI Construction	15 178	15 288	(0,7 %)	(2,8 %)
VINCI Immobilier	487	506	(3,7 %)	(3,7 %)
Eliminations intra-groupe	(212)	(212)	-	-
Chiffre d'affaires (*)	34 852	33 775	3,2 %	1,2 %
CA travaux des filiales concessionnaires	409	511	-	-
Eliminations intra-groupe	(61)	(40)	-	-
CA travaux des filiales concessionnaires - hors activité Groupe	348	471	(26,1 %)	(22,7 %)
Chiffre d'affaires consolidé total	35 200	34 246	2,8 %	0,9 %

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

CONCESSIONS : 5 748 millions d'euros (+ 7,7 % à structure réelle ; + 5,7 % à structure comparable par rapport au premier semestre 2024)

VINCI Autoroutes : le chiffre d'affaires s'établit à 3 171 millions d'euros en hausse de 3,0 % par rapport au premier semestre 2024. Le trafic des réseaux interurbain a progressé de 2,2 % sur l'ensemble du semestre (dont véhicules légers + 2,5 % ; poids lourds + 0,6 %). Cette évolution s'explique notamment par l'effet de base favorable lié aux actions de blocage d'agriculteurs intervenues principalement en début d'année 2024. Retraité de cet élément, le trafic tous véhicules confondus aurait affiché une légère hausse sur le semestre.

VINCI Airports : le chiffre d'affaires s'élève à 2 253 millions d'euros (2 033 millions d'euros au premier semestre 2024), en hausse de 10,8 % à structure réelle et de 7,8 % à structure comparable. L'aéroport d'Édimbourg, consolidé par intégration globale depuis le 30 juin 2024, a contribué à hauteur de 190 millions d'euros au chiffre d'affaires du premier semestre 2025. Il convient par ailleurs de rappeler que SCAGO

- société concessionnaire des aéroports de Nantes Atlantique et de Saint-Nazaire Montoir – est consolidée par mise en équivalence depuis le 1^{er} juillet 2024 ; au premier semestre 2024, son chiffre d'affaires s'était élevé à 54 millions d'euros.

Le trafic passagers de VINCI Airports a poursuivi sa croissance dans la quasi-totalité des 14 pays du réseau. Cette bonne dynamique est notamment la conséquence de l'augmentation des capacités des compagnies aériennes *low cost* et d'une forte demande de la clientèle, se traduisant par des taux de remplissage élevés. Au global, plus de 159 millions de passagers³ ont été accueillis au premier semestre dans les 72 aéroports gérés par VINCI Airports, soit une hausse de 6,4 % par rapport au premier semestre 2024 (dont + 6,0 % au premier trimestre et + 6,7 % au deuxième trimestre).

On peut souligner les progressions remarquables affichées au Japon, au Mexique et à Budapest, ainsi que les hausses de trafic au Portugal et à Édimbourg, tirées en particulier par le développement des routes long-courrier. De son côté, la hausse de trafic de l'aéroport Londres Gatwick a été plus limitée. Par ailleurs, l'incertitude qui prévaut aux États-Unis impacte le trafic des aéroports de République dominicaine et du Costa Rica.

Autres concessions : le chiffre d'affaires s'établit à 324 millions d'euros, en hausse de près de 44 % par rapport au premier semestre 2024 (+ 23 % à structure comparable). Les principales entités contributrices au chiffre d'affaires sont Lima Expresa, société concessionnaire d'une section du périphérique de Lima (Pérou), Gefyra, société concessionnaire du pont entre Rion et Antirion (Grèce), Via Cristais, société concessionnaire d'une section autoroutière au Brésil, Vía Sumapaz, société concessionnaire de l'autoroute entre Bogota et Girardot en Colombie, et MESEA, société chargée de la maintenance et de l'exploitation de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique entre Tours et Bordeaux. Par ailleurs, l'activité de VINCI Stadium avait été très limitée au premier semestre 2024 en raison de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

SERVICES A L'ENERGIE : 13 650 millions d'euros (+ 6,2 % à structure réelle et + 4,2 % à structure comparable par rapport au premier semestre 2024)

Le chiffre d'affaires des services à l'énergie ressort à 13,7 milliards d'euros, en hausse de 6,2 % à structure réelle (+ 4,2 % à structure comparable), avec une accélération de la croissance au deuxième trimestre (+ 6,5 % et + 5,1 % à structure comparable). Celle-ci est tirée par l'international (+ 7,9 % à structure réelle et + 5,2 % à structure comparable au premier semestre), qui représente 69 % du chiffre d'affaires total de ce métier. Ce semestre confirme le bon positionnement de VINCI Energies et de Cobra IS sur des marchés tirés notamment par la transition énergétique, la transformation numérique et les enjeux de défense et de souveraineté. Il s'ajoute à ces tendances les effets positifs de la croissance externe récurrente (« *bolt-on* ») de VINCI Energies pour densifier son maillage géographique et compléter ses expertises.

VINCI Energies : 10 050 millions d'euros (+ 5,2 % à structure réelle et + 2,4 % à structure comparable par rapport au premier semestre 2024)

Les quatre domaines d'activités de VINCI Energies (infrastructures, industrie, building solutions, ICT⁴) affichent des progressions de chiffre d'affaires.

À l'international (58 % du total), le chiffre d'affaires s'établit à 5 861 millions d'euros, en hausse de 7,5 % à structure réelle (2,7 % à structure comparable) par rapport au premier semestre 2024. Sa progression est notable en Allemagne – 1^{er} marché du pôle à l'international (1,6 milliard d'euros) –, aux Pays-Bas (0,7 milliard d'euros), en Suisse, au Maroc et aux États-Unis.

En France (42 % du total), le chiffre d'affaires ressort à 4 189 millions d'euros, en progression de 2,2 % à structure réelle par rapport au premier semestre 2024 (+ 1,8 % à structure comparable).

Cobra IS : 3 600 millions d'euros (+ 8,9 % à structure réelle et + 9,7 % à structure comparable par rapport au premier semestre 2024)

Dans les activités de fonds de commerce dites flow business (59 % du total), le chiffre d'affaires est en progression (+3 %). La tendance est bien orientée en Europe – en particulier dans la péninsule Ibérique – et au Brésil.

Dans les projets EPC⁵ (41 % du total), la forte hausse de l'activité (+ 18 %) s'explique par la montée en puissance des projets de réalisation clés en main de plateformes de conversion HVDC⁵ et du premier terminal de regazéification en Allemagne, pays où l'activité a plus que doublé. Il s'y ajoute la contribution des projets de lignes de transport électrique haute tension au Brésil et le démarrage de l'important contrat de transmission électrique en Australie dans le cadre d'un PPP.

³ Données à 100%, %, incluant le trafic de l'ensemble des aéroports gérés en période pleine.

⁴ Technologies de la communication et de l'information

⁵ EPC : Engineering, Procurement and Construction ; HVDC : High Voltage Direct Current

Rapport d'activité du premier semestre

CONSTRUCTION : 15 665 millions d'euros (- 0,8 % à structure réelle et - 2,8 % à structure comparable par rapport au premier semestre 2024)

VINCI Construction : 15 178 millions d'euros (- 0,7 % à structure réelle et - 2,8 % à structure comparable par rapport au premier semestre 2024)

Cette évolution traduit des situations de marché différentes selon les pays et les secteurs d'activité.

À l'international (54 % du total), le chiffre d'affaires atteint 8 167 millions d'euros, en baisse de 0,4 % à structure réelle et de 3,7 % à structure comparable par rapport au premier semestre 2024. On note une baisse de l'activité des grands projets, conséquence du phasage de l'avancement des chantiers (finalisation de certains contrats notamment à l'international tandis que d'autres – par exemple les projets ferroviaires urbains de Toronto et de Chicago – sont en montée en puissance ou en démarrage). L'activité progresse en Europe continentale – stabilité en Allemagne ; hausse en République tchèque et en Slovaquie – ainsi qu'en Afrique, mais recule dans d'autres zones. Enfin, il est à noter une nouvelle croissance de l'activité des réseaux de spécialité.

En France (46 % du total), le chiffre d'affaires ressort à 7 011 millions d'euros, en recul de 1,1 % à structure réelle et de 1,8 % à structure comparable par rapport au premier semestre 2024. La bonne tenue de l'activité dans les travaux routiers et les réseaux ferroviaires et hydrauliques ne compensant pas totalement le repli des activités de génie civil et du bâtiment, impacté par le phasage de plusieurs projets significatifs.

VINCI Immobilier : 487 millions d'euros (- 3,7 % à structure réelle et comparable par rapport au premier semestre 2024)

Le chiffre d'affaires géré – incluant la part du Groupe dans les copromotions – s'établit à 589 millions d'euros, stable par rapport au premier semestre 2024.

Dans le secteur de la promotion immobilière en France, les réservations de logements de VINCI Immobilier sur le semestre s'élèvent à 2 081 lots, en baisse de 14 %. Les ventes en bloc ont progressé tandis que les ventes en diffus auprès des investisseurs ont fortement baissé, conséquence de la fin du dispositif Pinel. Le nombre de logements lancés en travaux s'établit à 1 210 lots (+ 5,5 %) et le nombre de lots actés à 1 813 (+ 15 %).

Chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2025	% du total	1 ^{er} semestre 2024	Variation 2025/2024	
				Réelle %	Comparable %
France	14 911	42,8 %	14 855	0,4 %	0,3 %
Royaume-Uni	3 580	10,3 %	3 181	12,5 %	(3,2 %)
Allemagne	2 711	7,8 %	2 392	13,3 %	9,4 %
Espagne	1 738	5,0 %	1 986	(12,5 %)	(12,5 %)
Europe centrale et orientale	1 335	3,8 %	1 325	0,7 %	1,7 %
Autres pays d'Europe	3 571	10,2 %	3 270	9,2 %	2,8 %
Europe hors France	12 935	37,1 %	12 153	6,4 %	(0,0 %)
Amérique du nord	2 402	6,9 %	2 338	2,7 %	2,6 %
Dont États-Unis	1 593	4,6 %	1 455	9,5 %	6,5 %
Dont Canada	809	2,3 %	884	(8,4 %)	(4,3 %)
Amérique centrale et du sud	2 045	5,9 %	1 893	8,0 %	13,3 %
Afrique	754	2,2 %	647	16,7 %	16,8 %
Reste du monde	1 806	5,2 %	1 889	(4,4 %)	(2,0 %)
International hors Europe	7 007	20,1 %	6 767	3,5 %	5,6 %
Total International	19 942	57,2 %	18 920	5,4 %	1,9 %
Chiffre d'affaires (*)	34 852	100,0 %	33 775	3,2 %	1,2 %

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

3. Résultats

3.1 Résultat opérationnel sur activité/résultat opérationnel

Le résultat opérationnel sur activité (ROPA) s'établit à 4 140 millions d'euros, en hausse de près de 7 % par rapport au premier semestre 2024 (3 871 millions d'euros). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires s'élève à 11,9 % (11,5 % au premier semestre 2024).

Résultat opérationnel sur activité (ROPA)/résultat opérationnel

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2025	% CA ^(*)	1 ^{er} semestre 2024	% CA ^(*)	Variation 2025/2024
Concessions	2 802	48,7 %	2 575	48,2 %	227
VINCI Autoroutes	1 617	51,0 %	1 543	50,1 %	74
VINCI Airports	1 129	50,1 %	1 007	49,6 %	122
Autres concessions	57	-	25	-	32
Services à l'énergie	1 007	7,4 %	928	7,2 %	79
VINCI Energies	724	7,2 %	671	7,0 %	52
Cobra IS	284	7,9 %	257	7,8 %	27
Construction	335	2,1 %	308	2,0 %	27
VINCI Construction	334	2,2 %	324	2,1 %	10
VINCI Immobilier	1	0,3 %	(16)	(3,2 %)	17
Holdings	(5)	-	60	-	(65)
Résultat opérationnel sur activité (ROPA)	4 140	11,9 %	3 871	11,5 %	269
Paieement en actions (IFRS 2)	(377)	-	(314)	-	(63)
Résultats des sociétés mises en équivalence	177	-	104	-	74
Autres éléments opérationnels courants	20	-	51	-	(30)
Résultat opérationnel courant (ROC)	3 960	11,4 %	3 712	11,0 %	249
Éléments opérationnels non courants	66	-	(72)	-	138
Résultat opérationnel	4 026	11,6 %	3 640	10,8 %	386

N.B. : le ROPA se définit comme le résultat opérationnel avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), de la quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence et des autres éléments opérationnels courants et non courants.

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

La contribution des **concessions** s'élève à 2 802 millions d'euros (48,7 % du chiffre d'affaires), en hausse de près de 9 % par rapport à celle du premier semestre 2024 (2 575 millions d'euros et 48,2 % du chiffre d'affaires).

Le ROPA de **VINCI Autoroutes** s'élève à 1 617 millions d'euros et représente 51,0 % du chiffre d'affaires. Bénéficiant d'un effet de base favorable lié aux blocages d'agriculteurs du premier semestre 2024, il progresse de près de 5 % par rapport au premier semestre 2024 (1 543 millions d'euros et 50,1 % du chiffre d'affaires) malgré une augmentation des dotations aux amortissements suite à la mise en service de l'A57 à Toulon et aux impacts en année pleine de divers aménagements et élargissements.

Le ROPA de **VINCI Airports** s'établit à 1 129 millions d'euros, en hausse de 12 % (+ 122 millions d'euros) par rapport au premier semestre 2024 (1 007 millions d'euros). Cette évolution traduit l'impact de l'intégration de l'aéroport d'Édimbourg et la hausse du chiffre d'affaires. Le taux de ROPA/chiffre d'affaires s'établit à 50,1 % au premier semestre 2025, contre 49,6 % au premier semestre 2024.

La contribution des **services à l'énergie** s'élève à 1 007 millions d'euros (7,4 % du chiffre d'affaires) en hausse de 8,5 % par rapport à celle du premier semestre 2024 (928 millions d'euros et 7,2 % du chiffre d'affaires).

Le ROPA de **VINCI Energies** s'élève à 724 millions d'euros et la marge opérationnelle à 7,2 %, en progression de 20 points de base par rapport au premier semestre 2024 (671 millions d'euros et 7,0 %). L'ensemble des activités et zones géographiques contribue à cette très bonne performance.

Le ROPA de **Cobra IS** s'élève à 284 millions d'euros au premier semestre 2025 et le taux de marge opérationnelle à 7,9 % (respectivement 257 millions d'euros et 7,8 % au premier semestre 2024), évolution traduisant la qualité de la croissance de l'activité.

La contribution de la **construction** s'élève à 335 millions d'euros (2,1 % du chiffre d'affaires) en hausse de près de 9 % par rapport à celle du premier semestre 2024 (308 millions d'euros et 2,0 % du chiffre d'affaires).

Rapport d'activité du premier semestre

Le ROPA de **VINCI Construction** s'élève à 334 millions d'euros (324 millions d'euros au premier semestre 2024). Le taux de ROPA/chiffre d'affaires ressort à 2,2 % au premier semestre 2025 (2,1 % au premier semestre 2024). Les activités de VINCI Construction sont saisonnières, particulièrement dans les travaux routiers en Europe et en Amérique du Nord. Le résultat semestriel n'est donc pas représentatif de la performance annuelle.

La contribution de **VINCI Immobilier** revient à l'équilibre (+ 1 million d'euros soit un taux de ROPA/chiffre d'affaires de 0,3 % ; contre - 16 millions d'euros et - 3,2 % du chiffre d'affaires au premier semestre 2024).

Le ROPA des **holdings** comprend l'amortissement des actifs incorporels reconnus lors de l'allocation du prix d'acquisition de Cobra IS pour un montant de 19 millions d'euros au premier semestre 2025 (54 millions d'euros au premier semestre 2024). Pour mémoire, il incluait également au premier semestre 2024, une reprise de provision pour risques devenue sans objet.

Le résultat opérationnel courant (ROC) ressort à 3 960 millions d'euros contre 3 712 millions d'euros au premier semestre 2024. Il prend en compte :

- la charge sur paiements en actions (avantages consentis aux salariés dans le cadre des plans d'épargne Groupe et des plans d'actions de performance) pour un montant de 377 millions d'euros (314 millions d'euros au premier semestre 2024) ; cette évolution concerne principalement l'évaluation de la charge au titre des plans d'épargne en France ;
- la contribution des sociétés mises en équivalence pour un montant de 177 millions d'euros (à comparer à 104 millions d'euros au premier semestre 2024) ; cette amélioration traduit notamment les bonnes performances des aéroports du Kansai au Japon et l'intégration de l'aéroport de Budapest ;
- les autres éléments opérationnels courants qui représentent un produit net de 20 millions d'euros (profit net de 51 millions d'euros au premier semestre 2024).

Résultat opérationnel courant par pôle

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2025	% CA ^(*)	1 ^{er} semestre 2024	% CA ^(*)	Variation 2025/2024
Concessions	2 908	50,6 %	2 662	49,9 %	246
VINCI Autoroutes	1 591	50,2 %	1 528	49,6 %	63
VINCI Airports	1 222	54,2 %	1 063	52,3 %	160
Autres concessions	95	-	72	-	23
Services à l'énergie	863	6,3 %	814	6,3 %	49
VINCI Energies	579	5,8 %	554	5,8 %	25
Cobra IS	284	7,9 %	259	7,8 %	25
Construction	202	1,3 %	183	1,2 %	19
VINCI Construction	192	1,3 %	197	1,3 %	(4)
VINCI Immobilier	10	2,0 %	(14)	(2,7 %)	24
Holdings	(13)	-	53	-	(66)
Résultat opérationnel courant (ROC)	3 960	11,4 %	3 712	11,0 %	249

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Les éléments opérationnels non courants du premier semestre 2025 représentent un produit de 66 millions d'euros comprenant notamment l'impact de cessions d'actifs réalisées par VINCI Concessions (charge de 72 millions d'euros au premier semestre 2024 comprenant une charge au titre de l'*earn-out* de Cobra IS).

Le résultat opérationnel, après prise en compte des éléments opérationnels courants et non courants, s'élève à 4 026 millions d'euros au premier semestre 2025, en hausse de près de 11 % par rapport à celui du premier semestre 2024 (3 640 millions d'euros).

3.2 Résultat Net

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 627 millions d'euros (554 millions d'euros au premier semestre 2024). Son évolution traduit les impacts en année pleine des opérations de croissance externe réalisées à l'international en 2024 notamment dans les concessions. Par ailleurs, la baisse des taux d'intérêts sur l'encours de la dette à taux variable a permis de compenser la baisse des rendements des placements de trésorerie.

Au premier semestre 2025, le coût moyen de la dette financière brute long terme s'est élevé à 4,4 % (5,1 % au premier semestre 2024 et 4,9 % sur l'ensemble de l'année 2024).

Les autres produits et charges financiers présentent un solde négatif de 110 millions d'euros (contre un solde négatif de 44 millions d'euros au premier semestre 2024). Ils comprennent :

- le coût de l'actualisation des provisions pour remise en état des actifs incorporels concédés et des engagements de retraite pour - 43 millions d'euros (- 41 millions d'euros au premier semestre 2024) ;
- un produit de 89 millions d'euros au titre des intérêts financiers capitalisés sur les investissements en cours dans les concessions notamment sur Vía Sumapaz en Colombie (+ 95 millions d'euros au premier semestre 2024) ;
- les charges financières relatives aux contrats de locations IFRS 16 pour - 51 millions d'euros (- 41 millions d'euros au premier semestre 2024) ;
- une charge d'intérêts sur des avances reçues à caractère long terme de - 38 millions d'euros (- 50 millions d'euros au premier semestre 2024) ;
- la variation de juste valeur des instruments de capitaux propres pour un montant négatif de 45 millions d'euros, concernant essentiellement la variation de valeur de la participation dans le groupe ADP (solde négatif de 25 millions d'euros au premier semestre 2024).

La charge d'impôt du semestre s'élève à 1 238 millions d'euros correspondant à un taux effectif d'impôt de 39,8 % (874 millions d'euros au premier semestre 2024). Elle comprend l'impact de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises instaurée en France pour 2025. L'application des principes comptables IFRS conduit à reconnaître, dès le premier semestre 2025, une charge d'impôt complémentaire de 297 millions d'euros⁶ représentant environ 70 % de la charge estimée pour l'ensemble de l'exercice 2025. Retraité de cet élément, le taux effectif d'impôt ressortirait à 30,2 % (à comparer à 29,8% au premier semestre 2024).

La quote-part de résultat bénéficiaire attribuable aux minoritaires s'élève à 155 millions d'euros (172 millions d'euros au premier semestre 2024) concernant essentiellement le groupe aéroportuaire mexicain OMA et les aéroports Londres Gatwick, d'Édimbourg, du Cambodge et de Lyon.

Le résultat net consolidé part du Groupe du premier semestre 2025 s'établit à 1 896 millions d'euros (5,4 % du chiffre d'affaires du semestre. Il baisse de 5,0 % par rapport au premier semestre 2024 (1 995 millions d'euros, soit 5,9 % du chiffre d'affaires), conséquence de l'alourdissement de la fiscalité des sociétés en France en 2025, explicitée ci-dessus.

Le recul du résultat net par action du semestre, après prise en compte des instruments dilutifs, est moindre (3,34 euros contre 3,46 euros, soit - 3,5 % par action) du fait de la politique de rachat d'actions mise en œuvre par VINCI.

À fiscalité constante (hors impact de l'alourdissement de la fiscalité des sociétés), le résultat net consolidé part du Groupe aurait atteint 2,2 milliards d'euros soit une hausse de près de 10 % (3,86 euros par action).

⁶ dont 216 millions d'euros au titre de la part calculée sur l'impôt 2024.

4. Flux de trésorerie

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2025	1 ^{er} semestre 2024	Variation 2025/2024
Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement	6 129	5 673	456
% du chiffre d'affaires	17,6 %	16,8 %	-
Variations du besoin en fonds de roulement et des provisions courantes	(1 863)	(1 314)	(549)
Impôts payés	(1 211)	(962)	(249)
Intérêts financiers nets payés	(778)	(593)	(185)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	162	72	90
Flux de trésorerie liés à l'activité, hors autres avances à caractère long terme	2 439	2 875	(436)
Investissements opérationnels (nets de cessions) et des autres avances à caractère long terme	(1 348)	(1 389)	40
Remboursements des dettes de location et charges financières associées	(419)	(351)	(68)
Cash-flow opérationnel	672	1 136	(464)
Investissements de développement dans les concessions	(626)	(774)	149
dont VINCI Autoroutes	(298)	(336)	38
dont VINCI Airports	(67)	(273)	205
dont autres	(260)	(166)	(95)
Cash-flow libre	46	361	(315)
dont Concessions	1 666	1 334	331
dont VINCI Energies, Cobra IS et VINCI Construction	(1 756)	(1 240)	(516)
dont VINCI Immobilier et holdings	136	267	(130)
Investissements financiers nets	(557)	(5 690)	5 133
Autres	28	34	(6)
Cash flow disponible après financement de la croissance	(483)	(5 295)	4 812
Augmentations et réductions de capital	245	444	(199)
Opérations sur actions propres	(848)	(713)	(136)
Dividendes versés	(2 346)	(2 259)	(88)
Opérations en capital	(2 949)	(2 528)	(422)
Flux nets de trésorerie durant la période	(3 432)	(7 822)	4 390
Autres variations	512	583	(71)
Variation de l'endettement financier net	(2 921)	(7 240)	4 319
Endettement financier net	(23 336)	(23 366)	30

L'Ebitda s'élève à 6 129 millions d'euros au premier semestre 2025 soit 17,6 % du chiffre d'affaires (5 673 millions d'euros et 16,8 % au premier semestre 2024).

L'Ebitda des **concessions** s'établit à 3 869 millions d'euros (3 586 millions d'euros au premier semestre 2024), soit 67,3 % du chiffre d'affaires (67,2 % au premier semestre 2024).

- L'Ebitda de VINCI Autoroutes progresse de 4 % à 2 320 millions d'euros soit une marge sur chiffre d'affaires de 73,2 % (2 228 millions d'euros et 72,4 % au premier semestre 2024). Il est pénalisé par la prise en charge d'environ 120 millions d'euros aux premiers semestres 2024 et 2025 de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance.
- L'Ebitda de VINCI Airports s'élève à 1 406 millions d'euros en hausse de plus de 11 % par rapport au premier semestre 2024 (1 264 millions d'euros). Le taux d'Ebitda/chiffre d'affaires s'établit à 62,4 % au premier semestre 2024 (62,2 % au premier semestre 2024).

L'Ebitda des **services à l'énergie** s'élève à 1 274 millions d'euros, soit 9,3 % du chiffre d'affaires (respectivement 1 123 millions d'euros et 8,7 % du chiffre d'affaires).

- Celui de VINCI Energies s'établit à 903 millions d'euros, soit 9,0 % du chiffre d'affaires (respectivement 795 millions d'euros et 8,3 % du chiffre d'affaires au premier semestre 2024).
- L'Ebitda de Cobra IS s'élève à 371 millions d'euros, représentant 10,3 % du chiffre d'affaires en croissance de 13 % par rapport au premier semestre 2024 (respectivement 328 millions d'euros et 9,9 % du chiffre d'affaires).

L'Ebitda de la **construction** s'établit à 783 millions d'euros (653 millions d'euros au premier semestre 2024), soit 5,0 % du chiffre d'affaires (4,1 % au premier semestre 2024).

- L'Ebitda de VINCI Construction s'élève à 755 millions d'euros, soit 5,0 % du chiffre d'affaires, contre 651 millions d'euros au premier semestre 2024 (4,3 % du chiffre d'affaires).

Ebitda (capacité d'autofinancement) par pôle

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2025	% CA ^(*)	1 ^{er} semestre 2024	% CA ^(*)	Variation 2025/2024
Concessions	3 869	67,3 %	3 586	67,2 %	283
VINCI Autoroutes	2 320	73,2 %	2 228	72,4 %	92
VINCI Airports	1 406	62,4 %	1 264	62,2 %	143
Autres concessions	143	-	94	-	48
Services à l'énergie	1 274	9,3 %	1 123	8,7 %	151
VINCI Energies	903	9,0 %	795	8,3 %	108
Cobra IS	371	10,3 %	328	9,9 %	43
Construction	783	5,0 %	653	4,1 %	130
VINCI Construction	755	5,0 %	651	4,3 %	104
VINCI Immobilier	28	5,7 %	2	0,3 %	26
Holdings	204	-	311	-	(108)
Ebitda	6 129	17,6 %	5 673	16,8 %	456

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité et des provisions courantes génère une consommation de trésorerie de 1 863 millions d'euros (contre - 1 314 millions d'euros au premier semestre 2024). Elle est habituellement négative au premier semestre en raison de la saisonnalité des activités du Groupe, en particulier de celles de VINCI Energies et de VINCI Construction.

Les impôts payés augmentent de 249 millions d'euros pour s'établir à 1 211 millions d'euros (962 millions d'euros au premier semestre 2024).

Les intérêts financiers nets payés s'élèvent à 778 millions d'euros au premier semestre 2025, en hausse de 185 millions d'euros par rapport au premier semestre 2024 (593 millions d'euros).

Les dividendes versés par les sociétés mises en équivalence s'élèvent à 162 millions d'euros au premier semestre 2025 (72 millions d'euros au premier semestre 2024).

Les **flux de trésorerie liés à l'activité**⁷ hors variations des avances à caractère long terme ressortent ainsi à 2 439 millions d'euros, en baisse de 436 millions d'euros par rapport au premier semestre 2024 (2 875 millions d'euros).

Les investissements opérationnels, net des cessions et des variations des avances à caractère long terme, diminuent de 3 % par rapport au premier semestre 2024 (1 389 millions d'euros) à 1 348 millions d'euros. Ils comprennent 655 millions d'euros investis par Cobra IS (701 millions d'euros au premier semestre 2024) notamment dans les projets d'énergies renouvelables (439 millions d'euros), ainsi que 350 millions d'euros investis par VINCI Construction (403 millions d'euros au premier semestre 2024) et 192 millions d'euros par VINCI Airports (143 millions d'euros au premier semestre 2024).

Après prise en compte des remboursements de dettes de location pour 419 millions d'euros (351 millions d'euros au premier semestre 2024), le **cash-flow opérationnel**⁷ s'établit à 672 millions d'euros (1 136 millions d'euros au premier semestre 2024).

Les investissements de développement dans les concessions et les partenariats public-privé se sont élevés à 626 millions d'euros (774 millions d'euros au premier semestre 2024). Ils comprennent 298 millions d'euros investis par VINCI Autoroutes (en baisse de 11 % par rapport au premier semestre 2024), 189 millions d'euros par Cobra IS (185 millions d'euros au premier semestre 2024) et 67 millions d'euros par VINCI Airports (273 millions d'euros au premier semestre 2024), montant net d'une indemnité reçue au titre de la fin de la concession de l'actuel aéroport de Phnom Penh au Cambodge.

Le **cash-flow libre**⁷ est positif de 46 millions d'euros (contre un flux net positif de 361 millions d'euros au premier semestre 2024). Il se décompose en :

- un flux net positif de 1 666 millions d'euros dans les concessions (1 334 millions d'euros au premier semestre 2024), dont 1 179 millions d'euros chez VINCI Autoroutes et 520 millions d'euros chez VINCI Airports ;
- un flux net négatif de - 133 millions d'euros chez VINCI Energies (+ 63 millions d'euros au premier semestre 2024) ;
- un flux net négatif de - 322 millions d'euros chez Cobra IS (- 165 millions d'euros au premier semestre 2024) ;
- un flux net négatif de - 1 301 millions d'euros chez VINCI Construction (- 1 138 millions d'euros au premier semestre 2024).

Il convient de rappeler que compte tenu de la saisonnalité de l'activité, l'essentiel du cash-flow libre du Groupe est généré au deuxième semestre de l'exercice.

⁷ Voir glossaire

Les investissements financiers, y compris l'endettement financier net des sociétés acquises et nets des cessions, représentent un montant total de 0,6 milliard d'euros sur le semestre. Les principales opérations de la période sont présentées au paragraphe 1. Faits marquants de la période. Par pôle, ces opérations ont représenté un montant total de 0,6 milliard d'euros pour VINCI Construction (acquisitions de FM Conway, Hub Foundation et Peters Bros), de près de 0,1 milliard d'euros pour VINCI Energies et d'un produit net de 0,1 milliard d'euros pour Cobra IS (cession de Mantiqueira). Au premier semestre 2024, ils s'étaient élevés à 5,7 milliards d'euros.

Les opérations sur le capital ont contribué à une consommation nette de trésorerie de 603 millions d'euros (269 millions d'euros au premier semestre 2024). Elles comprennent des rachats d'actions VINCI sur le marché pour 837 millions d'euros (7,1 millions d'actions à un prix moyen de 118,4 euros par action) et les augmentations de capital de VINCI SA pour 244 millions d'euros au titre des plans d'épargne Groupe, représentant près de 2,4 millions d'actions créées.

Les dividendes versés par VINCI et ses filiales au cours du semestre se sont élevés à 2 346 millions d'euros (2 259 millions d'euros au premier semestre 2024), dont 2 077 millions d'euros versés par VINCI SA au titre du solde du dividende 2024 (3,70 euros par action) et 178 millions d'euros par l'aéroport Londres Gatwick.

L'ensemble de ces flux ainsi qu'une incidence positive des variations de change et de la variation de juste valeur des instruments dérivés et la reconnaissance d'une dette de 220 millions d'euros sur le programme de rachat d'actions mis en place le 25 juin 2025, se sont traduits par une augmentation de l'endettement financier net sur le semestre de 2,9 milliards d'euros, le portant ainsi à 23,3 milliards d'euros au 30 juin 2025.

5. Bilan et endettement financier net

Les actifs non courants s'élèvent à 76,5 milliards d'euros au 30 juin 2025 (75,3 milliards d'euros au 30 juin 2024 ; 76,7 milliards d'euros au 31 décembre 2024).

Par pôle, ils se répartissent ainsi : 48,9 milliards d'euros pour les concessions (50,3 milliards d'euros au 30 juin 2024 ; 50,2 milliards d'euros au 31 décembre 2024), 9,5 milliards d'euros pour VINCI Energies (9,5 milliards d'euros au 31 décembre 2024), 8,9 milliards d'euros pour Cobra IS (8,4 milliards d'euros au 31 décembre 2024) et 7,8 milliards d'euros pour VINCI Construction (7,4 milliards d'euros au 31 décembre 2024).

Après prise en compte d'un excédent net de fonds de roulement, principalement localisé dans les pôles VINCI Construction, VINCI Energies et Cobra IS, de 15,4 milliards d'euros, en diminution de 1,9 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2024 (17,3 milliards d'euros) et en hausse de 1,6 milliard d'euros par rapport au 30 juin 2024 (13,8 milliards d'euros), les capitaux engagés s'élèvent à 61,1 milliards d'euros au 30 juin 2025 (61,6 milliards d'euros au 30 juin 2024 et 59,4 milliards d'euros au 31 décembre 2024).

Les capitaux engagés de la branche concessions représentent 46,4 milliards d'euros, soit 76 % du total (77 % au 30 juin 2024 et 80 % au 31 décembre 2024).

Les capitaux propres s'établissent à 32,4 milliards d'euros au 30 juin 2025, en baisse de 0,8 milliard d'euros par rapport au 30 juin 2024 (33,2 milliards d'euros) et de 1,6 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2024 (34,0 milliards d'euros). Ils comprennent les intérêts minoritaires pour 3,8 milliards d'euros (4,6 milliards d'euros au 30 juin 2024 et 4,1 milliards d'euros au 31 décembre 2024), qui concernent essentiellement les aéroports Londres Gatwick et d'Édimbourg et le groupe aéroportuaire mexicain OMA.

Le nombre d'actions composant le capital s'élève à 581 816 830 au 30 juin 2025 (inchangé par rapport au 31 décembre 2024). Les actions auto-détenues représentent 3,8 % du capital à cette date (3,3 % au 31 décembre 2024).

VINCI a procédé, le 17 juin 2025, à une réduction du capital social par voie d'annulation de 2,4 millions d'actions auto-détenues visant à éliminer la dilution générée par les augmentations de capital réservées aux salariés du semestre.

L'endettement financier net s'élève à 23,3 milliards d'euros au 30 juin 2025, en légère baisse sur douze mois (23,4 milliards d'euros au 30 juin 2024) et en hausse de 2,9 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2024 (20,4 milliards d'euros). Il se décompose entre des dettes financières brutes à long terme de 34,3 milliards d'euros (33,5 milliards d'euros au 31 décembre 2024) et une trésorerie nette gérée de 11,0 milliards d'euros (13,1 milliards d'euros au 31 décembre 2024 et 8,5 milliards d'euros au 30 juin 2024).

L'endettement financier net des concessions, y compris ses holdings, s'élève à 30,0 milliards d'euros, en baisse de 1,7 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2024 (31,7 milliards d'euros) et de 1,6 milliard d'euros par rapport au 30 juin 2024 (31,6 milliards d'euros). Les services à l'énergie et la construction affichent un excédent financier net de près de 1,8 milliard d'euros (contre un excédent financier net de près de 1,7 milliard d'euros au 30 juin 2024 et de 4,7 milliards d'euros au 31 décembre 2024). Les holdings et autres activités présentent un excédent financier net de 4,9 milliards d'euros (6,6 milliards d'euros au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2024). Cet excédent comprend à hauteur de 11,1 milliards d'euros le solde net entre les prêts consentis aux filiales du Groupe et les placements réalisés par celles-ci en interne.

Le ratio endettement financier net/fonds propres s'établit à 0,7 au 30 juin 2025 (0,6 au 31 décembre 2024 et 0,7 au 30 juin 2024). L'endettement financier rapporté à la Cafice sur douze mois glissants s'établit à 1,8 à fin juin 2025 (1,9 à fin juin 2024 ; 1,6 au 31 décembre 2024).

La liquidité du Groupe au 30 juin 2025 s'élève à 17,5 milliards d'euros (15,0 milliards d'euros au 30 juin 2024 et 19,6 milliards d'euros au 31 décembre 2024). Elle se répartit entre une trésorerie nette gérée de 11,0 milliards d'euros et une ligne de crédit bancaire confirmée et non utilisée de 6,5 milliards d'euros pour VINCI SA, à échéance janvier 2030⁸. Par ailleurs, l'aéroport Londres Gatwick bénéficie d'une ligne de crédit revolving d'un montant de 450 millions de livres sterling, à échéance mars 2030, utilisée à hauteur de 55 millions de livres sterling au 30 juin 2025, et Cobra IS de diverses lignes de crédit bancaire pour un montant total de 1,3 milliard d'euros dont 0,7 milliard d'euros sont utilisés.

Excédent (endettement) financier net (EFN)

(en millions d'euros)	30/06/2025	dont EFN externe	EFN total/ Ebitda	30/06/2024	dont EFN externe	31/12/2024	dont EFN externe	Variation 30/06/2025 / 30/06/2024	Variation 30/06/2025 / 31/12/2024
Concessions	(30 042)	(20 446)	x 3,7	(31 622)	(20 249)	(31 739)	(20 888)	1 580	1 698
VINCI Autoroutes	(15 493)	(11 091)	x 3,3	(16 102)	(11 611)	(16 159)	(11 296)	609	666
VINCI Airports	(10 824)	(8 553)	x 3,6	(10 954)	(7 538)	(11 558)	(8 744)	130	734
Autres Concessions	(3 725)	(802)	-	(4 565)	(1 100)	(4 023)	(848)	840	298
Services à l'énergie	854	1 087	-	342	758	1 308	1 396	512	(454)
VINCI Energies	407	640	-	49	465	761	848	358	(353)
Cobra IS	447	447	-	293	293	547	547	153	(100)
Construction	902	1 974	-	1 317	1 969	3 418	2 197	(414)	(2 516)
VINCI Construction	1 624	1 921	-	2 298	1 949	4 116	2 134	(674)	(2 492)
VINCI Immobilier	(722)	52	-	(982)	20	(698)	63	260	(23)
Holdings	4 950	(5 951)	-	6 597	(5 845)	6 599	(3 120)	(1 647)	(1 649)
Total	(23 336)	(23 336)	x 1,8	(23 366)	(23 366)	(20 415)	(20 415)	30	(2 921)

⁸ Mise en place le 9 janvier 2024 pour une durée initiale de cinq ans, la ligne a été étendue en intégralité d'un an le 9 janvier 2025 (avec une deuxième extension d'un an possible en janvier 2026).

6. Carnet de commandes

Au 30 juin 2025, le carnet de commandes des services à l'énergie et de la construction atteint 71,3 milliards d'euros en augmentation de 6 % sur un an (- 1 % en France ; + 9 % à l'international) et de 3 % par rapport au 31 décembre 2024 (France : + 1 % ; international + 4 %). Il représente plus de 14 mois d'activité moyenne. La part de la France dans le carnet est de 29 %, celle de l'Allemagne de 19 % et celle du reste du monde de 52 % (la part de l'international était de 70 % au 31 décembre 2024).

Le carnet de commandes de VINCI Energies au 30 juin 2025 s'établit à 17,9 milliards d'euros, en hausse de près de 9 % depuis le début de l'année (France : + 6 % ; international : + 11 %) et de 10 % sur 12 mois (France : + 2 % ; international : + 16 %). Il représente plus de 10 mois d'activité moyenne du pôle.

Le carnet de commandes de Cobra IS ressort à 17,9 milliards d'euros au 30 juin 2025, en hausse de près de 2 % depuis le 31 décembre 2024 (Europe : - 5 % ; international hors Europe : + 39 %) et de près de + 9 % sur douze mois (Europe : + 11 % ; international hors Europe : + 2 %). Il représente 29 mois d'activité moyenne du pôle.

Le carnet de commandes de VINCI Construction s'élève à 35,6 milliards d'euros, en progression de près de 2 % sur six mois (France : - 1 % ; international : + 3 %) et de + 3 % sur 12 mois (France : - 2 % ; international : + 7 %). Il représente 13,5 mois d'activité moyenne du pôle.

Carnet de commandes (*)

(en milliards d'euros)	30/06/2025	dont France	dont International	30/06/2024	31/12/2024
Services à l'énergie	35,8	6,9	28,9	32,7	34,1
VINCI Energies	17,9	6,9	11,1	16,3	16,5
Cobra IS	17,9	0,1	17,8	16,4	17,6
VINCI Construction	35,6	14,1	21,5	34,6	35,0
Total	71,3	21,0	50,3	67,3	69,1
VINCI Immobilier	0,6	0,6	-	0,8	0,8

(*) Données non auditées.

7. Evénements post clôture et perspectives

7.1 Evénements post clôture

Opérations de croissance externe

VINCI Energies a annoncé courant juillet avoir signé plusieurs accords pour l'acquisition de nouvelles sociétés en Europe :

- Wärtsilä SAM Electronics en Allemagne, qui opère dans les domaines de l'ingénierie électrique et des automatismes pour la marine allemande et sur les chantiers navals dans le nord du pays. Cette acquisition permettra à VINCI Energies d'élargir son offre de services et de renforcer sa position sur le marché allemand de la défense en intégrant un chiffre d'affaires annuel supplémentaire de 100 millions d'euros ;
 - R+S Group en Allemagne, spécialisée dans l'installation électrique, l'automatisation, le chauffage, la ventilation et la climatisation dans le domaine du bâtiment. Cette acquisition permettra à VINCI Energies d'élargir et d' étoffer son offre de solutions électriques et multi techniques pour les bâtiments. Ce groupe a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires d'environ 190 millions d'euros.
 - EnergoBit en Roumanie : spécialisé en ingénierie et en travaux d'installation de postes de transformation, de lignes de transport et de distribution d'électricité, ainsi qu'en surveillance et automatisation des réseaux. Il dispose également d'un atelier d'assemblage de transformateurs et d'armoires moyenne tension, lui permettant de livrer à ses clients des solutions sur mesure. Il a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros.
 - Zimmer & Hälbig en Allemagne, qui dispose d'une expertise de haut niveau en conception, ingénierie, installation et maintenance de solutions techniquement complexes dans les domaines du chauffage, de la ventilation, de la climatisation et de la réfrigération (CVC-R), spécialement destinées aux hôpitaux, laboratoires, installations industrielles, salles blanches et aux centres de données (data centers). Ce groupe a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 96 millions d'euros
- Ces quatre sociétés représentent un chiffre d'affaires en année pleine de près de 500 millions d'euros.

VINCI Airports

VINCI Airports, à travers sa filiale Cambodia Airports, a officialisé en juillet un accord avec le propriétaire du nouvel aéroport international de Phnom Penh – dont l'ouverture est prévue au cours du deuxième semestre 2025 – afin d'exploiter cette plateforme jusqu'en 2040. Cambodia Airports apportera son expertise et son expérience pour optimiser les opérations de ce nouvel aéroport, déployer sa culture d'excellence opérationnelle notamment en termes d'expérience passagers et de développement de la desserte aérienne du Cambodge, poursuivant un partenariat avec le Royaume engagé il y a 30 ans.

7.2 Perspectives

En dépit des incertitudes politiques et macroéconomiques actuelles, VINCI maintient les indications pour 2025 présentées précédemment.

Hors évènements exceptionnels, le Groupe table pour ses différents pôles en 2025 sur les évolutions suivantes en 2025 :

- VINCI Autoroutes : trafic en légère hausse par rapport à 2024 ;
- VINCI Airports : nouvelle croissance annuelle du trafic passagers⁹, mais d'une ampleur sans doute moindre que celle affichée en 2024 ;
- VINCI Energies : croissance du chiffre d'affaires du même ordre qu'en 2024, avec a minima un maintien de sa marge opérationnelle¹⁰ ;
- Cobra IS : chiffre d'affaires d'au moins 7,5 milliards d'euros, tout en consolidant son haut niveau de marge opérationnelle¹⁰ ;
- Accroissement de la capacité de production d'électricité renouvelable à environ 5 GW - en opération ou en construction - en fin d'exercice, soit une capacité additionnelle d'environ 1,5 GW par rapport au niveau atteint fin 2024 ;
- VINCI Construction : chiffre d'affaires - intégrant FM Conway en Grande-Bretagne - proche du niveau atteint en 2024, en visant une poursuite de l'amélioration de sa marge opérationnelle¹⁰.

Sur la base de ces évolutions, VINCI afficherait en 2025 une nouvelle hausse de son chiffre d'affaires et de ses résultats, avant l'impact de l'alourdissement de la fiscalité des sociétés en France¹¹.

8. Acompte sur dividende

Le Conseil d'administration du 30 juillet 2025 a approuvé le paiement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2025 d'un montant de 1,05 euro par action. Il sera versé le jeudi 16 octobre 2025 (date de détachement du coupon : le 14 octobre 2025).

9. Principales transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées sont détaillées dans la note K.28 des comptes consolidés semestriels résumés.

10. Facteurs de risques

Les principaux facteurs de risques auxquels VINCI pourrait être confronté sont détaillés en note D. Facteurs de risques et procédures de gestion du rapport de gestion du document d'enregistrement universel 2024.

⁹ Données à 100 % incluant le trafic de l'ensemble des aéroports gérés en période pleine.

¹⁰ Résultat opérationnel sur activité / chiffre d'affaires.

¹¹ Le budget 2025 de la France prévoit une augmentation ponctuelle du taux d'imposition des sociétés. L'impact de cette mesure sur le résultat net 2025 de VINCI est une charge supplémentaire estimée à environ 0,4 milliard d'euros, décaissée sur l'exercice.

Comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2025

États financiers consolidés semestriels	19
Compte de résultat consolidé de la période	19
État du résultat global consolidé de la période	20
Bilan consolidé	21
Tableau des flux de trésorerie consolidés	23
Variation de l'endettement financier net de la période	24
 Annexe aux comptes consolidés semestriels	 26

États financiers consolidés semestriels

Compte de résultat consolidé de la période

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2025	1 ^{er} semestre 2024	Exercice 2024
Chiffre d'affaires (*)	1 - 2	34 852	33 775	71 623
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires		348	471	837
Chiffre d'affaires total		35 200	34 246	72 459
Produits des activités annexes	4	166	163	308
Charges opérationnelles	1 - 4	(31 227)	(30 539)	(63 770)
Résultat opérationnel sur activité	27	4 140	3 871	8 997
Paievements en actions (IFRS 2)	4 - 10	(377)	(314)	(462)
Résultat des sociétés mises en équivalence		177	104	219
Autres éléments opérationnels courants	4	20	51	97
Résultat opérationnel courant	4	3 960	3 712	8 850
Éléments opérationnels non courants	4	66	(72)	(68)
Résultat opérationnel		4 026	3 640	8 783
Coût de l'endettement financier brut		(875)	(865)	(1 785)
Produits financiers des placements de trésorerie	5	248	310	595
Coût de l'endettement financier net	6	(627)	(554)	(1 191)
Autres produits et charges financiers	7	(110)	(44)	(217)
Impôts sur les bénéfices		(1 238)	(874)	(2 102)
Résultat net		2 051	2 167	5 274
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		155	172	410
Résultat net - part du Groupe		1 896	1 995	4 863
Résultat net par action (en euros)	8	3,38	3,49	8,53
Résultat net dilué par action (en euros)	8	3,34	3,46	8,43

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

État du résultat global consolidé de la période

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2025	1 ^{er} semestre 2024	Exercice 2024
Résultat net	2 051	2 167	5 274
Variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissement net ^(*)	201	(67)	(106)
Coûts de couverture	3	3	5
Impôts ^(**)	(16)	4	(7)
Écarts de conversion	(964)	(29)	(134)
Éléments du résultat global attribuables aux sociétés mises en équivalence (net d'impôt)	30	31	(8)
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat	(746)	(57)	(250)
Instruments de capitaux propres	(11)	0	(0)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	100	47	3
Impôts	(25)	(11)	(2)
Éléments du résultat global attribuables aux sociétés mises en équivalence (net d'impôt)	(0)	-	(1)
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat	63	35	(0)
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	(682)	(22)	(250)
Résultat global	1 369	2 145	5 024
dont part attribuable au Groupe	1 320	2 009	4 767
dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	48	136	256

(*) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert impacte le résultat.

Au premier semestre 2025, ces variations se décomposent en un impact positif des couvertures de flux de trésorerie pour 66 millions d'euros et un impact positif des couvertures d'investissement net pour 135 millions d'euros.

(**) Effets d'impôt liés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace) et aux coûts de couverture.

Bilan consolidé

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	12	28 829	30 252	29 672
Goodwill	9	19 652	18 744	19 519
Autres immobilisations incorporelles	15.1	11 416	12 164	11 786
Immobilisations corporelles	15.2	15 799	14 158	15 300
Participations dans les sociétés mises en équivalence	10	2 111	1 767	2 105
Autres actifs financiers non courants	11 - 13	2 888	2 830	2 743
Instruments dérivés actifs non courants		157	152	167
Impôts différés actifs		1 208	1 151	1 268
Total actifs non courants		82 061	81 217	82 560
Actifs courants				
Stocks et travaux en cours	16	1 808	1 869	1 772
Clients et autres débiteurs	16	20 451	20 448	19 365
Autres actifs courants	16	8 346	8 621	8 333
Actifs d'impôt exigible		478	472	415
Autres actifs financiers courants		76	99	76
Instruments dérivés actifs courants		218	142	137
Actifs financiers de gestion de trésorerie et comptes courants financiers actifs	23	1 112	734	895
Disponibilités et équivalents de trésorerie	23	15 069	12 696	15 199
Total actifs courants		47 559	45 081	46 192
Actifs destinés à être cédés		825	695	739
Total actifs		130 445	126 993	129 491

Bilan consolidé

Passif

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Capitaux propres				
Capital social	20.1	1 455	1 471	1 455
Primes liées au capital		14 297	13 908	14 059
Titres autodétenus	20.2	(2 105)	(1 286)	(1 566)
Réserves consolidées		14 241	12 973	11 724
Réserves de conversion		(877)	(69)	(32)
Résultat net - part du Groupe		1 896	1 995	4 863
Opérations reconnues directement en capitaux propres	20.3	(291)	(393)	(555)
Capitaux propres - part du Groupe		28 615	28 599	29 947
Capitaux propres - part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	20.4	3 805	4 623	4 085
Total capitaux propres		32 420	33 222	34 032
Passifs non courants				
Provisions non courantes	17	1 083	1 174	1 011
Provisions pour avantages du personnel	26	1 188	1 147	1 224
Emprunts obligataires	22	24 204	22 479	24 454
Autres emprunts et dettes financières	22	4 553	5 120	4 664
Instruments dérivés passifs non courants		807	1 412	1 014
Dettes de location non courantes	18	2 036	1 784	1 949
Autres passifs non courants		1 143	1 097	1 117
Impôts différés passifs		4 869	5 273	4 991
Total passifs non courants		39 882	39 486	40 424
Passifs courants				
Provisions courantes	16	7 702	7 141	7 828
Fournisseurs	16	14 703	14 172	14 463
Autres passifs courants	16	23 133	23 203	24 144
Passifs d'impôt exigible	18	917	653	746
Dettes de location courantes		688	592	639
Instruments dérivés passifs courants	22	482	527	535
Dettes financières courantes		9 853	7 557	6 152
Total passifs courants		57 478	53 845	54 508
Passifs directement associés aux actifs destinés à être cédés		665	439	527
Total passifs et capitaux propres		130 445	126 993	129 491

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2025	1 ^{er} semestre 2024	Exercice 2024
Résultat net consolidé de la période (y compris intérêts minoritaires)		2 051	2 167	5 274
Dotations aux amortissements		2 023	1 963	3 998
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)		99	(10)	55
Paievements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		331	216	230
Résultat sur cessions		(119)	31	(35)
Variations de juste valeur des instruments financiers		85	19	78
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		(206)	(138)	(260)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	5	627	554	1 191
Coûts d'emprunt immobilisés		(89)	(95)	(127)
Charges financières associées aux contrats de location et aux autres passifs	6	89	91	185
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées		1 238	874	2 102
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	C.1	6 129	5 673	12 689
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	16	(1 863)	(1 314)	2 311
Impôts payés		(1 211)	(962)	(2 220)
Intérêts financiers nets payés		(778)	(593)	(1 177)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		162	72	117
Autres avances à caractère long terme et intérêts payés associés ^(*)		(31)	2	(6)
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	I	2 408	2 878	11 714
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles		(1 389)	(1 456)	(2 878)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		72	65	170
Investissements opérationnels (nets de cessions)	C.1.1	(1 317)	(1 391)	(2 708)
Investissements en immobilisations du domaine concédé (nets de subventions reçues)		(438)	(665)	(1 174)
Créances financières (contrats de PPP et autres)		(187)	(109)	(279)
Investissements de développement (concessions et PPP)	C.1.1	(626)	(774)	(1 453)
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés) ^(**)		(802)	(3 634)	(5 006)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)		209	7	122
Disponibilités et équivalents de trésorerie des sociétés acquises ^(**)		92	81	287
Investissements financiers nets hors dettes financières reprises lors de regroupements d'entreprises		(501)	(3 546)	(4 596)
Autres		12	(287)	(294)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(2 431)	(5 998)	(9 051)
Augmentations, réductions de capital et rachat d'autres instruments de capitaux propres		244	514	668
Opérations sur actions propres	20.2	(848)	(713)	(1 912)
Augmentations et réductions de capital des filiales souscrites par des tiers		14	0	(2)
Acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires (sans prise/perte de contrôle)		(12)	(70)	(77)
Dividendes payés	21	(2 346)	(2 259)	(3 472)
- aux actionnaires de VINCI SA		(2 077)	(1 973)	(2 570)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(269)	(286)	(902)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts à long terme		3 540	1 767	4 117
Remboursements d'emprunts à long terme		(1 895)	(961)	(1 993)
Remboursements des dettes de location et charges financières associées		(419)	(351)	(745)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		2 004	2 393	387
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	281	320	(3 027)
Autres variations	IV	(143)	(27)	(40)
Variation de la trésorerie nette	I+II+III+IV	114	(2 828)	(404)
Trésorerie nette à l'ouverture		14 297	14 701	14 701
Trésorerie nette à la clôture	23	14 412	11 873	14 297

(*) Avances long terme reçues de l'offtaker au titre de Polo Carmópolis au Brésil.

(**) Incluant en 2024 les acquisitions des sociétés exploitant le périphérique de Denver et les aéroports d'Édimbourg et de Budapest. Voir note A.2 : Évolution du périmètre de consolidation.

Variation de l'endettement financier net de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1 ^{er} semestre 2025	1 ^{er} semestre 2024	Exercice 2024
Endettement financier net en début de période		(20 415)	(16 126)	(16 126)
Variation de la trésorerie nette		114	(2 828)	(404)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		(2 004)	(2 393)	(387)
(Émissions) remboursements d'emprunts		(1 645)	(805)	(2 124)
Autres variations		614	(1 214)	(1 373)
dont dettes reprises lors de regroupements d'entreprises ^(*)		(41)	(1 824)	(2 094)
dont dette liée au programme de rachat d'actions		(220)	408	(592)
dont variations de juste valeur		54	70	12
dont impacts de change et écarts de conversion		682	(13)	(117)
Variation de l'endettement financier net		(2 921)	(7 240)	(4 289)
Endettement financier net en fin de période	22	(23 336)	(23 366)	(20 415)

() Incluant en 2024 les acquisitions au premier semestre 2024 des sociétés exploitant Northwest Parkway, section du périphérique de Denver, et de l'aéroport d'Édimbourg. Voir note A.2 : Évolution du périmètre de consolidation.*

Variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres - part du Groupe										
(en millions d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations reconnues directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 01/01/2024	1 473	13 407	(1 419)	10 422	4 702	(91)	(382)	28 113	3 928	32 040
Résultat net de la période	-	-	-	-	4 863	-	-	4 863	410	5 274
Autres éléments du résultat global des sociétés contrôlées	-	-	-	-	-	31	(118)	(87)	(154)	(241)
Autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	18	(28)	(9)	-	(9)
Résultat global de la période	-	-	-	-	4 863	49	(146)	4 767	256	5 024
Augmentation de capital	16	652	-	-	-	-	-	668	2	670
Réduction de capital	(35)	-	1 495	(1 460)	-	-	-	-	(3)	(3)
Opérations sur actions propres	-	-	(1 642)	(270)	-	-	-	(1 912)	-	(1 912)
Affectation du résultat et dividendes distribués	-	-	-	2 133	(4 702)	-	-	(2 570)	(902)	(3 472)
Paielements en actions (IFRS 2)	-	-	-	344	-	-	-	344	-	344
Incidence des acquisitions ou cessions à des minoritaires postérieures à la prise de contrôle	-	-	-	1	-	1	-	2	-	2
Variations de périmètre	-	-	-	25	-	7	(32)	-	804 (*)	804
Divers	-	-	-	530	-	1	4	535	1	536
Capitaux propres au 31/12/2024	1 455	14 059	(1 566)	11 724	4 863	(32)	(555)	29 947	4 085	34 032
Résultat net de la période	-	-	-	-	1 896	-	-	1 896	155	2 051
Autres éléments du résultat global des sociétés contrôlées	-	-	-	-	-	(848)	244	(605)	(107)	(712)
Autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	4	26	29	-	30
Résultat global de la période	-	-	-	-	1 896	(845)	269	1 320	48	1 369
Augmentation de capital	6	238	-	-	-	-	-	244	14	258
Réduction de capital	(6)	-	131	(125)	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	(670)	(179)	-	-	-	(848)	-	(848)
Affectation du résultat et dividendes distribués	-	-	-	2 786	(4 863)	-	-	(2 077)	(340)	(2 418)
Paielements en actions (IFRS 2)	-	-	-	280	-	-	-	280	-	280
Incidence des acquisitions ou cessions à des minoritaires postérieures à la prise de contrôle	-	-	-	(6)	-	-	-	(6)	2	(4)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)	(2)
Divers	-	-	-	(240)	-	-	(5)	(245)	(2)	(247)
Capitaux propres au 30/06/2025	1 455	14 297	(2 105)	14 241	1 896	(877)	(291)	28 615	3 805	32 420
Capitaux propres au 01/01/2024	1 473	13 407	(1 419)	10 422	4 702	(91)	(382)	28 113	3 928	32 040
Résultat net de la période	-	-	-	-	1 995	-	-	1 995	172	2 167
Autres éléments du résultat global des sociétés contrôlées	-	-	-	-	-	14	(31)	(16)	(36)	(53)
Autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	31	31	-	31
Résultat global de la période	-	-	-	-	1 995	14	-	2 009	136	2 145
Augmentation de capital	13	501	-	-	-	-	-	514	-	514
Réduction de capital	(14)	-	645	(631)	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	(511)	(201)	-	-	-	(713)	-	(713)
Affectation de résultat et dividendes distribués	-	-	-	2 730	(4 702)	-	-	(1 973)	(366)	(2 338)
Paielements en actions (IFRS 2)	-	-	-	233	-	-	-	233	-	233
Incidence des acquisitions ou cessions à des minoritaires postérieures à la prise de contrôle	-	-	-	7	-	1	-	7	(3)	4
Variations de périmètre	-	-	-	7	-	6	(12)	-	928 (*)	928
Divers	-	-	-	407	-	1	1	408	-	408
Capitaux propres au 30/06/2024	1 471	13 908	(1 286)	12 973	1 995	(69)	(393)	28 599	4 623	33 222

(*) Incluant l'acquisition de l'aéroport d'Édimbourg. Voir note A.2 : Évolution du périmètre de consolidation.

Annexe aux comptes consolidés semestriels

A.	Faits marquants et évolution du périmètre de consolidation	28
1.	Faits marquants	28
2.	Évolution du périmètre de consolidation	28
B.	Principes comptables, méthodes de consolidation, méthodes d'évaluation et dispositions spécifiques	30
1.	Principes comptables	30
2.	Méthodes de consolidation	30
3.	Règles et méthodes d'évaluation	31
C.	Indicateurs financiers par pôle et zone géographique	34
1.	Informations sectorielles par pôle de métiers	34
2.	Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique	41
3.	Réconciliation et présentation des indicateurs de suivi de la performance	42
D.	Principales composantes du compte de résultat	43
4.	Résultat opérationnel	43
5.	Coût de l'endettement financier net	44
6.	Autres produits et charges financiers	44
7.	Impôts sur les bénéfices	44
8.	Résultat par action	44
E.	Données relatives aux participations du Groupe	46
9.	Goodwill	46
10.	Participations dans les sociétés mises en équivalence : entreprises associées et coentreprises	47
11.	Autres actifs financiers non courants	47
F.	Concessions : contrats de PPP, de concession et autres infrastructures	48
12.	Immobilisations incorporelles du domaine concédé	48
13.	Créances financières PPP (sociétés contrôlées)	49
14.	Engagements hors bilan des concessions	49
G.	Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	51
15.	Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles	51
16.	Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	52
17.	Provisions non courantes	53
18.	Dettes relatives aux contrats de location	53
19.	Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel et autres engagements donnés et reçus	54
H.	Capitaux propres	55
20.	Informations relatives aux capitaux propres	55
21.	Dividendes	57

I.	Financement et gestion des risques financiers	58
22.	Données relatives à l'endettement financier net	58
23.	Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles	61
24.	Informations relatives à la gestion des risques financiers	62
25.	Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	63
J.	Avantages du personnel et paiements en actions	65
26.	Provisions pour avantages du personnel	65
27.	Paiements en actions	65
K.	Autres notes	68
28.	Transactions avec les parties liées	68
29.	Note sur les litiges	68
30.	Événements postérieurs à la clôture	70
L.	Autres règles et méthodes de consolidation	71

A. Faits marquants et évolution du périmètre de consolidation

1. Faits marquants

Appréciation de la performance financière

Les comptes du premier semestre 2025 font ressortir une progression du chiffre d'affaires s'accompagnant d'une hausse des résultats opérationnels. Le résultat net part du Groupe ressort en contraction limitée malgré l'instauration en France pour 2025 d'une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises. Le cash-flow libre est légèrement positif, malgré une saisonnalité de la trésorerie d'exploitation traditionnellement négative sur la première partie de l'année.

- le chiffre d'affaires consolidé s'élève à près de 34,9 milliards d'euros, en hausse de 3,2 % par rapport à celui du premier semestre 2024, dont une croissance organique de 1,2 % ;
- le résultat opérationnel sur activité (ROPA) est en hausse de 6,9 % à 4 140 millions d'euros. Le taux de ROPA/chiffre d'affaires s'élève à 11,9 % (11,5 % au premier semestre 2024) ;
- le résultat opérationnel courant (ROC), incluant l'impact des paiements en actions (IFRS 2), la contribution des filiales consolidées par mise en équivalence et d'autres éléments opérationnels courants, ressort à 3 960 millions d'euros (3 712 millions d'euros au premier semestre 2024) ;
- le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à 1 896 millions (2 193 millions d'euros à fiscalité constante en France), contre 1 995 millions d'euros au premier semestre 2024 ;
- l'endettement financier net ressort à 23,3 milliards d'euros au 30 juin 2025 (20,4 milliards d'euros au 31 décembre 2024).

La performance opérationnelle des différents métiers du Groupe est commentée dans le rapport d'activité.

Opérations de financement et gestion de la liquidité du Groupe

Les principales opérations de financements sont présentées en note I. Financement et gestion des risques financiers.

Le groupe VINCI dispose au 30 juin 2025 d'un montant total de liquidités de 17,5 milliards d'euros, dont une trésorerie nette gérée de 11,0 milliards d'euros et une ligne de crédit bancaire confirmée et non utilisée par VINCI SA de 6,5 milliards d'euros à échéance janvier 2030.

2. Évolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation se décompose ainsi au 30 juin 2025 :

(en nombre de sociétés)	30/06/2025			30/06/2024			31/12/2024		
	Total	France	International	Total	France	International	Total	France	International
Filiales en intégration globale	2 952	1 175	1 777	2 761	1 141	1 620	2 905	1 149	1 756
Coentreprises (*)	149	81	68	159	92	67	159	94	65
Entreprises associées (*)	67	18	49	67	15	52	68	18	50
Total	3 168	1 274	1 894	2 987	1 248	1 739	3 132	1 261	1 871

(*) Entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les principales évolutions du périmètre au premier semestre 2025 sont détaillées ci-dessous.

VINCI Construction

VINCI Construction a finalisé le 31 janvier 2025 l'acquisition de FM Conway Limited, entreprise de travaux publics de premier plan en Angleterre, fortement implantée dans la région de Londres.

Le prix de la transaction ressort à 515 millions d'euros. Les travaux d'harmonisation des principes comptables et de détermination de la juste valeur des principaux actifs et passifs identifiables acquis sont en cours et seront finalisés dans un délai maximum de douze mois à compter de la date de l'acquisition. L'allocation du prix d'acquisition s'est traduite par la reconnaissance d'un goodwill provisoire de 310 millions d'euros.

Depuis le 1^{er} février, le chiffre d'affaires et le résultat net de ces activités se sont élevés respectivement à 298 millions d'euros et 14 millions d'euros. Si l'acquisition avait eu lieu au 1^{er} janvier 2025, le chiffre d'affaires et le résultat net, selon les principes comptables historiquement appliqués par la société acquise, se seraient élevés respectivement à 348 millions d'euros et 16 millions d'euros (données non auditées).

VINCI Construction a par ailleurs réalisé au cours du semestre l'acquisition de six autres entreprises en France, en Europe et en Amérique du Nord.

Autres mouvements de périmètre

VINCI Energies a finalisé seize acquisitions de nouvelles entreprises au cours du premier semestre 2025, principalement en Europe.

Cobra IS a réalisé au cours du semestre cinq opérations de croissance externe en Espagne, en Amérique du Sud, et aux Etats-Unis. Cobra IS a également cédé sa participation de 50 % dans la société brésilienne Mantiqueira Transmissora, titulaire du PPP de la ligne à haute tension éponyme. L'exploitation et la maintenance de cette ligne jusqu'en 2046 resteront assurées par Cobra IS.

Les autres variations sont essentiellement liées à des restructurations juridiques au sein du Groupe.

Évolution du périmètre de consolidation des périodes antérieures

VINCI Highways

VINCI Highways a finalisé, le 18 avril 2024, l'acquisition pour un prix de 1,2 milliard de dollars américains de 100 % de NWP HoldCo LLC, société concessionnaire jusqu'en 2106 de Northwest Parkway - section de 14 km du périphérique de Denver aux États-Unis. Le Groupe a finalisé au cours du premier trimestre 2025 l'allocation du prix d'acquisition. Le goodwill définitif ressort à 323 millions d'euros.

VINCI Airports

Le 25 juin 2024, VINCI Airports a acquis 50,01 % des parts et pris le contrôle de la société « Edinburgh Airport Limited », qui exploite l'aéroport d'Édimbourg pour un prix de 1,3 milliard de livres sterling. Le Groupe a finalisé au cours du premier trimestre 2025 l'allocation du prix d'acquisition. Le goodwill définitif ressort à 630 millions d'euros.

VINCI Airports a finalisé le 6 juin 2024 l'acquisition d'une participation de 20 % dans la société concessionnaire jusqu'en 2080 de l'aéroport de Budapest en Hongrie pour un montant de 618 millions d'euros dont 194 millions d'euros correspondent à la reprise d'un prêt actionnaire. Le Groupe a finalisé au cours du premier semestre 2025 l'allocation du prix d'acquisition.

Autres acquisitions et opérations

Les autres mouvements de l'exercice 2024 ont concerné principalement :

- l'acquisition en novembre 2024 par VINCI Concessions de 8,6 % complémentaires du capital de LISEA ;
- les acquisitions de VINCI Energies (trente-quatre sociétés) et de VINCI Construction (huit sociétés).

B. Principes comptables, méthodes de consolidation, méthodes d'évaluation et dispositions spécifiques

1. Principes comptables

Les principes comptables retenus au 30 juin 2025 sont conformes à ceux retenus pour l'établissement des états financiers consolidés au 31 décembre 2024, à l'exception des normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne, applicables de façon obligatoire à partir du 1er janvier 2025 (*).

Les comptes consolidés semestriels résumés du Groupe au 30 juin 2025 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 30 juillet 2025. S'agissant de comptes consolidés résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour des comptes annuels et doivent donc être lus en relation avec les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Ces derniers sont présentés dans le document d'enregistrement universel n° D.25-0064 déposé auprès de l'AMF le 28 février 2025.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Normes, amendements et interprétations entrés en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025

Les normes, amendements et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2025 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de VINCI au 30 juin 2025. Ils concernent principalement les amendements à IAS 21 - « Absence de convertibilité » : ces amendements précisent dans quelles situations une monnaie est convertible et comment déterminer le cours de change en l'absence de convertibilité.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB mais non encore applicables au 30 juin 2025

Le Groupe n'a anticipé aucun des nouveaux amendements mentionnés ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2025 :

- amendements à IFRS 9 et IFRS 7 - « Classement et évaluation des instruments financiers » : ces amendements précisent que les actifs et passifs financiers doivent être comptabilisés ou décomptabilisés en date de règlement. Cependant, il est possible de décomptabiliser certains passifs financiers s'ils ont été réglés à l'aide d'un virement électronique et si certains critères visant à s'assurer que l'entité n'a plus de contrôle sur le cash sont respectés.
- amendements à IFRS 9 et IFRS 7 - « Contrats d'achat d'énergie renouvelable » : ces amendements facilitent l'application de l'exemption « Own-Use » aux contrats d'achats physiques d'électricité renouvelable si certaines conditions visant à s'assurer que l'entité reste « acheteuse-nette » d'électricité sont respectées. Ces amendements facilitent également l'application de la comptabilité de couverture dans le cas des contrats d'achats virtuels.

Les impacts attendus de ces nouveaux amendements ne sont pas matériels.

2. Méthodes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, VINCI réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et des droits détenus par les autres actionnaires. Lorsque cela est nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée.

Pour certaines sociétés de projet d'infrastructures dans le cadre de partenariats public-privé dans lesquels VINCI n'est pas seul investisseur en capital, outre l'analyse de la gouvernance établie avec chaque partenaire, le Groupe peut être amené à étudier les caractéristiques des contrats de sous-traitance afin de vérifier qu'ils ne confèrent pas de pouvoirs additionnels susceptibles d'aboutir à une situation de contrôle de fait. Cela concerne généralement les contrats de construction et les contrats d'exploitation/maintenance des ouvrages concédés. Une analyse est menée en cas d'occurrence d'un événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par le Groupe (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif...).

(*) Disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm

Selon les dispositions de la norme IFRS 11, les partenariats du Groupe sont classés en deux catégories (activités conjointes et coentreprises) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie en fonction de la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet. Le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'ensemble de ces partenariats.

Activités conjointes : la plupart des partenariats des pôles VINCI Energies et VINCI Construction correspond à des activités conjointes en raison de la forme légale des structures juridiques utilisées, comme les sociétés en participation (SEP) auxquelles les parties ont généralement recours en France pour contractualiser leurs activités de travaux en partenariat. Dans certains cas, lorsque les faits et circonstances démontrent que les activités d'une entreprise reviennent à fournir une prestation aux partenaires, la nature d'activité conjointe est avérée alors même que la forme légale du véhicule juridique n'établit pas de transparence entre le patrimoine des coparticipants et celui du partenariat. En effet, cela indique que les parties ont droit, en substance, à la quasi-totalité des avantages économiques associés aux actifs de l'entreprise et qu'elles en régleront les passifs. Au sein du groupe VINCI, cette situation concerne certaines entités créées spécifiquement pour la réalisation de chantiers/projets de construction et certains postes d'enrobage détenus par VINCI Construction destinés à ses activités de construction et de rénovation d'infrastructures routières. Le Groupe consolide ainsi les revenus, charges, actifs et passifs relatifs à ses intérêts dans chaque activité conjointe selon les normes qui lui sont applicables, conformément à IFRS 11.

Coentreprises : les partenariats de copromotion immobilière contractualisés en France sous la forme de SCCV (société civile de construction vente) correspondent à des coentreprises selon la norme IFRS 11 et sont donc consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. Il en est de même pour les autres partenariats du Groupe réalisés via une entité ayant une personnalité morale et dont la production n'est pas uniquement destinée aux partenaires.

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément aux dispositions de la norme IAS 28. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentages de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques. Cela s'applique notamment aux participations détenues par le Groupe dans l'aéroport de Budapest et dans DEME Group, sociétés dans lesquelles VINCI est représenté au Conseil d'administration.

Les sociétés holding portant les aéroports Londres Gatwick, d'Édimbourg et le groupe aéroportuaire mexicain OMA présentent des intérêts minoritaires significatifs (respectivement 49,99 % pour Londres Gatwick et Édimbourg et 70,01 % pour OMA). Les informations requises par la norme IFRS 12 sur les intérêts minoritaires sont fournies en note I.23.5 Intérêts des détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle, du document d'enregistrement universel 2024. VINCI ne détient pas d'intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 12.

Les comptes consolidés de VINCI regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur certains indicateurs du bilan et du compte de résultat du Groupe.

3. Règles et méthodes d'évaluation

3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses pouvant affecter les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les comptes consolidés semestriels de la période ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après :

- évaluation du chiffre d'affaires à l'avancement des contrats de construction et de services ;
- évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises ;
- détermination des taux d'actualisation et des durées de location retenus pour la détermination de la valeur des droits d'utilisation et des dettes liées pour les contrats de location (IFRS 16) ;
- évaluation des amortissements calculés selon le mode des unités de production ;
- évaluations retenues pour les tests de perte de valeur des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- évaluation des provisions ;
- détermination des taux d'actualisation retenus pour mettre en œuvre les tests de dépréciation d'actifs (IAS 36) et pour actualiser les provisions (IAS 37) et les engagements liés aux avantages du personnel (IAS 19) ;
- valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur ;
- évaluation des engagements de retraite ;

- valorisation des paiements en actions (IFRS 2) ;
- prise en compte des risques climatiques dans les différentes estimations.

3.2 Évaluation de la juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et du « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs.

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des titres de participation non consolidés, des actifs financiers de gestion de trésorerie et des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises. Les justes valeurs des autres instruments financiers (notamment instruments de dette et actifs évalués au coût amorti) sont communiquées en note I.25. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise plusieurs méthodes d'évaluation :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement, certains titres de participation non consolidés et les emprunts obligataires cotés sont ainsi valorisés ;
- niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : celles-ci font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux, etc.). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors, etc.) négociés de gré à gré est effectué sur la base de modèles communément utilisés pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet, chaque trimestre, de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties ;

- niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

3.3 Règles et méthodes d'évaluation spécifiques appliquées par le Groupe dans le cadre des arrêtés intermédiaires

Saisonnalité de l'activité

L'activité du Groupe est structurellement saisonnière. En règle générale, le premier semestre de l'exercice est marqué par une saisonnalité de l'activité dans la plupart des métiers du Groupe et plus particulièrement dans :

- les travaux routiers, dont le volume d'activité est traditionnellement inférieur à celui de la seconde partie de l'année, du fait des conditions climatiques ;
- les sociétés de concessions autoroutières, dont le volume de trafic au premier semestre est structurellement inférieur à celui du second semestre, étant donné le poids élevé du trafic des véhicules légers durant la période estivale.

Au cours des derniers exercices, le chiffre d'affaires du premier semestre a représenté entre 45 % et 47 % du chiffre d'affaires de l'année. Le niveau du chiffre d'affaires et celui des résultats du premier semestre ne peuvent donc pas être extrapolés à l'ensemble de l'exercice.

La saisonnalité de l'activité se traduit habituellement par une consommation de la trésorerie d'exploitation au premier semestre, en raison du moindre niveau des encaissements durant cette période et du profil de dégagement du cash-flow opérationnel, dont une grande partie est réalisée au second semestre.

L'impact des facteurs saisonniers ne fait l'objet d'aucune correction dans les comptes consolidés semestriels du Groupe.

Les produits et charges des activités ordinaires que le Groupe perçoit ou supporte de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle sont pris en compte selon des règles identiques à celles retenues pour la clôture annuelle. Ils ne sont ni anticipés, ni différés à la date de l'arrêté semestriel.

Les charges et produits facturés sur une base annuelle (par exemple les redevances de brevets et licences) sont pris en compte sur la base d'une estimation annuelle au prorata de la période écoulée.

Les risques nés dans le semestre sont provisionnés dans les comptes de la période. En particulier, dans le cas de contrats déficitaires, les pertes à terminaison identifiées au cours du premier semestre sont provisionnées en totalité.

Charge d'impôt

Evaluation de la charge d'impôt au 30 juin 2025

La charge d'impôt du premier semestre est déterminée en appliquant au résultat avant impôt le taux d'impôt effectif estimé pour l'exercice 2025 (y compris impôts différés et charge liée à l'imposition minimum mondiale - GLoBE). Ce taux peut être ajusté des incidences fiscales liées à des éléments à caractère inhabituel au cours de la période.

Traitement comptable des nouvelles taxes instaurées par la loi de finances 2025 en France

L'article 48 de la loi de finance 2025 a instauré une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises. Cette contribution est calculée sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû en France au titre des exercices 2024 et 2025. Cette contribution exceptionnelle entre dans le champ d'application d'IAS 12. La part de la contribution assise sur l'impôt courant de 2025 a été intégrée au calcul du taux d'impôt projeté utilisé au 30 juin 2025. La part assise sur l'impôt courant de 2024 a été considérée comme un « *one-off event* » au sens du paragraphe B19 de la norme IAS 34 et reconnue intégralement en charge au premier semestre 2025.

L'article 95 de la loi de finances 2025 a instauré une taxe sur les réductions de capital résultant de certaines opérations de rachat d'actions, effectuées à compter du 1^{er} mars 2024. Cette taxe entre dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 21 et celui de la norme IAS 37. Le Groupe assimile comptablement cette taxe à des frais de transaction liés au rachat de ses propres actions et a ainsi comptabilisé ces coûts en capitaux propres conformément au paragraphe 37 d'IAS 32. Conformément aux principes d'IFRIC 21, la taxe a été comptabilisée à la date de son fait générateur fiscal qui correspond à la date d'annulation des titres.

Engagements postérieurs à l'emploi

Le Groupe n'effectue pas de nouveau calcul actuariel complet à la clôture des comptes consolidés semestriels. La charge du semestre au titre de ces engagements est égale à la moitié de la charge calculée au titre de 2025 sur la base des hypothèses actuarielles du 31 décembre 2024. Les impacts liés aux variations d'hypothèses actuarielles intervenues entre le 31 décembre 2024 et le 30 juin 2025 (taux d'actualisation et taux d'inflation à long terme) sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

C. Indicateurs financiers par pôle et zone géographique

1. Informations sectorielles par pôle de métier

L'information sectorielle est présentée par pôles regroupés en 3 métiers, conformément à l'organisation du reporting interne du Groupe.

Le Groupe est organisé en sept pôles répartis dans trois métiers – concessions, services à l'énergie et construction.

En conformité avec la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations sectorielles sont présentées selon cette organisation.

Concessions

VINCI Autoroutes : concessions autoroutières en France (ASF, Escota, Cofiroute, Arcour, Arcos).

VINCI Airports : gestion en pleine propriété, par contrats de concession et/ou de gestion déléguée de plateformes aéroportuaires en France et dans treize autres pays.

Autres concessions : VINCI Highways (infrastructures autoroutières et routières gérées essentiellement à l'international), VINCI Railways (infrastructures ferroviaires), VINCI Stadium (gestion de stades en France).

Services à l'énergie

VINCI Energies : services à l'industrie, infrastructures, Building solutions et facility management, technologies de l'information et de communication.

Cobra IS : services liés à l'industrie et à l'énergie, réalisation de projets EPC (*Engineering, Procurement and Construction*) dans le secteur de l'énergie, développement de centrales de production d'énergie renouvelable (fermes solaires et éoliennes).

Construction

VINCI Construction :

Le pôle est organisé autour de trois piliers :

- les grands projets : réalisation de projets dont la taille, la complexité ou la typologie nécessitent la mise en œuvre de capacité d'ensemble ;
- les réseaux de spécialité : réalisation de travaux dans la géotechnique, les structures d'ouvrage, le numérique y afférant, et les services dans le nucléaire ;
- les entreprises de proximité : entreprises locales opérant dans le bâtiment, le génie civil et les travaux routiers, ferroviaires et hydrauliques.

VINCI Immobilier : activités de promotion immobilière (immobilier résidentiel, immobilier d'entreprise), gestion de résidences gérées et services immobiliers.

1.1 Informations sectorielles par pôle de métier

Les données ci-dessous sont présentées aux bornes de chaque pôle du Groupe, avant élimination à leur niveau des opérations réalisées avec le reste du Groupe.

1^{er} semestre 2025

	Concessions	Services à l'énergie	Construction			
	VINCI Autoroutes VINCI Airports Autres concessions	VINCI Energies Cobra IS	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Éliminations	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	5 748	13 650	15 178	487	(212)	34 852
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	409	-	-	-	(61) ⁽²⁾	348
Chiffre d'affaires total	6 158	13 650	15 178	487	(273)	35 200
Résultat opérationnel sur activité	2 802	1 007	334	(4)	-	4 140
% du chiffre d'affaires ⁽³⁾	48,7 %	7,4 %	2,2 %	-	-	11,9 %
Résultat opérationnel courant	2 908	863	192	(3)	-	3 960
Résultat opérationnel	2 984	853	191	(3)	-	4 026
Tableau des flux de trésorerie						
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 869	1 274	755	231	-	6 129
% du chiffre d'affaires ⁽³⁾	67,3 %	9,3 %	5,0 %	-	-	17,6 %
Dotations aux amortissements	1 048	382	525	69	-	2 023
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(215)	(748)	(350)	(4)	-	(1 317)
Remboursement des dettes de location ⁽⁴⁾	(19)	(226)	(144)	(31)	-	(419)
Cash-flow opérationnel	2 085	(266)	(1 283)	136	-	672
Investissements de développement (concessions et PPP)	(419)	(189)	(18)	-	-	(626)
Cash-flow libre	1 666	(455)	(1 301)	136	-	46
Bilan						
Capitaux engagés au 30/06/2025	46 444	10 040	2 731	1 883	-	61 098
Excédent (endettement) financier net	(30 042)	854	1 624	4 228	-	(23 336)

(1) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(2) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par les pôles VINCI Energies et VINCI Construction pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

(3) Avant amortissements des actifs incorporels identifiés lors de l'allocation du prix d'acquisition de Cobra IS pour 19 millions d'euros. Ceux-ci sont classés au niveau des holdings.

(4) Y compris charges financières associées.

Nota : PPP (Partenariat public-privé)

1^{er} semestre 2024

	Concessions	Services à l'énergie	Construction			
	VINCI Autoroutes VINCI Airports Autres concessions	VINCI Energies Cobra IS	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Éliminations	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	5 337	12 857	15 288	506	(212)	33 775
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	511	-	-	-	(40) ⁽²⁾	471
Chiffre d'affaires total	5 849	12 857	15 288	506	(253)	34 246
Résultat opérationnel sur activité	2 575	928	324	44 ⁽³⁾	-	3 871
% du chiffre d'affaires ⁽⁴⁾	48,2 %	7,2 %	2,1 %	-	-	11,5 %
Résultat opérationnel courant	2 662	814	197	39 ⁽³⁾	-	3 712
Résultat opérationnel	2 654	803	195	(12) ⁽³⁾	-	3 640
Tableau des flux de trésorerie						
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 586	1 123	651	313	-	5 673
% du chiffre d'affaires ⁽⁴⁾	67,2 %	8,7 %	4,3 %	-	-	16,8 %
Dotations aux amortissements	1 065	337	463	97 ⁽³⁾	-	1 963
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(168)	(817)	(403)	(2)	-	(1 391)
Remboursement des dettes de location ⁽⁴⁾	(19)	(192)	(117)	(24)	-	(351)
Cash-flow opérationnel	1 916	82	(1 129)	267	-	1 136
Investissements de développement (concessions et PPP)	(581)	(184)	(9)	-	-	(774)
Cash-flow libre	1 334	(102)	(1 138)	267	-	361
Bilan						
Capitaux engagés au 30/06/2024	47 648	9 713	1 919	2 285	-	61 564
Excédent (endettement) financier net	(31 622)	342	2 298	5 615	-	(23 366)

(1) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(2) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par les pôles VINCI Energies et VINCI Construction pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

(3) Avant amortissements des actifs incorporels identifiés lors de l'allocation du prix d'acquisition de Cobra IS pour 54 millions d'euros. Ceux-ci sont classés au niveau des holdings.

(4) Y compris charges financières associées.

Nota : PPP (Partenariat public-privé)

Exercice 2024

	Concessions	Services à l'énergie	Construction			
	VINCI Autoroutes VINCI Airports Autres concessions	VINCI Energies Cobra IS	VINCI Construction	VINCI Immobilier et holdings	Éliminations	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	11 651	27 478	31 784	1 143	(433)	71 623
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	985	-	-	-	(149) ⁽²⁾	837
Chiffre d'affaires total	12 636	27 478	31 784	1 143	(582)	72 459
Résultat opérationnel sur activité	5 688	2 027	1 304	(22) ⁽³⁾	-	8 997
% du chiffre d'affaires ⁽⁴⁾	48,8 %	7,4 %	4,1 %	-	-	12,6 %
Résultat opérationnel courant	5 860	1 856	1 152	(18) ⁽³⁾	-	8 850
Résultat opérationnel	5 866	1 841	1 151	(76) ⁽³⁾	-	8 783
Tableau des flux de trésorerie						
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	7 773	2 496	1 985	435	-	12 689
% du chiffre d'affaires ⁽⁴⁾	66,7 %	9,1 %	6,2 %	-	-	17,7 %
Dotations aux amortissements	2 103	702	994	200 ⁽³⁾	-	3 998
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(311)	(1 469)	(921)	(7)	-	(2 708)
Remboursement des dettes de location ⁽⁴⁾	(39)	(393)	(262)	(51)	-	(745)
Cash-flow opérationnel	4 626	1 922	796	917	-	8 261
Investissements de développement (concessions et PPP)	(1 072)	(348)	(33)	-	-	(1 453)
Cash-flow libre	3 554	1 575	762	917	-	6 808
Bilan						
Capitaux engagés au 31/12/2024	47 688	9 144	685	1 884	-	59 401
Excédent (endettement) financier net	(31 739)	1 308	4 116	5 901	-	(20 415)

(1) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(2) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par les pôles VINCI Energies et VINCI Construction pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

(3) Avant amortissements des actifs incorporels identifiés lors de l'allocation du prix d'acquisition de Cobra IS pour 108 millions d'euros. Ceux-ci sont classés au niveau des holdings.

(4) Y compris charges financières associées.

Nota : PPP (Partenariat public-privé)

1.2 Informations sectorielles des métiers concessions et services à l'énergie

1^{er} semestre 2025

	Concessions			Services à l'énergie			
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	VINCI Highways, VINCI Railways, VINCI Stadium et divers	Total	VINCI Energies	Cobra IS	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Compte de résultat							
Chiffre d'affaires ^(*)	3 171	2 253	324	5 748	10 050	3 600	13 650
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	258	107	44	409	-	-	-
Chiffre d'affaires total	3 429	2 360	369	6 158	10 050	3 600	13 650
Résultat opérationnel sur activité	1 617	1 129	57	2 802	724	284	1 007
% du chiffre d'affaires ^(**)	51,0 %	50,1 %	17,5 %	48,7 %	7,2 %	7,9 %	7,4 %
Résultat opérationnel courant	1 591	1 222	95	2 908	579	284	863
Résultat opérationnel	1 591	1 222	171	2 984	569	284	853
Tableau des flux de trésorerie							
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	2 320	1 406	143	3 869	903	371	1 274
% du chiffre d'affaires	73,2 %	62,4 %	44,0 %	67,3 %	9,0 %	10,3 %	9,3 %
Dotations aux amortissements	733	267	48	1 048	299	83	382
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(13)	(192)	(11)	(215)	(124)	(624)	(748)
Remboursement des dettes de location ^(***)	(6)	(11)	(2)	(19)	(219)	(7)	(226)
Cash-flow opérationnel	1 477	588	21	2 085	(133)	(133)	(266)
Investissements de développement (concessions et PPP)	(298)	(67)	(54)	(419)	0	(189)	(189)
Cash-flow libre	1 179	520	(34)	1 666	(133)	(322)	(455)
Bilan							
Capitaux engagés au 30/06/2025	17 147	24 087	5 209	46 444	4 859	5 181	10 040
Excédent (endettement) financier net	(15 493)	(10 824)	(3 725)	(30 042)	407	447	854

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Y compris charges financières associées.

Nota : PPP (Partenariat public-privé)

1^{er} semestre 2024

	Concessions			Services à l'énergie			
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	VINCI Highways, VINCI Railways, VINCI Stadium et divers	Total	VINCI Energies	Cobra IS	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Compte de résultat							
Chiffre d'affaires ^(*)	3 079	2 033	226	5 337	9 551	3 306	12 857
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	250	205	57	511	0	-	-
Chiffre d'affaires total	3 328	2 237	283	5 849	9 551	3 306	12 857
Résultat opérationnel sur activité	1 543	1 007	25	2 575	671	257	928
% du chiffre d'affaires ^(*)	50,1 %	49,6 %	11,0 %	48,2 %	7,0 %	7,8 %	7,2 %
Résultat opérationnel courant	1 528	1 063	72	2 662	554	259	814
Résultat opérationnel	1 528	1 055	71	2 654	546	257	803
Tableau des flux de trésorerie							
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	2 228	1 264	94	3 586	795	328	1 123
% du chiffre d'affaires	72,4 %	62,2 %	41,8 %	67,2 %	8,3 %	9,9 %	8,7 %
Dotations aux amortissements	706	306	54	1 065	269	69	337
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(14)	(143)	(12)	(168)	(114)	(703)	(817)
Remboursement des dettes de location ^(**)	(5)	(11)	(2)	(19)	(187)	(4)	(192)
Cash-flow opérationnel	1 293	631	(9)	1 916	62	20	82
Investissements de développement (concessions et PPP)	(336)	(273)	27	(581)	1	(185)	(184)
Cash-flow libre	957	359	18	1 334	63	(165)	(102)
Bilan							
Capitaux engagés au 30/06/2024	18 165	24 339	5 145	47 648	4 787	4 925	9 713
Excédent (endettement) financier net	(16 102)	(10 954)	(4 565)	(31 622)	49	293	342

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Y compris charges financières associées.

Nota : PPP (Partenariat public-privé)

Exercice 2024

	Concessions			Services à l'énergie			
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	VINCI Highways, VINCI Railways, VINCI Stadium et divers	Total	VINCI Energies	Cobra IS	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
Compte de résultat							
Chiffre d'affaires ^(*)	6 585	4 526	540	11 651	20 373	7 105	27 478
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	521	349	115	985	-	-	-
Chiffre d'affaires total	7 106	4 875	655	12 636	20 373	7 105	27 478
Résultat opérationnel sur activité	3 265	2 334	90	5 688	1 474	553	2 027
% du chiffre d'affaires ^(*)	49,6 %	51,6 %	16,6 %	48,8 %	7,2 %	7,8 %	7,4 %
Résultat opérationnel courant	3 239	2 448	174	5 860	1 304	552	1 856
Résultat opérationnel	3 239	2 439	188	5 866	1 288	553	1 841
Tableau des flux de trésorerie							
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	4 662	2 883	228	7 773	1 794	702	2 496
% du chiffre d'affaires	70,8 %	63,7 %	42,2 %	66,7 %	8,8 %	9,9 %	9,1 %
Dotations aux amortissements	1 427	582	94	2 103	557	145	702
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(16)	(282)	(13)	(311)	(249)	(1 220)	(1 469)
Remboursement des dettes de location ^(**)	(11)	(24)	(5)	(39)	(383)	(10)	(393)
Cash-flow opérationnel	3 111	1 496	19	4 626	1 622	301	1 922
Investissements de développement (concessions et PPP)	(604)	(445)	(23)	(1 072)	1	(349)	(348)
Cash-flow libre	2 507	1 052	(5)	3 554	1 623	(48)	1 575
Bilan							
Capitaux engagés au 31/12/2024	17 575	24 700	5 413	47 688	4 280	4 865	9 144
Excédent (endettement) financier net	(16 159)	(11 558)	(4 023)	(31 739)	761	547	1 308

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Y compris charges financières associées.

Nota : PPP (Partenariat public-privé)

2. Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2025	%	1 ^{er} semestre 2024	%	Exercice 2024	%
France	14 911	42,8 %	14 855	44,0 %	30 197	42,2 %
Royaume-Uni	3 580	10,3 %	3 181	9,4 %	6 700	9,4 %
Allemagne	2 711	7,8 %	2 392	7,1 %	5 553	7,8 %
Espagne	1 738	5,0 %	1 986	5,9 %	3 801	5,3 %
Europe centrale et orientale ^(*)	1 335	3,8 %	1 325	3,9 %	3 147	4,4 %
Portugal	873	2,5 %	788	2,3 %	1 703	2,4 %
Autres pays d'Europe	2 698	7,7 %	2 482	7,3 %	5 233	7,3 %
Europe hors France	12 935	37,1 %	12 153	36,0 %	26 137	36,5 %
Europe ^(**)	27 845	79,9 %	27 008	80,0 %	56 334	78,7 %
dont Union européenne	23 471	67,3 %	23 100	68,4 %	48 070	67,1 %
Amérique du Nord	2 402	6,9 %	2 338	6,9 %	5 498	7,7 %
dont États-Unis	1 593	4,6 %	1 455	4,3 %	3 297	4,6 %
dont Canada	809	2,3 %	884	2,6 %	2 201	3,1 %
Amérique centrale et du Sud	2 045	5,9 %	1 893	5,6 %	4 222	5,9 %
Afrique	754	2,2 %	647	1,9 %	1 546	2,2 %
Asie-Pacifique et Moyen-Orient	1 806	5,2 %	1 889	5,6 %	4 022	5,6 %
International hors Europe	7 007	20,1 %	6 767	20,0 %	15 288	21,3 %
International hors France	19 942	57,2 %	18 920	56,0 %	41 426	57,8 %
Total chiffre d'affaires ^(***)	34 852	100,0 %	33 775	100,0 %	71 623	100,0 %

(*) Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Monténégro, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.

(**) Dont zone euro : 21 871 millions d'euros au premier semestre 2025 (62,8 % du chiffre d'affaires total), 21 452 millions d'euros au premier semestre 2024 (63,5 % du chiffre d'affaires total) et 44 296 millions d'euros pour l'exercice 2024 (61,8 % du chiffre d'affaires total).

(***) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Le chiffre d'affaires réalisé en France s'établit à 14 911 millions d'euros au premier semestre 2025, en hausse de 0,4 % par rapport au premier semestre 2024.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'international s'établit à 19 942 millions d'euros au premier semestre 2025, en hausse de 5,4 % par rapport au premier semestre 2024. Il représente 57,2 % du chiffre d'affaires du Groupe (56 % au premier semestre 2024 et 57,8 % sur l'ensemble de 2024).

3. Réconciliation et présentation des indicateurs de suivi de la performance

3.1 Indicateurs du tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2025	1 ^{er} semestre 2024	Exercice 2024
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	2 408	2 878	11 714
<i>dont autres avances à caractère long terme et intérêts payés associés</i>	<i>(31)</i>	<i>2</i>	<i>(6)</i>
Flux nets de trésorerie liés à l'activité, hors variation des autres avances à caractère long terme	2 439	2 875	11 720
Investissements opérationnels (nets de cessions) et variation des autres avances à caractère long terme	(1 348)	(1 389)	(2 714)
Remboursements des dettes de location et charges financières associées	(419)	(351)	(745)
Cash-flow opérationnel	672	1 136	8 261
Investissements de développement (concessions et PPP)	(626)	(774)	(1 453)
Cash-flow libre	46	361	6 808
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés) ^(*)	(802)	(3 634)	(5 006)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)	209	7	122
Incidence nette des variations de périmètre y compris reprise des dettes nettes ^(*)	51	(1 743)	(1 806)
Autres flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements	(16)	(320)	(335)
Investissements financiers nets	(557)	(5 690)	(7 025)
Autres (dividendes reçus des sociétés non consolidées)	28	34	41
Investissements financiers nets totaux	(529)	(5 656)	(6 984)

(*) Incluant en 2024 le prix d'acquisition des titres et les augmentations de capital de la société exploitant le périphérique de Denver et des aéroports d'Édimbourg et de Budapest pour respectivement 1 156, 1 431 et 618 millions d'euros et leur endettement financier net à la date de leur prise de contrôle pour 276 millions d'euros pour Denver et 1 364 millions d'euros pour Édimbourg. Voir note A2 : Évolution du périmètre de consolidation de l'exercice.

3.2 Capitaux engagés

(en millions d'euros)	Note	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Capitaux engagés - actifs		107 553	106 734	106 583
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	12	28 829	30 252	29 672
- Impôts différés sur écarts d'évaluation liés aux regroupements d'entreprises		(4 507)	(4 879)	(4 722)
Goodwill brut	9	19 940	19 037	19 820
Autres immobilisations incorporelles	15.1	11 416	12 164	11 786
Immobilisations corporelles	15.2	15 799	14 158	15 300
Participations dans les sociétés mises en équivalence	10	2 111	1 767	2 105
Autres actifs financiers non courants	11-13	2 888	2 830	2 743
- Prêts et créances collatéralisés (à plus d'un an)	22	(6)	(5)	(7)
Stocks et travaux en cours	16	1 808	1 869	1 772
Clients et autres débiteurs	16	20 451	20 448	19 365
Autres actifs courants	16	8 346	8 621	8 333
Actifs d'impôt exigible		478	472	415
Capitaux engagés - passifs		(46 455)	(45 170)	(47 182)
Provisions courantes	16	(7 702)	(7 141)	(7 828)
Fournisseurs	16	(14 703)	(14 172)	(14 463)
Autres passifs courants	16	(23 133)	(23 203)	(24 144)
Passifs d'impôt exigible		(917)	(653)	(746)
Total capitaux engagés		61 098	61 564	59 401

D. Principales composantes du compte de résultat

4. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2025	1 ^{er} semestre 2024	Exercice 2024
Chiffre d'affaires ^(*)	34 852	33 775	71 623
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires	348	471	837
Chiffre d'affaires total	35 200	34 246	72 459
Produits des activités annexes ^(**)	166	163	308
Achats consommés	(7 042)	(7 225)	(15 658)
Services extérieurs	(4 221)	(4 397)	(8 019)
Personnel intérimaire	(887)	(825)	(1 775)
Sous-traitance (y compris charges de construction des sociétés concessionnaires)	(7 109)	(7 108)	(14 767)
Impôts et taxes	(742)	(687)	(1 647)
Charges de personnel	(9 269)	(8 538)	(17 544)
Autres produits et charges opérationnels	12	8	41
Dotations aux amortissements	(2 023)	(1 963)	(3 998)
Dotations nettes aux provisions	55	196	(403)
Charges opérationnelles	(31 227)	(30 539)	(63 770)
Résultat opérationnel sur activité	4 140	3 871	8 997
% du chiffre d'affaires ^(*)	11,9 %	11,5 %	12,6 %
Paiements en actions (IFRS 2)	(377)	(314)	(462)
Résultat des sociétés mises en équivalence	177	104	219
Autres éléments opérationnels courants	20	51	97
Résultat opérationnel courant	3 960	3 712	8 850
Pertes de valeur des goodwill	-	-	(8)
Effets de périmètre et résultats de cession sur titres	66	(72)	(59)
Résultat opérationnel	4 026	3 640	8 783

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

Le **résultat opérationnel sur activité** correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Il exclut les charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), certains éléments opérationnels courants (dont la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence) ainsi que les éléments opérationnels non courants.

Le **résultat opérationnel courant** est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité (ROPA) les charges IFRS 2 associées aux paiements en actions (essentiellement des plans d'épargne Groupe et d'actions de performance), la quote-part du Groupe dans les résultats des filiales consolidées par mise en équivalence et les autres produits et charges opérationnels courants, ceux-ci incluant les produits et charges courants relatifs aux sociétés mises en équivalence ou aux sociétés non consolidées (produits financiers sur les prêts et avances d'actionnaires accordés par le Groupe à certaines filiales, dividendes reçus des sociétés non consolidées). Le résultat opérationnel courant représente la performance opérationnelle du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période.

Le **résultat opérationnel** est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant les charges et produits non courants, ceux-ci comprennent principalement les pertes de valeur des goodwill, les charges de restructuration, ainsi que des produits et charges relatifs aux variations de périmètre (plus ou moins-values de cession de titres, impacts des changements de contrôle).

Les éléments opérationnels non courants du premier semestre 2025 présentent un solde positif de 66 millions d'euros et comprennent notamment l'impact de cessions d'actifs réalisées par VINCI Concessions. La charge opérationnelle non courante du premier semestre 2024 était principalement liée à la réévaluation à la hausse pour 50 millions d'euros du complément de prix (*earn-out*) dû à ACS dans le cadre du développement des actifs d'énergie renouvelable par Cobra IS.

5. Coût de l'endettement financier net

Au premier semestre 2025, le coût de l'endettement financier net s'élève à 627 millions d'euros, en hausse de 73 millions d'euros par rapport au premier semestre 2024 (554 millions d'euros).

Cette augmentation provient principalement des impacts en année pleine des opérations de croissance externe réalisées en 2024 pour 73 millions d'euros. Par ailleurs, la baisse des taux par rapport au premier semestre 2024 a permis une réduction du coût de la dette brute qui compense la baisse des rendements des placements de trésorerie.

Le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2025	1 ^{er} semestre 2024	Exercice 2024
Passifs financiers évalués au coût amorti	(699)	(625)	(1 337)
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	235	304	579
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	(156)	(223)	(412)
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	(6)	(11)	(21)
Total coût de l'endettement financier net	(627)	(554)	(1 191)

6. Autres produits et charges financiers

Les autres charges et produits financiers se répartissent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2025	1 ^{er} semestre 2024	Exercice 2024
Impacts nets d'actualisation	(43)	(41)	(109)
Coûts d'emprunts immobilisés	89	95	127
Charges financières relatives aux contrats de location	(51)	(41)	(91)
Résultat de change, autres variations de juste valeur et autres	(105)	(57)	(144)
Total autres produits et charges financiers	(110)	(44)	(217)

L'évolution de la courbe des taux d'actualisation a conduit à constater une charge de 18 millions d'euros au premier semestre 2025 au titre des provisions pour obligations de maintien en l'état du domaine concédé (14 millions d'euros au premier semestre 2024). Les charges d'intérêts nettes liées aux provisions pour engagements postérieurs à l'emploi s'élèvent à 17 millions d'euros (20 millions d'euros au premier semestre 2024).

Les coûts d'emprunts immobilisés concernent principalement l'autoroute Vía Sumapaz en Colombie, les projets photovoltaïques de Cobra IS, VINCI Autoroutes et les aéroports Londres Gatwick au Royaume-Uni, de Belgrade en Serbie et du Cap-Vert.

Le résultat de change ressort négatif à 22 millions d'euros au premier semestre 2025 contre un produit de 19 millions d'euros au premier semestre 2024. Les autres variations comprennent une charge d'intérêts de 38 millions d'euros sur la période relative aux avances long terme reçues (charge de 50 millions d'euros au premier semestre 2024) et la variation de juste valeur de la participation dans Groupe ADP pour - 45 millions d'euros au premier semestre 2025 (- 29 millions d'euros au premier semestre 2024).

7. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt s'élève à 1 238 millions d'euros au premier semestre 2025 (874 millions d'euros au premier semestre 2024). Elle intègre la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises instaurée en France pour 2025, pour un montant de 297 millions d'euros (montant estimé à plus de 0,4 milliard d'euros en année pleine).

Le taux effectif d'impôt ressort à 39,8 % au premier semestre 2025 (30,2 % retraité de la contribution exceptionnelle), contre 29,8 % au premier semestre 2024.

8. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de la période, déduction faite du nombre moyen pondéré de titres autodétenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions existantes est ajusté pour tenir compte de l'effet potentiellement dilutif de tous les instruments de capitaux propres émis par la société, en particulier les plans d'épargne Groupe et les actions de performance non définitivement distribuées. La dilution est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33. Conformément à cette norme, les plans dont le cours de l'action est supérieur au cours moyen de l'exercice sont exclus du calcul du résultat net par action dilué.

Par ailleurs, pour le calcul du résultat par action avant et après dilution, le résultat est corrigé (le cas échéant) des impacts enregistrés directement en capitaux propres résultant de la conversion en actions des instruments potentiellement dilutifs.

		1 ^{er} semestre 2025	1 ^{er} semestre 2024	Exercice 2024
Résultat net (en millions d'euros)	I	1 896	1 995	4 863
Nombre moyen d'actions		582 560 985	589 961 707	589 515 310
Actions autodétenues		(21 141 829)	(18 627 678)	(19 373 132)
Avant dilution	II	561 419 156	571 334 029	570 142 178
Plan d'épargne Groupe		614 895	536 703	239 647
Actions de performance		5 613 686	5 605 007	6 174 149
Après dilution	III	567 647 737	577 475 739	576 555 974
Résultat par action non dilué (en euros)	I / II	3,38	3,49	8,53
Résultat par action dilué (en euros)	I / III	3,34	3,46	8,43

E. Données relatives aux participations du Groupe

9. Goodwill

Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », une entité doit apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur.

Les valeurs recouvrables sont déterminées sur la base d'un calcul de valeur d'utilité. Dans ce cadre, il a été vérifié que les business plans établis à l'occasion de la clôture annuelle 2024 sur la base des hypothèses du management en adéquation avec les prévisions macroéconomiques, n'étaient pas significativement remis en cause. À l'issue de ces analyses, aucune perte de valeur n'a été constatée.

Les méthodologies appliquées par le Groupe ainsi que des informations complémentaires sont décrites en note E.9 Goodwill et tests de perte de valeur des goodwill des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2024, présentée dans le document d'enregistrement universel 2024.

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2025	31/12/2024
Valeur nette à l'ouverture	19 519	17 577
Goodwill constatés au cours de la période	481	1 846
Pertes de valeur	-	(8)
Sorties de périmètre	(2)	(6)
Écarts de conversion	(347)	107
Autres mouvements	2	3
Valeur nette à la clôture	19 652	19 519

Les goodwill constatés au cours de l'exercice concernent principalement l'acquisition du groupe FM Conway par VINCI Construction pour 310 millions d'euros. Le solde correspond aux différentes acquisitions réalisées par VINCI Construction et VINCI Energies au cours du semestre (voir Note A2 : Évolution du périmètre de consolidation).

Les principaux goodwill au 30 juin 2025 sont les suivants :

	30/06/2025			31/12/2024
<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette	Valeur nette
Cobra IS	4 156	-	4 156	4 156
VINCI Airports	3 671	(9)	3 663	3 781
VINCI Energies France	2 577	-	2 577	2 561
Groupe ASF	1 935	-	1 935	1 935
VINCI Energies Allemagne	1 318	-	1 318	1 312
VINCI Energies Amérique du Nord	741	(83)	658	704
VINCI Highways	604	-	604	670
VINCI Energies Benelux	572	-	572	571
VINCI Energies Scandinavie	451	-	451	445
Autres	3 915	(196)	3 719	3 384
Total	19 940	(288)	19 652	19 519

10. Participations dans les sociétés mises en équivalence : entreprises associées et coentreprises

	30/06/2025	31/12/2024
Valeur des titres en début de période	2 105	1 267
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	41	191
Part du Groupe dans les résultats de la période	177	219
Part du Groupe dans les autres éléments du résultat global de la période	30	(9)
Dividendes distribués	(162)	(117)
Variations de périmètre et autres	(73)	630
Reclassements ^(*)	(7)	(75)
Valeur des titres en fin de période	2 111	2 105

(*) Reclassements en provisions pour risques financiers des quotes-parts de situation nette négatives des sociétés mises en équivalence.

Nota : les définitions des entreprises associées et coentreprises sont présentées en note B.2 : Méthodes de consolidation.

Au 30 juin 2025, les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent principalement celles détenues par VINCI Airports dans la société concessionnaire de l'aéroport de Budapest (597 millions d'euros) et dans Kansai Airports (259 millions d'euros), par VINCI Construction dans DEME Group (311 millions d'euros) et par VINCI Highways dans Entrevias (158 millions d'euros).

Les montants figurant sur la ligne « Part du Groupe dans les autres éléments du résultat global de la période » concernent pour l'essentiel l'impact des opérations de couverture de taux d'intérêt sur des projets de concession ou de partenariat public-privé.

11. Autres actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Actifs financiers évalués au coût amorti	1 605	1 439
Créances financières (PPP) ^(*)	218	181
Instruments de capitaux propres	1 065	1 124
Autres actifs financiers non courants	2 888	2 743

(*) Les informations relatives aux « Créances financières PPP » sont présentées en note F.13.

Actifs financiers non courants évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent principalement des créances rattachées à des participations, telles que les avances d'actionnaires aux entités gérant des projets en concession ou partenariat public-privé pour 949 millions d'euros (968 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Au cours de la période, leur évolution s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2025	Exercice 2024
Début de période	1 439	1 273
Acquisitions de la période	137	427
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	(1)	3
Pertes de valeur	(2)	(25)
Sorties de la période	(132)	(124)
Autres mouvements et écarts de conversion	164	(116)
Fin de période	1 605	1 439

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres comprennent principalement la participation de VINCI de 8 % dans Groupe ADP, dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, ainsi que d'autres titres de participation de filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par VINCI.

F. Concessions : contrats de PPP, de concession et autres infrastructures

12. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions (*)	Total
Valeur brute				
Au 01/01/2024	36 047	10 442	3 155	49 644
Acquisitions de la période (**)	537	395	273	1 206
Sorties de la période	(3)	(18)	(2)	(22)
Écarts de conversion	-	(512)	81	(431)
Effets de périmètre et autres mouvements	20	238	1 340	1 597
	36 602	10 544	4 847	51 994
Subventions reçues	(29)	-	(66)	(95)
Au 31/12/2024	36 572	10 544	4 782	51 898
Acquisitions de la période (**)	265	141	183	589
Sorties de la période	(0)	(344)	(0)	(344)
Écarts de conversion	-	(280)	(329)	(610)
Effets de périmètre et autres mouvements	17	20	13	50
	36 855	10 082	4 648	51 584
Subventions reçues	(11)	-	(3)	(14)
Au 30/06/2025	36 844	10 082	4 645	51 570
Amortissements et pertes de valeur				
Au 01/01/2024	(18 424)	(1 559)	(661)	(20 644)
Amortissements de la période	(1 301)	(259)	(68)	(1 627)
Pertes de valeur	(1)	(0)	-	(1)
Reprises de pertes de valeur	-	80	3	82
Sorties de la période	-	1	2	3
Écarts de conversion	-	(13)	(21)	(34)
Autres mouvements	(20)	82	(67)	(5)
Au 31/12/2024	(19 747)	(1 667)	(813)	(22 226)
Amortissements de la période	(672)	(102)	(39)	(813)
Pertes de valeur	-	(76)	-	(76)
Reprises de pertes de valeur	-	64	-	64
Sorties de la période	-	227	0	227
Écarts de conversion	-	66	35	101
Autres mouvements	(10)	2	(10)	(17)
Au 30/06/2025	(20 428)	(1 487)	(826)	(22 741)
Valeur nette				
Au 01/01/2024	17 623	8 883	2 494	29 000
Au 31/12/2024	16 826	8 877	3 969	29 672
Au 30/06/2025	16 415	8 595	3 819	28 829

(*) Y compris les concessions de Cobra IS.

(**) Y compris coûts d'emprunts immobilisés.

Les acquisitions de la période s'élèvent à 589 millions d'euros (692 millions d'euros au premier semestre 2024). Elles comprennent les investissements réalisés par VINCI Autoroutes pour 248 millions d'euros, par VINCI Airports pour 136 millions d'euros et par Cobra IS pour 82 millions d'euros (respectivement 234, 231 et 77 millions d'euros au premier semestre 2024).

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 1 581 millions d'euros au 30 juin 2025 (1 912 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP sont décrites en note F. Concessions : contrats de PPP, de concession et autres infrastructures du document d'enregistrement universel 2024.

13. Créances financières PPP (sociétés contrôlées)

Les créances financières PPP rattachées aux contrats de concession et aux contrats de partenariat public-privé gérés par le Groupe sont présentées à l'actif du bilan consolidé, pour leur part à plus d'un an, au sein du poste « Autres actifs financiers non courants » (voir note E.11 : Autres actifs financiers non courants). La part à moins d'un an de ces créances financières (7 millions d'euros au 30 juin 2025) est présentée sur la ligne « Autres actifs financiers courants » du bilan.

Au cours de la période, l'évolution de la part à plus d'un an de ces créances s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2025	Exercice 2024
Début de période	181	132
Acquisitions de la période	194	295
Remboursements	(6)	(14)
Autres mouvements et écarts de conversion	(151)	(232)
Fin de période	218	181

14. Engagements hors bilan des concessions

14.1 Sociétés contrôlées par le Groupe

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2025	31/12/2024
Groupe ASF (France)	1 010	810
Via Cristais / BR-040 (Brésil)	691	-
Aerodom (République dominicaine)	618	677
ANA Group (Portugal)	459	492
Cofiroute (France)	269	265
Cobra IS	191	368
OMA (Grupo Aeroportuario del Centro Norte - Mexique)	169	246
Aéroport Londres Gatwick (Royaume-Uni)	152	179
Via Sumapaz (Colombie)	96	126
Cabo Verde Airports (Cap Vert)	68	89
ADL - Aéroports de Lyon (France)	66	89
Autres	51	47
Total	3 842	3 388

Les obligations contractuelles d'investissement des sociétés concessionnaires d'autoroutes sont constituées pour l'essentiel des engagements pris dans le cadre des contrats de concession, des contrats de plan pluriannuels, du Plan de relance autoroutier 2015, du plan d'investissements autoroutiers de 2018, de l'avenant concernant le contournement ouest de Montpellier chez ASF. La hausse des obligations du Groupe ASF provient notamment de la prise en compte des investissements relatifs au bon état du réseau Escota à la fin du contrat de concession en février 2032. Au total, les engagements d'investissements de VINCI Autoroutes s'élèvent à 1 279 millions d'euros au 30 juin 2025 (1 075 millions d'euros au 31 décembre 2024).

En complément de ces engagements, 152 millions d'euros de garanties maison mère de mises de fond dans les projets concessionnaires ont été octroyés (143 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les obligations relatives aux travaux de maintien en l'état des infrastructures concédées qui font l'objet de provisions spécifiques déterminées en fonction des plans d'entretien (voir note G.16.2 Analyse des provisions courantes).

Sûretés rattachées au financement

Des sûretés réelles (nantissements de titres des sociétés de projets, hypothèques sur terrains et constructions) sont généralement octroyées en garantie des financements consentis aux filiales concessionnaires. Elles s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Date de départ	Date de fin	30/06/2025
Aéroport Londres Gatwick (Royaume-Uni)	2011	2049	2 240
Aéroport d'Edimbourg (Ecosse)	2015	2039	841
Aerodom (République dominicaine)	2024	2034	586
Arcour (France)	2008	2047	549
OMA (Grupo Aeroportuario del Centro Norte - Mexique)	2022	2030	404
Arcos (France)	2018	2045	349
Lima Expresa (Pérou)	2016	2037	323
Aéroport de Belgrade (Serbie)	2018	2035	258
ADL - Aéroports de Lyon (France)	2016	2033	171
Amazonia Airports (Brésil)	2022	2046	119
Autres sociétés concessionnaires			383
Total			6 222

D'autres sûretés liées aux financements de projets des sociétés concessionnaires ont été accordées pour 551 millions d'euros, dont la grande majorité concerne la société Northwest Parkway pour le périphérique de la ville de Denver aux Etats-Unis.

14.2 Sociétés mises en équivalence

Obligations contractuelles d'investissement

Au 30 juin 2025, les engagements d'investissement pris par ces sociétés s'élèvent, en quote-part du Groupe, à 370 millions d'euros, contre 445 millions d'euros au 31 décembre 2024. Cette évolution traduit l'avancement des travaux, notamment dans les aéroports du Kansai au Japon et de la concession autoroutière Entrevias au Brésil.

Sûretés rattachées au financement

Des sûretés réelles ont été accordées sous forme de nantissement de titres de sociétés consolidées par mise en équivalence. La valeur nette comptable des titres nantis au 30 juin 2025 s'élève à 92 millions d'euros (125 millions d'euros au 31 décembre 2024). Ils concernent notamment les titres de la société Olympia Odos (autoroute à péage en Grèce) pour 62 millions d'euros.

Des garanties *corporate* ont également été octroyées pour 59 millions d'euros par VINCI Concessions et Cobra IS.

Engagements de mise de fonds

Le Groupe s'est engagé à effectuer des mises de fonds (capital et/ou prêts subordonnés) dans des sociétés mises en équivalence. Au 30 juin 2025, ces engagements s'élèvent à 47 millions d'euros, comme au 31 décembre 2024.

G. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité

15. Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

15.1 Autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Brevets et licences	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute				
Au 31/12/2024	247	734	12 165	13 147
Au 30/06/2025	246	766	11 817	12 829
Amortissement et pertes de valeur				
Au 31/12/2024	(42)	(557)	(762)	(1 361)
Au 30/06/2025	(42)	(592)	(779)	(1 413)
Valeur nette				
Au 31/12/2024	205	178	11 403	11 786
Au 30/06/2025	204	174	11 038	11 416

Au 30 juin 2025, la valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'élève à 11 416 millions d'euros (11 786 millions d'euros au 31 décembre 2024). Leur variation résulte essentiellement de dépréciation de la livre sterling par rapport à l'euro constatée depuis le 31 décembre 2024.

Elles comprennent les droits d'exploitation des aéroports Londres Gatwick et d'Édimbourg pour respectivement 6 464 millions d'euros et 3 423 millions d'euros. Ces droits d'exploitation étant assimilés à des licences perpétuelles, ils ne donnent pas lieu à amortissement. La revue au cours du premier semestre 2025 des hypothèses retenues au 31 décembre 2024 n'a pas montré d'indice de perte de valeur concernant ces deux actifs.

Les dotations aux amortissements constatées au cours de la période s'élèvent à 84 millions d'euros (110 millions d'euros au premier semestre 2024 et 225 millions d'euros en 2024), comprenant l'amortissement des actifs incorporels de Cobra IS identifiés lors de l'allocation du prix d'acquisition pour 19 millions d'euros au premier semestre 2025 (54 millions au premier semestre 2024 et 108 millions en 2024).

15.2 Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Droits d'usage des contrats							Total
	Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Terrains	Constructions et immeubles de placement	Matériels, installations techniques et agencements	Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Biens immobiliers	Biens mobiliers	
Valeur brute								
Au 31/12/2024	5 065	1 818	6 296	13 852	37	2 704	2 111	31 883
Au 30/06/2025	5 059	1 907	6 853	14 031	39	2 903	2 209	33 001
Amortissements et pertes de valeur								
Au 31/12/2024	(3 919)	(462)	(1 567)	(8 296)	(20)	(1 274)	(1 046)	(16 583)
Au 30/06/2025	(3 975)	(468)	(1 642)	(8 611)	(21)	(1 379)	(1 106)	(17 202)
Valeur nette								
Au 31/12/2024	1 146	1 355	4 729	5 556	18	1 430	1 065	15 300
Au 30/06/2025	1 083	1 439	5 211	5 420	18	1 525	1 103	15 799

Comptes consolidés semestriels résumés

Les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 2 806 millions d'euros au 30 juin 2025 (2 363 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Au 30 juin 2025, les droits d'usage des contrats de location représentent un montant total de 2 646 millions d'euros (2 513 millions d'euros au 31 décembre 2024).

16. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

16.1 Variation du besoin en fonds de roulement

		Variations 30/06/2025 - 31/12/2024				
		Variation du BFR		Variations de périmètre		Autres variations
(en millions d'euros)		30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	liée à l'activité	
Stock et travaux en cours (en valeur nette)		1 808	1 869	1 772	30	41 (35)
Clients et autres débiteurs		20 451	20 448	19 365	1 208	155 (277)
Autres actifs courants		8 346	8 621	8 333	353	199 (539)
- Actifs hors exploitation		(27)	(36)	(21)	(8)	1 0
Stocks et créances d'exploitation	I	30 578	30 902	29 449	1 583	396 (850)
Fournisseurs		(14 703)	(14 172)	(14 463)	(379)	(103) 242
Autres passifs courants		(23 133)	(23 203)	(24 144)	660	(1) 353
- Passifs hors exploitation		1 701	2 089	1 885	(50)	(41) (94)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	II	(36 135)	(35 286)	(36 723)	231	(145) 502
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes)	I + II	(5 557)	(4 384)	(7 274)	1 814	251 (348)
Provisions courantes		(7 702)	(7 141)	(7 828)	49	(22) 99
dont part à moins d'un an des provisions non courantes		(104)	(123)	(121)	18	(4) 2
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)		(13 259)	(11 526)	(15 101)	1 863	229 (249)

16.2 Analyse des provisions courantes

Au cours du premier semestre 2025 et de l'exercice 2024, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Écarts de conversion	Clôture
01/01/2024	6 599	3 072	(2 297)	(249)	141	29	10	7 304
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	1 314	314	(139)	(67)	4	-	(15)	1 410
Service après-vente	572	149	(152)	(26)	(3)	-	2	542
Pertes à terminaison et risques chantiers	1 908	1 216	(931)	(67)	17	-	0	2 143
Litiges	791	293	(235)	(59)	(6)	-	4	787
Restructurations	22	30	(9)	(7)	(1)	-	0	36
Autres risques courants	2 525	1 123	(795)	(106)	49	-	(7)	2 789
Reclassement part à moins d'un an	172	-	-	-	(1)	(51)	0	121
31/12/2024	7 304	3 124	(2 260)	(332)	58	(51)	(16)	7 828
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	1 410	128	(72)	-	(1)	-	(9)	1 457
Service après-vente	542	52	(43)	(4)	0	-	(6)	541
Pertes à terminaison et risques chantiers	2 143	734	(779)	(22)	40	-	(16)	2 100
Litiges	787	106	(62)	(49)	(38)	-	(5)	738
Restructurations	36	7	(14)	(3)	0	-	(0)	26
Autres risques courants	2 789	380	(360)	(29)	(11)	-	(34)	2 736
Reclassement part à moins d'un an	121	-	-	-	1	(18)	(0)	104
30/06/2025	7 828	1 406	(1 330)	(106)	(8)	(18)	(69)	7 702

Les provisions courantes, liées au cycle d'exploitation, concernent principalement les provisions afférentes aux contrats de construction et les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés. Celles-ci sont destinées, en particulier, à couvrir les dépenses à effectuer :

- par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour la réparation des chaussées, des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Au 30 juin 2025, elles concernent pour l'essentiel le groupe ASF pour 691 millions d'euros (666 millions d'euros au 31 décembre 2024) et Cofiroute pour 292 millions d'euros (281 millions d'euros au 31 décembre 2024) ;
- par les sociétés concessionnaires de plateformes aéroportuaires (réparation des pistes, voies de circulation et autres surfaces revêtues) pour 414 millions d'euros (404 millions d'euros au 31 décembre 2024) dont 157 millions d'euros pour le groupe ANA (157 millions d'euros au 31 décembre 2024) et 114 millions d'euros pour OMA (107 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Les provisions pour autres risques courants sont en large partie constituées de provisions d'un montant unitaire inférieur à 5 millions d'euros. Elles comprennent les provisions relatives aux remises en état des sites et de repliement de chantiers pour 260 millions d'euros (254 millions d'euros au 31 décembre 2024).

17. Provisions non courantes

Au cours du premier semestre 2025 et de l'exercice 2024, les provisions non courantes (hors avantages du personnel) ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Écarts de conversion	Clôture
01/01/2024	961	181	(99)	0	112	(29)	0	1 127
Risques financiers	838	10	(14)	(11)	(49)	-	0	774
Autres risques	462	118	(86)	(8)	(125)	-	(3)	358
Reclassement part à moins d'un an	(172)	-	-	-	1	51	(0)	(121)
31/12/2024	1 127	128	(100)	(19)	(173)	51	(3)	1 011
Risques financiers	774	37	(2)	0	(13)	-	(0)	796
Autres risques	358	40	(16)	(1)	12	-	(3)	390
Reclassement part à moins d'un an	(121)	-	-	-	(1)	18	0	(104)
30/06/2025	1 011	77	(18)	(1)	(2)	18	(3)	1 083

Provisions pour risques financiers

Les provisions pour risques financiers comprennent principalement la quote-part du Groupe dans les situations nettes négatives des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent des provisions au titre des litiges et arbitrages, dont certains sont décrits en note K.29 Note sur les litiges.

18. Dettes relatives aux contrats de location

Au 30 juin 2025, les dettes relatives aux contrats de location s'élèvent à 2 724 millions d'euros, dont 2 036 millions d'euros pour la part à plus d'un an et 688 millions d'euros pour la part à moins d'un an.

L'augmentation nette de 136 millions d'euros du premier semestre 2025 se décompose comme suit :

- nouvelles dettes de location : + 535 millions d'euros ;
- remboursements des dettes de location : - 368 millions d'euros ;
- autres variations : - 31 millions d'euros, essentiellement dues aux effets change.

19. Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel et autres engagements donnés et reçus

19.1 Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel

(en millions d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Obligations d'achat et d'investissement ^(*)	1 195	1 850
Obligations rattachées à l'exploitation des carrières	109	114

(*) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concessions et de PPP (voir note F Concessions : contrats de PPP, de concession et autres infrastructures)

Les autres obligations d'achat et d'investissement, concernent principalement les projets d'énergie renouvelable de Cobra IS pour 681 millions d'euros au 30 juin 2025 (838 millions d'euros au 31 décembre 2024). La baisse de l'encours traduit l'avancement des projets photovoltaïques réalisés au Brésil et en Espagne partiellement compensée par la hausse de ceux engagés aux Etats-Unis.

VINCI Energies, VINCI Concessions, VINCI Immobilier et VINCI Autoroutes contribuent également à ces obligations à hauteur de 514 millions d'euros. Au 31 décembre 2024, les obligations d'investissement incluaient l'engagement d'achat par VINCI Construction du groupe FM Conway en Angleterre qui a été finalisée en janvier 2025.

Les obligations rattachées à l'exploitation des carrières regroupent les droits de forage et contrats de location de carrières de VINCI Construction.

19.2 Autres engagements donnés et reçus

(en millions d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Autres engagements donnés	1 639	1 567
Autres engagements reçus	1 081	1 139

Ces montants comprennent notamment diverses cautions de nature fiscale et sociale et des sûretés personnelles octroyées en garantie de la bonne exécution des travaux à réaliser par les sociétés concessionnaires.

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle. Ils sont présentés selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

Pour rappel, les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de concession et des éléments non comptabilisés dans le bilan au titre des engagements de retraite figurent respectivement :

- en note F.14 Engagements hors bilan des concessions ;
- en note J.26 Provisions pour avantages du personnel.

Les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de construction et de service sont détaillés en note G.16.3 du document d'enregistrement universel 2024.

H. Capitaux propres

20. Informations relatives aux capitaux propres

Politique de gestion du capital

VINCI dispose d'un programme de rachat d'actions approuvé par l'assemblée générale du 17 avril 2025 d'une durée de dix-huit mois et portant sur un montant maximum de 5 milliards d'euros au cours maximum de 150 euros. Au cours du premier semestre, VINCI a acquis 7 073 055 actions à un prix moyen de 118,39 euros par action pour un montant total de 837 millions d'euros.

Les actions autodétenues (voir note H.20.2 Actions autodétenues) sont affectées au financement d'opérations de croissance externe, à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et à l'abondement de plans d'actionnariat salarié à l'international. Elles peuvent aussi être annulées. A la suite d'une décision du Conseil d'administration du 18 juin 2025, VINCI SA a procédé à l'annulation de 2 354 868 actions autodétenues pour un montant de 131 millions d'euros.

La politique d'épargne salariale de VINCI vise à faciliter l'accès des salariés du Groupe à son capital. Au 30 juin 2025, près de 40 % des salariés du Groupe (77 % en France) sont actionnaires de VINCI, au travers des dispositifs d'actionnariat salariés collectifs. Ces fonds détenant 10,72 % du capital de la société, les salariés et anciens salariés du Groupe sont collectivement le premier actionnaire de VINCI.

Il n'existe aucun covenant financier portant sur les capitaux propres consolidés du Groupe ou les capitaux propres de la société mère VINCI SA.

20.1 Capital social

Le capital social au 30 juin 2025 est composé de 581 816 830 actions ordinaires d'un nominal de 2,5 euros.

Évolution du nombre d'actions composant le capital

	30/06/2025	31/12/2024
Nombre d'actions en début de période	581 816 830	589 048 647
Augmentations de capital	2 354 868	6 571 365
Annulation d'actions autodétenues	(2 354 868)	(13 803 182)
Nombre d'actions en fin de période	581 816 830	581 816 830
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	581 816 830	581 816 830
Valeur nominale de l'action (en euros)	2,50	2,50
Actions autodétenues en direct par VINCI	22 191 607	19 399 436
<i>dont actions affectées à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et des plans d'actionnariat salarié</i>	<i>19 245 373</i>	<i>14 721 560</i>

20.2 Actions autodétenues

Les mouvements sur actions autodétenues s'analysent de la façon suivante :

	30/06/2025	31/12/2024
Nombre d'actions en début de période	19 399 436	18 238 732
Rachats d'actions de la période	7 073 055	17 900 109
Actions attribuées aux salariés (Plan d'actions de performance 2021)	874	(2 216 483)
Actions attribuées aux salariés (Plan d'actions de performance 2022)	(1 921 145)	(1 150)
Actions attribuées aux salariés (Plan d'actions de performance 2023)	(4 050)	(950)
Actions attribuées aux salariés (Plan d'actions de performance 2024)	(2 900)	
Livraison d'actions dans le cadre de Castor International	1 205	(717 640)
Annulation d'actions autodétenues	(2 354 868)	(13 803 182)
Nombre d'actions en fin de période	22 191 607	19 399 436

Au 30 juin 2025, le nombre total d'actions autodétenues s'élève à 22 191 607 actions, soit 3,81 % du capital, pour un montant de 2 105 millions d'euros comptabilisé en diminution des capitaux propres consolidés. 19 245 373 de ces actions sont affectées à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et des plans d'actionnariat salarié. Le solde de ces actions est destiné à être apporté en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, à être cédé ou annulé.

20.3 Opérations reconnues directement en capitaux propres

Les principales opérations constatées en capitaux propres s'analysent de la manière suivante :

	30/06/2025			31/12/2024			
(en millions d'euros)	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	
Coûts de couverture							
Réserve brute à l'ouverture	(1)	(2)	(3)	(4)	(0)	(4)	
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	I	(2)	(0)	(2)	(1)	(3)	
Couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net							
Réserve brute à l'ouverture	(369)	12	(357)	(197)	(1)	(197)	
Variations de juste valeur attribuables aux sociétés mises en équivalence	37	-	37	(26)	-	(26)	
Autres variations de juste valeur de la période	198	(12)	187	(86)	9	(77)	
Éléments de juste valeur constatés en résultat	14	-	14	(29)	-	(29)	
Variations de périmètre et divers	0	(0)	0	(31)	4	(28)	
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II	(120)	0	(120)	(369)	12	(357)
dont réserve brute rattachée aux sociétés mises en équivalence		(127)	-	(127)	(164)	-	(164)
Réserve brute totale avant effet d'impôt (éléments pouvant être reclassés en résultat)	I+II	(122)	0	(121)	(370)	10	(360)
Effet d'impôt associé		22	(0)	22	54	(3)	52
Réserve nette d'impôt (éléments pouvant être reclassés en résultat)	III	(100)	0	(100)	(316)	8	(308)
Instruments de capitaux propres							
Réserve brute à l'ouverture	(3)	(0)	(3)	(2)	(0)	(2)	
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	IV	(14)	(0)	(14)	(3)	(0)	(3)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite							
Réserve nette d'impôt à l'ouverture	(236)	23	(213)	(226)	18	(207)	
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période	79	21	100	(5)	6	2	
Effet d'impôt associé	(20)	(5)	(25)	(0)	(2)	(2)	
Variations de périmètre et divers	0	0	0	(6)	(0)	(6)	
Réserve nette d'impôt à la clôture	V	(177)	39	(139)	(236)	23	(213)
Réserve nette d'impôt totale (éléments ne pouvant être reclassés en résultat)	IV+V	(191)	39	(153)	(239)	23	(216)
Total opérations enregistrées directement en capitaux propres							
III+IV+V	(291)	39	(252)	(555)	31	(524)	

Les montants inscrits directement en capitaux propres concernent principalement les opérations de couverture (-120 millions d'euros). Celles-ci comprennent :

- les couvertures du risque de taux pour - 141 millions d'euros ;
- les opérations relatives aux couvertures d'investissement net pour + 2 millions d'euros. Celles-ci concernent principalement les activités concessionnaires à l'étranger
- les autres couvertures de change et de matières premières pour + 20 millions d'euros.

Les principales variations de la période sont la conséquence de l'appréciation de l'euro face à d'autres devises, constatée au cours du semestre.

Ces opérations sont décrites en note J.27.1.2 Description des opérations de couverture du document d'enregistrement universel 2024.

20.4 Intérêts des détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle

Le montant des capitaux propres pour la part attribuable aux détenteurs des participations ne donnant pas le contrôle s'élève à 3 805 millions d'euros au 30 juin 2025 contre 4 623 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Au 30 juin 2025, le Groupe détient trois filiales présentant des intérêts minoritaires significatifs. Il s'agit des aéroports Londres Gatwick et d'Édimbourg dont 49,99 % ne sont pas détenus par VINCI ainsi que du groupe aéroportuaire mexicain OMA détenu par des tiers à hauteur de 70,01 %.

La baisse de la part des capitaux propres attribuables aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle s'explique par les dividendes distribués au cours du semestre et dans une moindre mesure par les effets de change liés à la baisse de la parité livre sterling/euro depuis le début de l'année.

21. Dividendes

L'assemblée générale du 17 avril 2025 a décidé la distribution d'un dividende de 4,75 euros par action au titre de l'exercice 2024, dont un acompte de 1,05 euro avait été versé le 17 octobre 2024. Le solde d'un montant de 3,70 euros a été payé le 24 avril 2025.

Les dividendes versés par VINCI SA à ses actionnaires au titre des exercices 2024 et 2023 s'analysent comme suit :

	Exercice 2024	Exercice 2023
Dividende par action (en euros)		
Acompte sur dividende	1,05	1,05
Solde du dividende	3,70	3,45
Dividende global	4,75	4,50
Montant du dividende (en millions d'euros)		
Acompte sur dividende	597	599
Solde du dividende	2 077	1 973
Dividende net global	2 674	2 572

I. Financement et gestion des risques financiers

22. Données relatives à l'endettement financier net

Au 30 juin 2025, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à 23,3 milliards d'euros, en augmentation de 2,9 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2024 (20,4 milliards d'euros). Il se décompose de la manière suivante :

		30/06/2025			31/12/2024		
Catégorie comptable	(en millions d'euros)	Non courant	Courant ^(*)	Total	Non courant	Courant ^(*)	Total
Passifs financiers évalués au coût amorti	Emprunts obligataires	(24 204)	(4 054)	(28 258)	(24 454)	(2 339)	(26 794)
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(4 553)	(632)	(5 184)	(4 664)	(800)	(5 464)
	Dettes financières long terme ^(**)	(28 757)	(4 686)	(33 443)	(29 118)	(3 140)	(32 258)
	Billets de trésorerie	-	(2 510)	(2 510)	-	(514)	(514)
	Autres dettes financières courantes	-	(1 860)	(1 860)	-	(1 473)	(1 473)
	Découverts bancaires	-	(657)	(657)	-	(902)	(902)
	Comptes courants financiers passifs	-	(140)	(140)	-	(123)	(123)
	I - Dettes financières brutes	(28 757)	(9 853)	(38 610)	(29 118)	(6 152)	(35 271)
	dont incidence des couvertures de juste valeur	653	18	671	775	10	785
	dont incidence de la mise à la juste valeur des dettes de Gatwick dans les comptes consolidés de VINCI	(301)	(10)	(311)	(338)	-	(338)
Actifs financiers au coût amorti	Prêts et créances financières collatéralisés	6	-	6	7	-	7
	Comptes courants financiers actifs	-	176	176	-	299	299
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	936	936	-	595	595
	Équivalents de trésorerie	-	7 146	7 146	-	6 307	6 307
	Disponibilités	-	7 923	7 923	-	8 892	8 892
II - Actifs financiers		6	16 181	16 187	7	16 094	16 101
Dérivés	Instruments dérivés passifs	(807)	(482)	(1 289)	(1 014)	(535)	(1 549)
	Instruments dérivés actifs	157	218	376	167	137	304
	III - Instruments dérivés	(650)	(263)	(913)	(847)	(398)	(1 245)
Endettement financier net (I+II+III)		(29 400)	6 064	(23 336)	(29 958)	9 543	(20 415)
dont :							
Concessions		(32 790)	2 749	(30 042)	(33 877)	2 138	(31 739)
Services à l'énergie		(2 556)	3 410	854	(2 866)	4 173	1 308
VINCI Construction		(1 324)	2 947	1 624	(1 103)	5 220	4 116
VINCI Immobilier et holdings		7 270	(3 042)	4 228	7 889	(1 988)	5 901

(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(**) Y compris part à moins d'un an.

Évolution de l'endettement financier net :

(en millions d'euros)	Variations « non cash »									30/06/2025
	31/12/2024	Flux de trésorerie	Réf.	Variations de périmètre	Effets de change	Variations de juste valeur	Autres variations	Total « non cash »	Réf.	
Emprunts obligataires non courants	(24 454)	(1 134)	(3)	-	437	(66)	1 013	1 385	(4)	(24 204)
Autres emprunts et dettes financières non courantes	(4 664)	(244)	(3)	(2)	84	-	273	355	(4)	(4 553)
Dettes financières courantes dont :	(6 152)	(2 317)	-	(47)	61	8	(1 405)	(1 384)	-	(9 853)
dont part à moins d'un an des dettes long terme	(2 784)	(340)	(3)	(35)	44	8	(1 291)	(1 274)	(4)	(4 398)
dont dettes financières courantes à l'origine	(2 104)	(2 219)	(2)	(3)	(0)	-	(164)	(168)	(4)	(4 491)
dont ICNE sur dettes bancaires	(363)	-	(4)	(0)	6	-	50	56	(4)	(307)
dont découverts bancaires	(902)	243	(1)	(9)	10	-	-	2	(1)	(657)
Prêts et créances collatéralisés	7	20	(4)	5	(1)	-	(25)	(21)	(4)	6
Actifs financiers de gestion de trésorerie	895	215	0	(5)	(34)	-	41	2	-	1 112
dont actifs financiers de gestion de trésorerie (hors ICNE)	894	215	(2)	(5)	(34)	-	39	(0)	(4)	1 109
dont ICNE sur actifs financiers de gestion	1	-	(4)	0	-	-	2	2	(4)	3
Disponibilités et équivalents de trésorerie	15 199	(20)	(1)	100	(222)	10	2	(110)	(1)	15 069
Instruments dérivés	(1 245)	73	-	-	146	111	2	259	-	(913)
dont juste valeur des instruments dérivés	(1 258)	73	(3)	-	146	111	-	257	(4)	(927)
dont ICNE sur instruments dérivés	13	-	(4)	-	-	-	2	1	(4)	14
Endettement financier net	(20 415)	(3 406)	(5)	51	471	63	(100)	485	(5)	(23 336)

Les flux de trésorerie de la période (- 3,4 milliards d'euros) comprennent les distributions de dividendes (- 2,3 milliards d'euros), les opérations de croissance externe réalisées principalement par VINCI Construction (- 0,6 milliard d'euros), ainsi que les rachats d'actions VINCI nets des augmentations de capital (- 0,6 milliard d'euros).

Les variations « non cash » de la période (0,5 milliard d'euros) comprennent principalement un impact de change positif lié à la dépréciation de certaines devises comme la livre sterling, le dollar américain, et les monnaies latino-américaines face à l'euro.

Le tableau ci-dessous permet de réconcilier les variations de l'endettement financier net avec le tableau des flux de trésorerie.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les flux de financement du tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Réf.	30/06/2025
Variation de la trésorerie nette	(1)	114
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	(2)	(2 004)
(Émissions) remboursements d'emprunts	(3)	(1 645)
Variation de périmètre et autres variations	(4)	614
Variation de l'endettement financier net	(5)	(2 921)

22.1 Détail des dettes financières à long terme par pôle de métier

(en millions d'euros)	30/06/2025			31/12/2024		
	Emprunts obligataires	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	Dettes financières à long terme	Emprunts obligataires	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	Dettes financières à long terme
Concessions	(18 494)	(3 520)	(22 014)	(18 055)	(3 955)	(22 010)
Services à l'énergie	-	(1 540)	(1 540)	(10)	(1 393)	(1 403)
dont VINCI Energies	-	(52)	(52)	-	(39)	(39)
dont Cobra IS	-	(1 488)	(1 488)	(10)	(1 354)	(1 364)
VINCI Construction	-	(124)	(124)	-	(115)	(115)
VINCI Immobilier et holdings	(9 764)	(0)	(9 764)	(8 729)	(0)	(8 729)
Total	(28 258)	(5 184)	(33 443)	(26 794)	(5 464)	(32 258)

Les dettes financières long terme s’élèvent à 33,4 milliards d’euros au 30 juin 2025 en hausse de 1,2 milliard d’euros par rapport au 31 décembre 2024 (32,3 milliards d’euros). Leur variation résulte des principales opérations suivantes :

- Remboursement par ASF en mars 2025 d’un emprunt obligataire de 100 millions d’euros émis en 2013 avec un coupon de 3,128 %, et, au cours du deuxième trimestre 2025, d’un emprunt de 55 millions d’euros auprès de la Banque Européenne Internationale ;
- Après un remboursement de 650 millions d’euros d’un emprunt obligataire émis en 2016 avec un coupon de 0,375 %, Cofiroute a réalisé une nouvelle émission obligataire en mars de 650 millions d’euros à 8 ans assortie d’un coupon de 3,125 % ;
- L’aéroport Londres Gatwick a émis, en juin, un emprunt obligataire de 750 millions d’euros à 10 ans assorti d’un coupon de 3,875 %, intégralement converti en livres sterling ;
- Le groupe aéroportuaire OMA a émis, en juin, deux emprunts obligataires de 820 millions de pesos mexicains à 3 ans, à taux variable et 1 930 millions de pesos mexicains à 7 ans avec un coupon de 9,34 % ;
- Lima Expresa a remboursé, en janvier, un crédit relais obtenu en 2019 de 1 195 millions de sols péruviens ;
- Dans le cadre de son programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*), VINCI SA a réalisé quatre opérations de financement, pour un montant total de 1,1 milliard d’euros avec une maturité moyenne de 2,9 ans :
 - en janvier, un placement privé sous forme de *Floating Rate Note* de 300 millions d’euros à 2 ans ;
 - en avril, un placement privé de 300 millions d’euros à 3 ans, assorti d’un coupon de 2,625 % ;
 - en mai, un placement privé sous forme de *Floating Rate Note* de 300 millions d’euros à 18 mois ;
 - en juin, un *tap* de 200 millions d’euros sur l’émission obligataire de 950 millions d’euros de janvier 2019 à 10 ans avec un coupon à l’origine de 1,625 %.
- VINCI SA a également réalisé en février une émission d’obligations convertibles remboursables en numéraire sans effet dilutif de 400 millions d’euros à 5 ans, assortie d’un coupon de 0,7 % et complété d’un tap (abondement d’une souche obligataire existante) de 150 millions d’euros en mai. Le risque lié à l’option de conversion des obligations a été intégralement couvert via l’acquisition d’options d’achat sur le titre VINCI à dénouement en numéraire. Les composantes optionnelles des obligations convertibles et des instruments de couvertures sont comptabilisées sur la ligne instruments dérivés ;
- Par ailleurs, en février, VINCI SA a remboursé un emprunt obligataire de 500 millions d’euros émise en 2023 avec un coupon de 3,375 %.

Échéancier des dettes

Au 30 juin 2025, la maturité moyenne pondérée de la dette financière à long terme du Groupe est de 5,8 ans (5,9 ans au 31 décembre 2024). Elle est de 6,7 ans pour les concessions, de 4,0 ans pour les holdings et VINCI Immobilier, de 3,2 ans pour VINCI Energies, de 4,0 ans pour Cobra IS et de 7,5 ans pour VINCI Construction.

22.2 Notations de crédit et covenants financiers

Notations de crédit

Au 30 juin 2025, le Groupe dispose des notations de crédit suivantes :

	Agence	Notation		
		Long terme	Perspective	Court terme
VINCI SA	Standard & Poor's	A -	Stable	A2
	Moody's	A3	Stable	P2
ASF	Standard & Poor's	A -	Stable	A2
	Moody's	A3	Stable	P2
Cofiroute	Standard & Poor's	A -	Stable	A2
Gatwick Funding Limited ^(*)	Standard & Poor's	BBB+	Stable	
	Moody's	Baa1	Stable	
	Fitch	BBB +	Stable	

(*) Société portant les financements de l’aéroport Londres Gatwick.

Depuis le début de l’année, les agences de notation ont actualisé leurs notations :

- VINCI SA : Moody’s a confirmé en mai 2025 sa notation A3 avec perspective stable ;
- ASF : Standard & Poor’s a confirmé sa note A – avec perspective stable en mars et Moody’s a également confirmé en mai 2025 sa notation A3 avec perspective stable ;
- Cofiroute : Standard & Poor’s a confirmé sa note A – avec perspective stable en avril ;
- Gatwick Funding Limited : Moody’s a réhaussé en mai 2025 sa note long terme de Baa2 à Baa1, avec perspective stable.

Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect de ratios financiers. Le Groupe suit régulièrement l’évolution de ces covenants financiers et a mis en place un suivi de ces ratios. À ce jour, l’ensemble des ratios sont respectés.

23. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles

Au 30 juin 2025, le Groupe dispose d'un montant de 17,5 milliards d'euros de ressources disponibles, dont une trésorerie nette gérée de 11,0 milliards d'euros et une ligne de crédit bancaire confirmée de 6,5 milliards d'euros pour VINCI SA.

23.1 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée, qui inclut notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie et prend en compte les billets de trésorerie émis, s'analyse comme suit :

30 juin 2025

	30/06/2025					
(en millions d'euros)	Concessions	VINCI Energies	Cobra IS	VINCI Construction	Holdings et VINCI Immobilier	Total
Équivalents de trésorerie	1 135	59	944	448	4 560	7 146
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	-	-	-	7	1 629	1 637
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine ^(*)	1 135	59	944	441	2 930	5 509
Disponibilités	1 060	575	1 587	1 937	2 764	7 923
Découverts bancaires	(1)	(55)	-	(440)	(161)	(657)
Trésorerie nette	2 193	580	2 531	1 946	7 162	14 412
Actifs financiers de gestion de trésorerie	204	110	529	84	10	936
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	0	91	459	1	10	560
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	203	19	70	83	-	376
Billets de trésorerie émis	-	-	-	-	(2 510)	(2 510)
Autres dettes financières courantes	(197)	(11)	(1 125)	(57)	(470) ^(**)	(1 860)
Solde des comptes courants de trésorerie	3 322	1 075	-	1 008	(5 370)	35
Trésorerie nette gérée	5 522	1 753	1 935	2 982	(1 179)	11 013

(*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

(**) dont 220 millions d'euros de dettes au titre du programme de rachat d'actions signé le 24 juin 2025

31 décembre 2024

	31/12/2024					
(en millions d'euros)	Concessions	VINCI Energies	Cobra IS	VINCI Construction	Holdings et VINCI Immobilier	Total
Équivalents de trésorerie	1 053	56	1 239	466	3 493	6 307
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	-	-	-	3	646	649
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine ^(*)	1 053	56	1 239	463	2 848	5 658
Disponibilités	985	686	1 422	2 289	3 510	8 892
Découverts bancaires	(0)	(33)	-	(690)	(179)	(902)
Trésorerie nette	2 037	709	2 661	2 065	6 825	14 297
Actifs financiers de gestion de trésorerie	101	187	255	44	8	595
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	-	169	165	-	8	343
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	101	17	90	44	-	252
Billets de trésorerie émis	-	-	-	-	(514)	(514)
Autres dettes financières courantes	(192)	(6)	(1 004)	(35)	(236)	(1 473)
Solde des comptes courants de trésorerie	2 271	1 507	-	3 202	(6 804)	176
Trésorerie nette gérée	4 218	2 396	1 912	5 277	(721)	13 081

(*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

Les supports d'investissement utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des comptes bancaires rémunérés, des dépôts à terme ou des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires ayant généralement une maturité inférieure à trois mois). Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Au 30 juin 2025, la trésorerie nette gérée par les holdings en charge de la centralisation des excédents de trésorerie en France et à l'international (par VINCI SA et par VINCI Finance International) s'élevait à 4,0 milliards d'euros.

Ces dispositifs de centralisation permettent d'optimiser la gestion des ressources financières du Groupe en France et à l'International et de mieux maîtriser les risques liés aux contreparties et aux supports de placements utilisés.

Les placements de certaines filiales sont gérés de manière décentralisée dans le respect des lignes directrices et des instructions émises par VINCI, qui définissent notamment les supports de placements et les contreparties autorisés. Au 30 juin 2025, ces placements non centralisés représentent un encours de 6,9 milliards d'euros, dont 2,2 milliards d'euros pour VINCI Concessions, 2,0 milliards d'euros pour VINCI Construction, 1,9 milliard d'euros pour Cobra IS et 0,7 milliard d'euros pour VINCI Energies.

23.2 Autres ressources disponibles

Lignes de crédit revolving

VINCI dispose d'une ligne de crédit revolving, syndiquée de 6,5 milliards d'euros. Après la première option d'extension d'un an qui a été notifiée en janvier 2025, l'échéance de la ligne a été prorogée jusqu'en janvier 2030. Cette ligne dispose d'une autre option d'extension d'un an et ne comporte pas de clause de défaut relative au non-respect de ratios financiers. Elle n'est pas utilisée au 30 juin 2025.

Quelques entités du Groupe détiennent également des lignes de crédit *revolver*, notamment la société aéroportuaire Londres Gatwick qui a négocié, en mars, une nouvelle ligne de 450 millions de livres sterling à 5 ans, la société concessionnaire colombienne Vía Sumapaz et certaines filiales du groupe Cobra IS. Ces lignes sont partiellement tirées au 30 juin 2025.

Billets de trésorerie

VINCI SA dispose d'un programme de billets de trésorerie de 5 milliards d'euros noté A2 par Standard & Poor's et P2 par Moody's. Au 30 juin 2025, ce programme est utilisé à hauteur de 2,5 milliards d'euros. Les échéances des tirages sont inférieures à 6 mois.

24. Informations relatives à la gestion des risques financiers

La politique et les procédures de gestion des risques financiers définies par le Groupe sont identiques à celles décrites en note J.27 Informations relatives à la gestion des risques financiers du document d'enregistrement universel 2024. Les opérations de mise en place ou de dénouement d'instruments de couverture réalisées au cours du semestre ne modifient pas significativement l'exposition de VINCI aux risques financiers.

Les principaux risques (risque de taux d'intérêt, risque de change, risque de crédit et de contrepartie et risque actions) sont décrits respectivement aux paragraphes 27.1, 27.2, 27.3 et 27.4 du document d'enregistrement universel 2024.

Le Groupe procède régulièrement à une analyse de ses relations de couvertures afin de s'assurer que les flux couverts demeuraient hautement probables. Les principales expositions de taux couvertes par le Groupe concernent les financements réalisés par VINCI SA, ASF ou Cofiroute. Le Groupe n'anticipe pas de décalage ou de modification des flux couverts pour ces financements.

Les autres expositions couvertes concernent les financements de projet. Les couvertures présentant des risques de décalage des échéanciers ont été réajustées pour maintenir un parfait adossement.

Concernant le risque patrimonial, les situations nettes des filiales couvertes fait l'objet d'un suivi particulier afin de s'assurer de l'absence de surcouverture.

Les principes de valorisation des instruments financiers prennent en compte l'évolution du risque de crédit des contreparties, ainsi que le risque de crédit propre du Groupe. La politique de gestion de VINCI prévoit des limites strictes en fonction des ratings des contreparties.

25. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées au cours du premier semestre 2025.

Les tableaux suivants indiquent la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IFRS 9, ainsi que leur juste valeur.

30/06/2025	Catégories comptables						Juste valeur				
Rubriques au bilan et classes d'instruments	Dérivés à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Total	Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables	Total
Instruments de capitaux propres	-	-	1 054	10	-	-	1 065	843 (*)	-	222	1 065
Actifs financiers au coût amorti et créances financières (PPP)	-	-	-	-	1 823	-	1 823	-	1 823	-	1 823
I - Actifs financiers non courants (**)	-	-	1 054	10	1 823	-	2 888	843	1 823	222	2 888
II - Instruments dérivés actifs	137	308	-	-	-	-	446	-	446	-	446
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-	936	-	-	-	936	-	936	-	936
Comptes courants financiers actifs	-	-	-	-	176	-	176	176	-	-	176
Équivalents de trésorerie	-	-	7 146	-	-	-	7 146	1 637	5 509 (***)	-	7 146
Disponibilités	-	-	7 923	-	-	-	7 923	7 923	-	-	7 923
III - Actifs financiers courants	-	-	16 005	-	176	-	16 181	9 735	6 445	-	16 181
Total actif	137	308	17 059	10	1 999	-	19 514	10 578	8 714	222	19 514
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	(28 258)	(28 258)	(25 148)	(2 737)	-	(27 885)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	-	-	-	-	-	(5 184)	(5 184)	-	(5 276)	-	(5 276)
IV - Dettes financières à long terme	-	-	-	-	-	(33 443)	(33 443)	(25 148)	(8 013)	-	(33 161)
V - Instruments dérivés passifs	(402)	(897)	-	-	-	-	(1 299)	-	(1 299)	-	(1 299)
Autres dettes financières courantes	-	-	-	-	-	(4 370)	(4 370)	-	(4 370)	-	(4 370)
Comptes courants financiers passifs	-	-	-	-	-	(140)	(140)	(140)	-	-	(140)
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	(657)	(657)	(657)	-	-	(657)
VI - Passifs financiers courants	-	-	-	-	-	(5 167)	(5 167)	(798)	(4 370)	-	(5 167)
Total passif	(402)	(897)	-	-	-	(38 610)	(39 909)	(25 946)	(13 682)	-	(39 627)

(*) Juste valeur des titres du groupe ADP - voir note E.11 Autres actifs financiers non courants.

(**) Y compris part courante des prêts et créances collatéralisés - Voir notes E.11 Autres actifs financiers non courants et F.13 Créances financières PPP.

(***) Principalement composés de certificats de dépôt, dépôts à terme et comptes à terme.

Comptes consolidés semestriels résumés

31/12/2024

31/12/2024	Catégories comptables						Juste valeur				
Rubriques au bilan et classes d'instruments	Dérivés à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Total	Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables	Total
Instruments de capitaux propres	-	-	1 097	10	-	-	1 107	885 (*)	-	222	1 107
Actifs financiers au coût amorti et créances financières (PPP)	-	-	-	-	1 619	-	1 619	-	1 619	-	1 619
I - Actifs financiers non courants (**)	-	-	1 097	10	1 619	-	2 726	885	1 619	222	2 726
II - Instruments dérivés actifs	89	246	-	-	-	-	335	-	335	-	335
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-	595	-	-	-	595	-	595	-	595
Comptes courants financiers actifs	-	-	-	-	299	-	299	299	-	-	299
Équivalents de trésorerie			6 307				6 307	649	5 658 (***)	-	6 307
Disponibilités			8 892				8 892	8 892	-	-	8 892
III - Actifs financiers courants	-	-	15 794	-	299	-	16 094	9 840	6 253	-	16 094
Total actif	89	246	16 891	10	1 919	-	19 155	10 725	8 208	222	19 155
					(26 794)						
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-		(26 794)	(23 378)	(2 860)	-	(26 239)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	-	-	-	-	-	(5 464)	(5 464)	-	(5 546)	-	(5 546)
IV - Dettes financières à long terme	-	-	-	-	-	(32 258)	(32 258)	(23 378)	(8 407)	-	(31 785)
V - Instruments dérivés passifs	(458)	(1 099)	-	-	-	-	(1 557)	-	(1 557)	-	(1 557)
Autres dettes financières courantes	-	-	-	-	-	(1 987)	(1 987)	-	(1 987)	-	(1 987)
Comptes courants financiers passifs	-	-	-	-	-	(123)	(123)	(123)	-	-	(123)
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	(902)	(902)	(902)	-	-	(902)
VI - Passifs financiers courants	-	-	-	-	-	(3 013)	(3 013)	(1 025)	(1 987)	-	(3 013)
Total passif	(458)	(1 099)	-	-	-	(35 271)	(36 828)	(24 403)	(11 952)	-	(36 355)

(*) Juste valeur des titres du groupe ADP - voir note E.11 Autres actifs financiers non courants.

(**) Y compris part courante des prêts et créances collatéralisés - Voir notes E.11 Autres actifs financiers non courants et F.13 Créances financières PPP.

(***) Principalement composés de certificats de dépôt, dépôts à terme et comptes à terme.

J. Avantages du personnel et paiements en actions

26. Provisions pour avantages du personnel

26.1 Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi

Au 30 juin 2025, les provisions pour avantages postérieurs à l'emploi au passif du bilan s'élèvent à 1 134 millions d'euros, dont 1 087 millions d'euros à plus d'un an (1 184 millions d'euros au 31 décembre 2024, dont 1 121 millions d'euros à plus d'un an). Elles comprennent les provisions au titre des indemnités de départ à la retraite et des engagements de retraite complémentaire. La légère baisse constatée au premier semestre 2025 est principalement liée à l'effet de la hausse des taux d'actualisation constatée dans la zone Euro et au Royaume Uni.

La part à moins d'un an de ces provisions (47 millions d'euros au 30 juin 2025 et 63 millions d'euros au 31 décembre 2024) est présentée au bilan en autres passifs courants.

La charge comptabilisée au premier semestre 2025 au titre des engagements de retraite est égale à 50 % de la charge projetée pour l'exercice 2025 déterminée sur la base des hypothèses actuarielles au 31 décembre 2024, conformément aux dispositions de la norme IAS 19. Le détail des avantages dont bénéficient les salariés du Groupe est présenté en note K.29.1 Provisions pour engagements de retraite du document d'enregistrement universel 2024.

26.2 Autres avantages à long terme du personnel

Les provisions pour autres avantages à long terme du personnel comprennent principalement les engagements au titre des médailles du travail et primes de jubilé. Au 30 juin 2025, ces provisions s'élèvent à 114 millions d'euros (112 millions d'euros au 31 décembre 2024).

27. Paiements en actions

La charge relative aux avantages accordés aux salariés s'élève à 377 millions d'euros au premier semestre 2025 (314 millions d'euros au premier semestre 2024), dont 277 millions d'euros au titre des plans d'épargne salariale en France et à l'international (221 millions d'euros au premier semestre 2024) et 100 millions d'euros au titre des plans d'actions de performance (93 millions d'euros au premier semestre 2024).

Les caractéristiques des différents plans en cours sur la période sont décrites ci-après.

27.1 Actions de performance

Informations sur l'évolution des plans d'actions de performance en cours

	30/06/2025	31/12/2024
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en début de période	7 511 929	7 370 387
Actions attribuées sous conditions de performance	2 625 010	2 620 267
Actions acquises par les bénéficiaires	(1 928 095)	(2 218 583)
Actions annulées	(544 354)	(260 142)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance non définitivement acquises en fin de période	7 664 490	7 511 929

Informations sur les caractéristiques des plans d'actions de performance en cours

	Plan du 17/04/2025	Plan du 09/04/2024	Plan du 13/04/2023	Plan du 12/04/2022
Nombre de bénéficiaires à l'origine	4 828	4 583	4 390	4 114
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	17/04/2028	09/04/2027	13/04/2026	12/04/2025
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance à l'origine (*)	2 625 010	2 620 267	2 590 167	2 489 710
Actions annulées	(11 190)	(50 959)	(99 665)	(565 535)
Actions acquises par les bénéficiaires	-	(2 900)	(6 240)	(1 924 175)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en fin de période	2 613 820	2 566 408	2 484 262	0

(*) Ce nombre comprend les allocations d'actions attribuées au dirigeant mandataire social dans les conditions de droit commun et soumises aux mêmes conditions de performance.

Le Conseil d'administration de VINCI du 6 février 2025 a décidé d'attribuer de façon définitive, au regard des taux d'atteinte des critères de performance, 83,90 % des actions de performance du plan 2022 aux bénéficiaires remplissant le critère de présence dans le Groupe (soit à 3 643 collaborateurs). Les critères de performance économique interne, le critère lié à l'endettement et le critère environnemental externe (comptant respectivement pour 50 %, 12,5 % et 15 % de l'allocation) ont été remplis à 100 %. Le critère lié à la sécurité et celui de féminisation (comptant chacun pour 5 % de l'allocation) n'ont été respectivement atteint qu'à hauteur de 55 % et 73 %. Le critère boursier de la performance économique externe n'a, quant à lui, pas été atteint. Il représente 12,5 % de l'allocation.

Le Conseil d'administration de VINCI du 17 avril 2025 a décidé de mettre en place un nouveau plan d'actions de performance consistant à attribuer de manière conditionnelle à 4 828 collaborateurs 2 625 010 actions de performance. Celles-ci ne seront acquises définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ans sous réserve de la présence dans le Groupe des bénéficiaires et de la réalisation des conditions de performances suivantes :

- un critère économique (comptant pour 50 % de l'allocation) mesurant à la création de valeur. Celle-ci est déterminée en comparant le taux de rendement des capitaux employés (ROCE) calculé sur une moyenne de trois années avec le coût moyen pondéré du capital (WACC) également calculé sur une moyenne de trois années. Le taux d'attribution lié à ce critère économique sera fonction de ce rapport, celui-ci étant de 100 % si le rapport est supérieur ou égal à 1,25 et de 0 % s'il est inférieur à 1, avec interpolation linéaire entre ces deux bornes ;
- des critères financiers (comptant pour 25 % de l'allocation) incluant :
 - a) un critère boursier (12,5 % de l'allocation) mesurant la performance de l'action VINCI par rapport à un indice sectoriel composite, calculé par un organisme tiers sur la base des valorisations boursières d'une liste de sociétés intervenant dans des secteurs d'activités comparables. Cette performance relative correspond à l'écart constaté au 31 décembre 2027 entre :
 - le rendement total de l'action VINCI, sur la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 ;
 - et le rendement total de l'indice sectoriel composite, sur la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Ce rendement total (ou « *Total Shareholder Return* ») s'entend dividendes inclus.

Le taux d'attribution lié à ce critère boursier sera fonction de cet écart, celui-ci étant de 100 % si l'écart est supérieur ou égal à 5 %, de 50 % s'il est égal à 0 % et de 0 % s'il est inférieur ou égal à - 5 %, avec interpolation linéaire entre ces bornes ;

- b) un critère lié à l'endettement (12,5 % de l'allocation) qui a pour objet de mesurer la capacité du Groupe à générer des flux de trésorerie en adéquation avec son niveau d'endettement. Cet objectif sera mesuré par le ratio FFO (Funds From Operations) / dette nette - tel que déterminé selon la méthodologie de l'agence de notation Standard & Poor's - calculé sur une moyenne de trois années. Le niveau au-dessous duquel aucune attribution n'aurait lieu est fixé à 15 % et celui permettant une attribution à 100 % est fixé à 20 %, avec interpolation linéaire entre les bornes ;

- des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (comptant pour 25 % de l'allocation) comprenant :
 - a) un critère environnemental interne (15 % de l'allocation) mesurant les efforts de réduction de l'intensité carbone selon une trajectoire en cohérence avec les objectifs de décarbonation du Groupe, mesurée sur les scopes 1-2 et 3 à fin 2027 ;
 - b) un critère sécurité (5 % de l'allocation) mesurant la performance du Groupe en matière de sécurité au travers de l'évolution du taux de fréquence (nombre d'accidents avec arrêt de plus de 24 heures pour un million d'heures travaillées du personnel salarié du groupe VINCI dans le monde) ;
 - c) un critère lié à la féminisation (5 % de l'allocation) mesurant l'évolution du taux de féminisation des nouveaux managers par promotion ou recrutement au sein du Groupe sur l'ensemble du périmètre.

Le Conseil d'administration pourra adapter, en tant que de besoin, l'appréciation des conditions de performance en cas d'opération stratégique affectant de manière structurante le périmètre des activités du Groupe ou en cas de circonstances exceptionnelles.

Informations sur la juste valeur des plans d'actions de performance

Les justes valeurs des actions de performance ont été calculées par un actuaire externe, aux dates d'attribution respectives des actions, sur la base des caractéristiques et hypothèses suivantes :

	Plan 2025	Plan 2024	Plan 2023	Plan 2022
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	119,70	114,55	109,20	90,91
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros)	101,79	95,19	92,89	76,85
Juste valeur par rapport au cours à la date d'attribution	85,04 %	83,10 %	85,06 %	84,53 %
Maturité à l'origine (en années) - période d'acquisition	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Taux d'intérêt sans risque (*)	2,09 %	2,76 %	2,79 %	0,52 %

(*) Taux à trois ans des obligations d'État de la zone euro.

27.2 Plans d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription aux plans d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

Plan d'épargne Groupe France

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés. Ces derniers ont la possibilité de souscrire à un prix comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne des cours de bourse précédant le Conseil d'administration fixant le cours de souscription. Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise, plafonné à un montant brut de 3 500 euros par personne et par an. La période de souscription de chaque augmentation de capital est de 3,5 mois. Les titres souscrits et abondés sont indisponibles pour une période de cinq ans, sauf en cas de sortie anticipée prévue par les dispositions fiscales en vigueur en France. Les avantages ainsi consentis aux salariés sont évalués, du point de vue d'un participant de marché, à leur juste valeur. La charge est évaluée au dernier jour de la période de souscription.

Plan d'épargne Groupe International

Au cours du premier semestre 2025, VINCI a mis en œuvre, conformément aux autorisations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale, de nouveaux plans d'épargne destinés aux salariés de certaines filiales étrangères (plan Castor International). 45 pays sont désormais concernés, couvrant 94 % du chiffre d'affaires réalisé à l'international et 83 % de l'effectif.

Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

- période de souscription : du 26 mai au 13 juin 2025 pour l'ensemble des pays sauf le Royaume-Uni (sept périodes successives de souscription entre mars et septembre 2025) ;
- abondement versé sous forme d'actions gratuites, avec livraison différée à trois ans – en règle générale – ou livraison immédiate avec acquisition définitive dans trois ans ;
- pas d'indisponibilité postérieure à l'acquisition définitive des actions gratuites après trois ans.

Plan Castor International (hors Royaume-Uni)	2025	2024	2023	2022
Cours de souscription (en euros)	125,33	112,37	109,73	91,71
Cours de clôture à la date de fin de la période de souscription (en euros)	124,65	114,45	107,58	90,14
Taux de distribution du dividende espéré	4,20 %	4,32 %	4,01 %	4,06 %
Juste valeur de l'action gratuite à la date de fin de période de souscription (en euros)	109,88	100,55	95,37	79,81

K. Autres notes

28. Transactions avec les parties liées

Les transactions du Groupe avec des parties liées concernent essentiellement :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de direction ;
- les opérations avec les sociétés sur lesquelles VINCI exerce une influence notable ou les coentreprises sur lesquelles VINCI exerce un contrôle conjoint.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

Il n'y a pas eu, au cours du premier semestre 2025, de modification significative de la nature des transactions effectuées par le Groupe avec ses parties liées par rapport au 31 décembre 2024. Ces dernières sont mentionnées en note E.10.3 Transactions des filiales contrôlées avec les entreprises associées et coentreprises et en note L.31 Transactions avec les parties liées du document d'enregistrement universel 2024.

29. Note sur les litiges

Les sociétés qui font partie du groupe VINCI sont parfois impliquées dans des litiges dans le cadre de leurs activités. Les risques y afférents ont été évalués par VINCI et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet, le cas échéant, de provisions déterminées en conséquence.

Les principales procédures judiciaires, administratives ou arbitrales en cours à la date du 30 juin 2025 sont les suivantes :

- La Région Ile de France a engagé un recours contre diverses entreprises du secteur de la construction en indemnisation du préjudice prétendument subi par elle en raison de pratiques anticoncurrentielles sanctionnées le 9 mai 2007 par le Conseil de la Concurrence (devenu Autorité de la Concurrence) dans le cadre du programme de rénovation des lycées d'Île-de-France mis en œuvre de 1989 à 1996. Après que le Tribunal de Grande Instance de Paris, ait, en 2013, déclaré prescrite et irrecevable cette demande, le Tribunal des Conflits a, en 2015, déclaré les juridictions de l'ordre judiciaire incompétentes pour trancher ce litige. En 2017, la Région a saisi le Tribunal Administratif de Paris de 88 requêtes portant sur autant de marchés de rénovation de lycées et réclame 293 millions d'euros en principal à 14 entreprises, dont plusieurs sociétés du Groupe, et 11 personnes physiques. Le Tribunal Administratif de Paris a, en 2019, débouté la Région de ses demandes. Cette dernière a interjeté appel. Par des arrêts dans deux des 88 instances engagées, la Cour Administrative d'Appel de Paris a considéré, le 19 février 2021, que l'action de la Région n'était pas prescrite, que la Région serait donc fondée à demander la condamnation solidaire des défendeurs, que ses fautes exonèrent cependant les défendeurs pour un tiers et a ordonné une expertise visant à déterminer l'éventuel préjudice subi par la Région. Les 86 autres demandes restent en suspens. Par arrêts en date des 9 et 17 mai 2023 le Conseil d'Etat a rejeté les pourvois formés par les défendeurs. L'expert commis par la Cour Administrative d'Appel de Paris a déposé, le 14 décembre 2023 puis le 22 janvier 2025, un rapport qui conclut, qu'il n'apparaît pas que la Région Ile de France ait été, pour chacun des deux marchés examinés, « desservie par un coût global anormal et excessif ». Le Groupe considère que ce litige constitue un passif éventuel dont il n'est pas actuellement en mesure d'évaluer l'incidence.
- Suite à la notification par l'État de son intention de résilier de façon anticipée le contrat pour la concession des aéroports de Notre-Dame-des-Landes, Nantes-Atlantique et Saint-Nazaire-Montoir, la société Aéroports du Grand Ouest (AGO) a sollicité à deux reprises, au mois d'août 2019, l'engagement de la procédure de conciliation prévue à l'article 94 du contrat de concession. L'État a refusé d'y donner suite et, par arrêté du 24 octobre 2019, a prononcé la résiliation pour motif d'intérêt général du contrat de concession. Afin de préserver ses droits à indemnisation, AGO a adressé à l'État, le 5 décembre 2019, une demande indemnitaire préalable et a par ailleurs déposé, le 6 décembre 2019, une requête auprès du Tribunal Administratif de Nantes à l'encontre de l'arrêté de résiliation. Dans sa requête, AGO a rappelé qu'elle était disposée à entamer, de manière alternative, une procédure de médiation en application de l'article L. 213-7 du code de justice administrative, afin de tenter de parvenir à un accord équilibré qui mettrait ainsi un terme au différend. Le 3 juin 2021, AGO a reçu le mémoire en défense de l'État, communiqué par le Tribunal Administratif de Nantes. Le 30 juin 2021, le président du Tribunal Administratif de Nantes a proposé aux parties une médiation sur la base des articles L213-7 du code de justice administrative. La société AGO a accepté cette démarche de médiation mais celle-ci n'a pu avoir lieu compte tenu du refus de l'Etat de la mettre en œuvre. Le Tribunal Administratif a rendu son jugement le 10 avril 2024 aux termes duquel le Tribunal Administratif a jugé le recours d'AGO recevable et a reconnu le droit d'AGO à être indemnisé du préjudice subi du fait de la résiliation du contrat de concession en déferant toutefois la détermination du montant correspondant à la date de prise d'effet de la résiliation. Le contentieux est donc toujours en cours devant le Tribunal Administratif de Nantes. En l'état actuel du dossier, le Groupe n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence de cette situation.
- La société Eurovia CZ, filiale de VINCI Construction en République tchèque, ainsi que d'autres entreprises n'appartenant pas au Groupe, ont fait l'objet de plusieurs réclamations, émanant de la Direction des routes et des autoroutes de la République tchèque (RSD), concernant la réalisation de travaux entre 2003 et 2007 dans le cadre de la construction de l'autoroute D47. Depuis fin 2012, le RSD a engagé plusieurs procédures arbitrales et judiciaires visant principalement à la réparation de malfaçons affectant, selon lui, les ouvrages routiers ou les ouvrages d'art. Six sentences arbitrales et un jugement civil ont été rendus pour des montants substantiellement inférieurs aux demandes du RSD et les réparations ordonnées sont intervenues ou en cours. Une dernière réclamation significative, portant principalement sur des

malfaçons sur une section routière et concernant exclusivement Eurovia CZ, est toujours en attente d'une décision d'arbitrage. Elle est chiffrée par le RSD à 1,9 milliards de couronnes tchèques. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier et de ses derniers développements, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

- Le 6 novembre 2019, la Municipalité de Lima (Pérou) a initié à l'encontre de la société Lima Expresa, concessionnaire de l'autoroute désignée « Linea Amarilla », une requête en arbitrage devant la chambre arbitrale internationale de Paris. La demande principale de la Municipalité de Lima, en sa qualité de concédant, porte sur l'annulation du contrat de concession du 12 novembre 2009 ainsi que sur ses avenants successifs. La société Lima Expresa a contesté les demandes de la Municipalité de Lima basées sur des allégations de faits de corruption antérieurs à l'acquisition de la société Lima Expresa par le Groupe en 2016 et a présenté des demandes reconventionnelles. Par une sentence partielle en date du 9 janvier 2024, le tribunal arbitral a rejeté les demandes formulées par la Municipalité visant à l'annulation du contrat de concession et de ses avenants. Les demandes reconventionnelles ont été jugées partiellement recevables et par une sentence définitive rendue le 9 avril 2025 le tribunal arbitral a déterminé qu'à titre de compensation de ces demandes reconventionnelles, Lima Expresa a droit à une extension de la durée de la concession de presque 6 ans et a par ailleurs condamné la Municipalité de Lima à compenser une partie des frais encourus par Lima Expresa en lien avec cette procédure. La Municipalité a déposé une demande d'annulation de la sentence partielle devant la Cour d'appel de Paris en août 2024. Par ailleurs, dans le cadre d'une procédure à l'encontre d'un ancien fonctionnaire de la Municipalité de Lima, la sentence de première instance qui avait condamné Lima Expresa à payer environ 25 millions de PEN a été annulée en deuxième instance en novembre de 2024. Dans le cadre de trois autres procédures pénales en cours, à l'encontre de deux ex-maires de Lima, les procureurs ont demandé à ce que la responsabilité de la société Lima Expresa soit mise en cause. La société Lima Expresa conteste ces demandes dans chacune de ces procédures. Le Groupe considère, en l'état actuel du dossier, que ces litiges n'auront pas d'incidence significative sur sa situation financière.

- VINCI Construction Grands Projets a constitué le 12 mai 2015 un groupement momentané d'entreprises (non incorporated joint-venture) avec la société italienne Astaldi. Ce groupement a pour objet la réalisation des travaux de construction du nouvel aéroport de Santiago du Chili dans le cadre d'un contrat de conception, fourniture et construction (engineering, procurement and construction contract) conclu le 18 novembre 2015 avec le concessionnaire, la Sociedad Concesionaria Nuevo Pudahuel. VINCI Construction Grands Projets et Astaldi disposent, au sein de ce groupement, de quotes-parts d'intérêts égales. Un différend oppose VINCI Construction Grands Projets et Astaldi, portant sur (i) des allégations de mauvaise gestion (*mismanagement*) d'Astaldi à l'encontre de VINCI Construction Grands Projets que cette dernière réfute intégralement, d'une part ; et (ii) sur l'exclusion de la gouvernance de ce groupement, par VINCI Construction Grands Projets, pour faute d'Astaldi, que cette dernière conteste, d'autre part. Une procédure arbitrale a été initiée le 14 décembre 2020 par Astaldi contre VINCI Construction Grands Projets devant la Chambre de commerce internationale. Astaldi a indiqué, par courrier en date du 28 décembre 2020, que le montant qu'elle réclamait était de l'ordre de 150 millions d'euros. Pour sa part, VINCI Construction Grands Projets réfute entièrement la compensation prétendue par Astaldi et lui oppose des demandes reconventionnelles qui ont pour but de (i) contraindre Astaldi à payer sa quote-part dans la perte enregistrée par le groupement au moment de son exclusion et (ii) contraindre Astaldi à lui rembourser sa quote-part dans les appels de fonds effectués pendant les travaux, s'élevant à un montant global de 59,6 millions d'euros. Un premier tribunal arbitral, dont le siège est à Genève, avait été constitué le 14 juin 2021. Ultérieurement, à la suite de l'acquisition d'Astaldi par Webuild, VINCI Construction Grands Projets a introduit le 25 novembre 2021 une nouvelle procédure arbitrale à l'encontre de Webuild sans avoir renoncé à ses demandes reconventionnelles à l'encontre d'Astaldi. VINCI Construction Grands Projets considère en effet que depuis la date de l'acquisition susmentionnée (01/08/2021), Webuild, qui le conteste, est devenue redevable des compensations qu'elle réclame à Astaldi dans le cadre de la construction de ce projet d'aéroport. Par la suite, le 11 mars 2022, la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale a prononcé la consolidation des deux procédures jusqu'alors en cours dans une nouvelle procédure. Le tribunal arbitral a alors démissionné et le 3 juin 2022, la même Cour internationale d'arbitrage précitée, constatant l'absence d'accord des parties pour désigner de nouveaux arbitres, les a elle-même désignés pour ainsi constituer un nouveau tribunal arbitral qui, depuis, a la charge de reconduire la nouvelle procédure tripartite. Du fait et dans le cadre de cette nouvelle procédure tripartite, VINCI Construction Grands Projets a soumis son mémoire en demande à l'encontre de Webuild et Astaldi pour les contraindre à payer (i) leur quote-part dans la perte enregistrée par le groupement au moment de l'exclusion d'Astaldi et (ii) lui rembourser leur quote-part dans les appels de fonds effectués pendant les travaux, s'élevant à un montant global de 59,6 millions d'euros. Cette procédure tripartite a été clôturée par le Tribunal arbitral le 21 novembre 2024. La sentence arbitrale a été rendue le 5 février 2025. Dans sa décision, le Tribunal Arbitral a (i) décliné sa compétence vis-à-vis de Webuild, (ii) condamné Astaldi à payer à VINCI Construction Grands Projets la somme de €37,1 millions plus €17,5 millions d'intérêts à la date de la sentence, (iii) qualifié de chirographaire (*unsecured*) la dette d'Astaldi vis-à-vis de VINCI Construction Grands Projets, (iv) rejeté intégralement les demandes formulées par Astaldi à l'encontre de VINCI Construction Grands Projets sur la base d'allégations de mauvaise gestion, toutes réfutées. Cette sentence a fait l'objet d'un recours en annulation formé par VINCI Construction Grands Projets devant le Tribunal Fédéral Suisse afin que ce dernier déclare que le Tribunal arbitral est compétent pour statuer sur le fond des demandes de VINCI Construction Grands Projets à l'égard de Webuild. La procédure est en cours. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

- Suite à la notification de griefs adressée le 23 juin 2022 à Nuvia Process (en tant qu'auteur), Soletanche Freyssinet et VINCI (en tant que sociétés mères) l'Autorité de la Concurrence a, par décision en date du 7 septembre 2023, infligé aux sociétés précitées une sanction pécuniaire de 13,9 millions d'euros pour infraction aux dispositions des articles L420-1 du Code de Commerce et 101 du TFUE. Appel a été interjeté devant la Cour d'Appel de Paris. Cette procédure est en cours. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

- Il n'existe pas d'autre procédure judiciaire, administrative ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

30. Événements postérieurs à la clôture

Acompte sur dividende

Le Conseil d'administration du 30 juillet 2025 a approuvé le paiement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2025 d'un montant de 1,05 euro par action. Il sera versé le 16 octobre 2025 (date de détachement du coupon : le 14 octobre 2025).

L. Autres règles et méthodes de consolidation

Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement, sont éliminées en totalité dans les comptes consolidés.

Lorsqu'une entité du Groupe consolidée selon la méthode de l'intégration globale réalise une transaction avec une coentreprise ou une entreprise associée consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans la coentreprise ou l'entreprise associée.

Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères font partie des actifs acquis et, à ce titre, sont libellés dans la monnaie fonctionnelle de la société et convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la période. Les pertes et gains de change liés sont reconnus en résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés de couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés en écarts de conversion en capitaux propres.

Regroupements d'entreprises

En application d'IFRS 3, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en contrepartie du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont inclus dans le coût du regroupement d'entreprises et sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. À compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est constatée en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de due diligence et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Ils sont présentés au sein du poste « effets de périmètre et résultat de cession sur titres » du compte de résultat.

Les intérêts minoritaires de l'entreprise acquise, lorsqu'ils confèrent à leurs porteurs des droits de propriété actuels dans l'entité (droits de vote, participation aux résultats...) ainsi qu'un droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

À la date de prise de contrôle, le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs et passifs d'impôt ou des avantages du personnel qui sont évalués selon leur norme de référence (respectivement IAS 12 et IAS 19) ainsi que des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente qui sont comptabilisés, selon IFRS 5, à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, ce dernier peut inclure une part de la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est évaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat.

Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. La différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres part du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat. Les frais d'honoraires et autres coûts liés aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires sans impact sur le contrôle, ainsi que les éventuels effets fiscaux associés sont enregistrés en capitaux propres. Les flux de

trésorerie liés aux transactions entre actionnaires sont présentés en flux de trésorerie liés aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires

Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont comptabilisés en autres passifs non courants pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres consolidés (allouée aux intérêts minoritaires dans un premier temps, puis aux capitaux propres part du Groupe pour l'excédent, le cas échéant).

Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Actifs destinés à être cédés

Les actifs (ou groupes d'actifs) non courants sont classés comme détenus en vue de la vente et comptabilisés à la valeur la plus basse entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, si leur valeur comptable doit être recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Les actifs non courants (y compris ceux qui font partie d'un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente ne sont pas amortis.

Activités abandonnées

Les activités abandonnées arrêtées, cédées ou en cours de cession, dès lors qu'elles :

- représentent une ligne d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe ;
- ou font partie d'un plan unique de vente d'une ligne d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe ;
- ou correspondent à une filiale acquise uniquement dans un but de revente,

sont présentées sur une ligne séparée du compte de résultat consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidés à la date de clôture de l'exercice.

Le caractère significatif est apprécié par le Groupe selon différents critères qualitatifs (marché, produit, zone géographique) ou quantitatifs (chiffre d'affaires, rentabilité, flux de trésorerie, actifs). Les actifs rattachés aux activités abandonnées, s'ils sont détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur nette des coûts relatifs à la cession.

**Rapport
des commissaires
aux comptes
sur l'information
financière
semestrielle
2025**

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2025

Période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société VINCI S.A., relatifs à la période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 31 juillet 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Thierry Leroux

Emilie Reboux

ERNST & YOUNG Audit

Stéphane Pedron

Pierrick Vaudour

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés semestriels résumés présentés dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport d'activité du premier semestre (figurant en pages 1 à 17) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Pierre Anjolas

Directeur général

Glossaire

Cafice - Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôt (Ebitda) : la Cafice correspond au résultat opérationnel courant corrigé des dotations aux amortissements, des variations de provisions non courantes et des dépréciations d'actifs non courants, des résultats sur cessions d'actifs ; elle comprend également les charges de restructuration incluses dans les éléments opérationnels non courants.

Carnet de commandes :

- Dans les métiers de VINCI Energies, VINCI Construction et Cobra IS, il représente le volume d'affaires restant à réaliser pour les chantiers dont le contrat est entré en vigueur (notamment, après l'obtention des ordres de service ou la levée des conditions suspensives) et est financé.
- Chez VINCI Immobilier : il correspond au chiffre d'affaires à l'avancement restant à réaliser à une date donnée au titre des ventes de biens immobiliers constatées par un acte notarié ou au titre des contrats de promotion immobilière (CPI) dont l'ordre de service a été donné par le maître d'ouvrage.

Cash-flow libre : le cash-flow libre est composé du cash-flow opérationnel et des investissements de développement dans les concessions et les partenariats public-privé (PPP).

Cash-flow opérationnel : le cash-flow opérationnel permet de mesurer les flux de trésorerie dégagés par l'activité courante du Groupe. Il est constitué de la Cafice, de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité et des provisions courantes, des intérêts financiers et des impôts payés, des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence, des investissements opérationnels nets de cession et des remboursements de dettes de location et charges financières associées. Le cash-flow opérationnel ne comprend pas les investissements de développement dans les concessions et les PPP.

Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires confié à des entreprises extérieures au Groupe : cet indicateur correspond à la prestation de construction remplie par les sociétés concessionnaires en tant que maîtres d'ouvrage pour le compte des concédants. La contrepartie de ces travaux est comptabilisée en actif incorporel ou en créance financière selon le modèle comptable appliqué au contrat de concession, conformément aux dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services ». Il s'entend après éliminations des prestations réalisées par les pôles VINCI Energies et VINCI Construction.

Coût de l'endettement financier net : le coût de l'endettement financier net comprend l'ensemble des charges et des produits financiers relatifs à l'endettement financier net, tel que défini ci-dessous. Il inclut ainsi les charges d'intérêts et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute, ainsi que les produits financiers des placements et des équivalents de trésorerie. La réconciliation de cet indicateur avec le compte de résultat est détaillée dans les notes aux comptes consolidés du Groupe.

Éléments opérationnels non courants : les charges et produits non courants comprennent principalement les pertes de valeur des goodwill ou d'actifs significatifs, les charges de restructuration, ainsi que des produits et charges relatifs aux variations de périmètre (plus ou moins-values de cession de titres, impacts des changements de contrôle).

Évolution du chiffre d'affaires à structure comparable : il s'agit de mesurer la variation du chiffre d'affaires à périmètre et change constants.

Périmètre constant : l'effet périmètre est neutralisé avec la méthodologie suivante :

- le chiffre d'affaires de l'année N est retraité des sociétés entrantes au cours de l'année N ;
- le chiffre d'affaires de l'année N-1 est calculé en intégrant le chiffre d'affaires en année pleine des sociétés entrantes en N-1, et en excluant les contributions des sociétés sortantes de l'année N et N-1.

Change constant : l'effet change est neutralisé en appliquant les taux de change utilisés en N au chiffre d'affaires en devises de l'année N-1.

Excédent/endettement financier net : cet indicateur correspond à la différence entre les actifs financiers et les dettes financières.

Selon que ce solde soit débiteur ou créditeur, il s'agit respectivement d'un excédent financier net ou d'un endettement financier net. Les dettes financières comprennent les emprunts obligataires et les autres emprunts et dettes financières (y compris dérivés et autres instruments de couverture passifs). Les actifs financiers comprennent les disponibilités et équivalents de trésorerie, ainsi que les instruments dérivés actifs.

En application de la norme IFRS 16, le Groupe comptabilise en actifs non courants des droits d'usage relatifs aux biens pris en location, en contrepartie d'un passif correspondant à la valeur actualisée des loyers restant à payer. Ce passif n'est pas inclus dans l'Excédent/endettement financier net, tel que défini par le Groupe, il est présenté en lecture directe dans le bilan.

Partenariats public-privé - contrats de concessions et contrats de partenariat : les partenariats public-privé sont des formes de contrats publics de longue durée par lesquels une autorité publique fait appel à un partenaire privé pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir un équipement ou une infrastructure publique et/ou gérer un service.

En France, on distingue les contrats de concession (concession de travaux ou concession de services) et les contrats de partenariat.

À l'international, on rencontre, sous des appellations différentes, des catégories de contrats publics qui correspondent sensiblement aux caractéristiques respectives des contrats de concession ou des contrats de partenariat.

Dans un contrat de concession, le concessionnaire perçoit un péage (ou autre forme de rémunération) directement de la part de l'utilisateur de l'infrastructure ou du service, selon des conditions définies dans le contrat avec l'autorité publique concédante ; le concessionnaire supporte donc un risque de fréquentation ou « risque trafic », lié à l'utilisation de l'infrastructure.

Dans un contrat de partenariat, le partenaire privé est rémunéré par l'autorité publique, au moyen d'un loyer lié à des objectifs de performance, indépendamment du niveau de fréquentation de l'infrastructure par les usagers. Il en résulte que le partenaire privé ne supporte pas de risque de fréquentation.

Prise de commande :

- Dans les métiers de VINCI Energies, VINCI Construction et Cobra IS : une prise de commande est reconnue dès lors que le contrat est non seulement signé mais aussi entré en vigueur (par exemple, après obtention de l'ordre de service ou levée de l'ensemble des conditions suspensives) et que le financement du projet est mis en place. Le montant enregistré en prise de commande correspond au chiffre d'affaires contractualisé.

- Chez VINCI Immobilier : une prise de commande correspond à la valeur des biens immobiliers vendus en l'état futur d'achèvement ou vendus après achèvement conformément à un acte définitif notarié ou au chiffre d'affaires des contrats de promotion immobilière dont l'ordre de service a été donné par le maître d'ouvrage.

Pour les opérations immobilières réalisées en copromotion :

- si VINCI Immobilier détient le contrôle exclusif de la société support du programme, celle-ci est comptabilisée par intégration globale. Dans ce cas, 100 % de la valeur du contrat est incluse dans le montant de la prise de commande ;

- si la société support du programme est co-contrôlée, elle est consolidée par mise en équivalence sans prise en compte du montant de la prise de commande de la société co-contrôlée.

RO - Résultat opérationnel : cet indicateur est présenté en lecture directe dans le compte de résultat.

Le résultat opérationnel est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant (ROC) les charges et produits non courants (voir ci-dessous).

ROPA - Résultat opérationnel sur activité (Ebit) : cet indicateur est présenté en lecture directe dans le compte de résultat.

Le résultat opérationnel sur activité correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Il exclut les charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), les autres éléments opérationnels courants (incluant la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence) ainsi que les éléments opérationnels non courants.

ROC - Résultat opérationnel courant : cet indicateur est présenté en lecture directe dans le compte de résultat.

Le résultat opérationnel courant est destiné à présenter la performance opérationnelle du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité (ROPA) les charges IFRS 2 associées aux paiements en actions (plans d'épargne Groupe, actions de performance), la quote-part du Groupe dans les résultats des filiales consolidées par mise en équivalence et les autres produits et charges opérationnels courants, ceux-ci incluant notamment les produits et charges courants relatifs aux sociétés mises en équivalence ou aux sociétés non consolidées (produits financiers sur les prêts et avances actionnaires accordés par le Groupe à certaines de ses filiales, dividendes reçus des sociétés non consolidées notamment).

Taux d'Ebitda/chiffre d'affaires, ou de ROPA/chiffre d'affaires, ou de ROC/chiffre d'affaires : ratio rapportant l'Ebitda, le ROPA ou le ROC au chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires confiés à des entreprises extérieures au Groupe.

Trafic autoroutier chez VINCI Autoroutes : il représente le nombre de kilomètres parcourus sur le réseau autoroutier géré par VINCI Autoroutes sur une période définie, par les véhicules légers (VL) et les poids lourds (PL).

Trafic passagers (PAX) chez VINCI Airports : il représente le nombre de passagers ayant effectué un vol commercial à partir d'une ou vers une plateforme aéroportuaire de VINCI Airports sur une période définie, indicateur pertinent pour estimer les revenus d'un aéroport, tant aéronautiques que non-aéronautiques.

LES VRAIES
RÉUSSITES
SONT CELLES
QUE L'ON
PARTAGE

VINCI
1973, boulevard de La Défense
CS 10268
92757 Nanterre Cedex - France
Tél. : +33 1 57 98 61 00

www.vinci.com

